

ANNUAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

Pour l'année 1860.

IMPRIMÉ

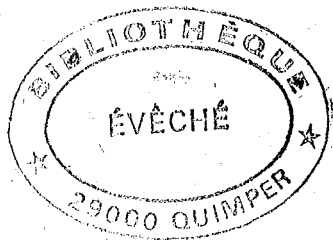
Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER.

LION ALPHONSE, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE, ET C^{ie}.

1860



Janvier. — 1860.

Les jours croissent de 31 minutes le matin et 32 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	CIRCONCISION.	7 h. 56	4 h. 8
2	lundi.	s. Odillon, abbé	7 56	4 8
3	mardi.	ste. Geneviève.	7 56	4 9
4	mercredi.	s. Pierre-Thom.	7 46	4 9
5	jeudi.	s. Siméon styli.	7 56	4 10
6	vendredi.	L'EPIPHANIE.	7 55	4 11
7	samedi.	s. Jean Calybit.	7 55	4 14
8	dimanche.	s. Maur, abbé.	7 55	4 15
9	lundi.	s. Julien, mart.	7 54	4 16
10	mardi.	s. Guillaume.	7 54	4 17
11	mercredi.	ste. Hortense.	7 53	4 18
12	jeudi.	s. Benoit.	7 53	4 20
13	vendredi.	s. Honorat.	7 52	4 21
14	samedi.	s. Hilaire, év.	7 52	4 22
15	dimanche.	s. Paul, ermite.	7 51	4 24
16	lundi.	s. Marcel, pape.	7 50	4 25
17	mardi.	s. Antoine, ab.	7 49	4 26
18	mercredi.	Chaire s. Pierre.	7 48	4 28
19	jeudi.	s. Canut, mart.	7 48	4 29
20	vendredi.	s. Sébastien, m.	7 47	4 30
21	samedi.	ste. Agnès, vier	7 46	4 32
22	dimanche.	s. Vincent, mar.	7 45	4 33
23	lundi.	s. Raymond.	7 44	4 35
24	mardi.	s. Thimotée, év.	7 43	4 36
25	mercredi.	convers. s. Paul.	7 42	4 38
26	jeudi.	s. Alfred.	7 40	4 40
27	vendredi.	s. Jean Chrisost.	7 39	4 41
28	samedi.	s. Macaire, ab.	7 38	4 43
29	dimanche.	s. François de sal	7 37	4 44
30	lundi.	ste. Martine, v.	7 35	4 47
31	mardi.	s. Pierre Nolasq.	7 34	4 50

P. Q. le 1 à 10 h. 30 du m.
P. L. le 8 à 3 h. 5 m. du soir.

D. Q. le 15 à 6 h 40 du mat.
N. L. le 22 à 11 h. 59 du s.
P. Q. le 31 à 4 h. 53 du m.

Février.

Les jours croissent de 46 minutes le matin et 54 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi	s. Ignace, évê.	7 h.33	4 h.55
2	jeudi.	PURIFICATION.	7 31	4 57
3	vendredi.	s. Blaise, évê.	7 30	4 59
4	samedi.	s. André Corsin	7 29	5 0
5	dimanche.	<i>Septuagésime.</i>	7 27	5 2
6	lundi.	ste. Dorothee.	7 26	5 4
7	mardi.	s. Romuald.	7 24	5 6
8	mercredi.	s. Jean de Math.	7 22	5 7
9	jeudi.	ste. Apoline, v.	7 21	5 9
10	vendredi.	ste. Scolastique.	7 19	5 11
11	samedi.	s. Guillerme, d.	7 18	5 12
12	dimanche.	<i>Sexagésime.</i>	7 16	5 14
13	lundi.	s. martinien.	7 14	5 15
14	mardi.	s. Valentin.	7 13	5 17
15	mercredi.	s. Male, ermite.	7 11	5 19
16	jeudi.	ste. Julienne, v.	7 9	5 20
17	vendredi.	s. Laumaire.	7 7	5 22
18	samedi.	s. Siméon, évê.	7 5	5 24
19	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	7 4	5 25
20	lundi.	s. Eucher.	7 2	5 27
21	mardi.	s. Jean, L'aum.	7 0	5 29
22	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	6 58	5 30
23	jeudi.	ste Marguerite.	6 56	5 32
24	vendredi.	s. Matthias.	6 54	5 33
25	samedi.	s. Taraise, évê.	6 52	5 35
26	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	6 50	5 37
27	lundi.	s. Porphire, év.	6 48	5 38
28	mardi.	s. Romain.	6 47	5 39
29	mercredi.	<i>Quatre-temps.</i>		

PL. le 7 à 2 h. 17 du mat.

N. L. le 21 à 7 h. 21 du soir

DQ. le 13 à 6 h. 32 du soir.

P. Q. le 29 à 7 h. 37 du soir.

Mars.

Les jours croissent de 55 minutes le matin et 54 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Charles.	6 h.45	5 h.41
2	vendredi.	s. Guénolé.	6 43	5 43
3	samedi.	s. Casimir.	6 41	5 45
4	dimanche.	<i>Reminiscere.</i>	6 39	5 46
5	lundi.	ste. Pulchérie.	6 37	5 48
6	mardi.	s. Thomas d'Aq.	6 34	5 49
7	mercredi.	ste. Eudocce, m.	6 32	5 51
8	jeudi.	s. Jean de Dieu.	6 30	5 52
9	vendredi.	ste Perpétue.	6 28	5 54
10	samedi.	Les 40 Martyrs.	6 26	5 56
11	dimanche.	<i>Oculi.</i>	6 24	5 57
12	lundi.	s. Paul, Evêque.	6 22	5 59
13	mardi.	ste Bathilde.	6 20	6 0
14	mercredi.	s. Longin, mart.	6 18	6 2
15	jeudi.	<i>Mi-carême.</i>	6 16	6 3
16	vendredi.	s. Vatrice.	6 14	6 5
17	samedi.	s. Alexandre.	6 12	6 6
18	dimanche.	<i>Létare.</i>	6 10	6 8
19	lundi.	s. Joseph.	6 8	6 9
20	mardi.	s. Victorien.	6 5	6 11
21	mercredi.	s. Benoît, ab.	5 3	6 12
22	jeudi.	s. Follichon.	5 1	6 14
23	vendredi.	ste Polkette.	5 59	6 15
24	samedi.	s. Gabriel.	5 57	6 17
25	dimanche.	<i>La Passion.</i>	5 55	6 18
26	lundi.	ste. Cathér de s	5 53	6 20
27	mardi.	s. Lubin.	5 51	6 21
28	mercredi.	s. Ludger, év.	5 49	6 23
29	jeudi.	s. Zachari, p.	5 46	6 24
30	vendredi.	s. Eustase, ab.	5 44	6 26
31	samedi.	s. Jean Climaque.	5 43	6 27

P. L. le 7 à 0 h. 26 du soir.

N. L. le 22 à 1 h. 38 m. du s.

D. Q. le 14 à 8 h. 50 du m.

P. Q. le 30 à 6 h. 35 du mat.

Avril.

Les jours croissent de 50 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	<i>Les Rameaux.</i>	5h. 47	6h. 28
2	lundi.	s. François de p.	5 31	6 30
3	mardi.	s. Platon, abbé.	5 39	6 32
4	mercredi.	s. Vincent ferr.	5 34	6 33
5	jeudi.	s. Aybert, erm.	5 32	6 35
6	vendredi.	<i>Vendredi saint.</i>	5 30	6 36
7	samedi.	s. Herman.	5 28	6 38
8	dimanche.	PAQUES.	5 26	6 39
9	lundi.	ste Marie égypt.	5 24	6 41
10	mardi.	ste. Vautrude, v.	5 22	6 42
11	mercredi.	s. Léon.	5 20	6 44
12	jeudi.	s. Jules.	5 18	6 45
13	vendredi.	s. Nicolas la ro.	5 16	6 46
14	samedi.	ste. Herménégild.	5 14	6 48
15	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	5 12	6 49
16	lundi.	ste. Léduvine.	5 10	6 51
17	mardi.	s. Pierre gonsal.	5 8	6 52
18	mercredi.	s. Joachim, ser.	5 6	6 54
19	jeudi.	ste. Beuve, vier.	5 4	6 55
20	vendredi.	s. Anselme, ar.	5 2	6 57
21	samedi.	ste Opportune.	5 0	6 58
22	dimanche.	ste. Agnès, relig.	4 58	7 0
23	lundi.	s. Sotère, pape.	4 56	7 1
24	mardi.	s. Georges, m.	4 54	7 3
25	mercredi.	s. Marc.	4 53	7 4
26	jeudi.	s. Marcellin, p.	4 51	7 6
27	vendredi.	ste. Zite, vierg.	4 49	7 7
28	samedi.	s. Vital, mart.	4 47	7 9
29	dimanche.	s. Pierre, mart.	4 45	7 10
30	lundi.	s. Cather de sien.	4 44	7 11

P. L. le 17 à 9 h. 15 du soir. | N. L. le 3 à 10 h. 27 du mat.
D. Q. le 25 à 9 h. 55 du mat. | P. Q. le 28 à 2 h. 18 du soir.

Mai.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	s. Phil., s. Jacq.	4h. 42	7h. 13
2	mercredi.	s. Athanase, év.	4 40	7 14
3	jeudi.	s. Richard, év.	4 39	7 16
4	vendredi.	ste. Monique, v.	4 37	7 17
5	samedi.	s. Pie, pape.	4 35	7 19
6	dimanche.	<i>S. Jean P. L.</i>	4 34	7 20
7	lundi.	s. Stanislas, év.	4 32	7 21
8	mardi.	s. Pierre, arch.	4 31	7 23
9	mercredi.	s. Grégoire de n.	4 29	7 24
10	jeudi.	s. Antoine, év.	4 28	7 26
11	vendredi.	s. Mayeux, ab.	4 26	7 27
12	samedi.	s. Nérée, mart.	4 25	7 28
13	dimanche.	s. Jean silenc.	4 23	7 30
14	lundi.	<i>Les Rogations.</i>	4 22	7 31
15	mardi.	s. Isidore.	4 20	7 32
16	mercredi.	s. Ubald, évêq.	4 19	7 34
17	jeudi.	ASCENSION.	4 18	7 35
18	vendredi.	s. Félix de gant,	4 17	7 36
19	samedi.	s. Yves.	4 16	7 38
20	dimanche.	s. Bernadin.	4 14	7 39
21	lundi.	s. Pierre célest.	4 13	7 40
22	mardi.	s. Beuvon, of.	4 12	7 41
23	mercredi.	s. Guibert.	4 11	7 43
24	jeudi.	s. Jean-François.	4 10	7 44
25	vendredi.	ste. Magdeleine.	4 9	7 45
26	samedi.	s. Philippe de N.	4 8	7 46
27	dimanche.	PENTECOTE.	4 7	7 47
28	lundi.	s. Mamert, év.	4 6	7 48
29	mardi.	s. Germain, év.	4 5	7 49
30	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	4 5	7 50
31	jeudi.	s. Libérat, mart.	4 4	7 51

P. L. le 5 à 6 h. 44 du mat. | N. L. le 20 à 6 h. 28 du soir.
D. Q. le 12 à 6 h. 59 du soir | P. Q. le 27 à 7 h. 47 du soir.

Juin.

Les jours croissent de 9 minutes le matin et 6 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Ronan, év.	4h. 3	7 52
2	samedi.	ste Clotilde.	4 2	7 53
3	dimanche.	LA TRINITÉ.	4 2	7 54
4	lundi.	s. Siméon de tr.	4 1	7 55
5	mardi.	s. Pamphile. m.	4 1	7 56
6	mercredi.	s. Norbert, év.	4 0	7 56
7	jeudi.	s. Claude, arch.	4 0	7 57
8	vendredi.	s. Médard, év.	3 59	7 58
9	samedi.	ss. Prim et Fél.	3 59	7 58
10	dimanche.	LA FÊTE-DIEU.	3 59	8 59
11	lundi.	ste Marguerite.	2 58	8 0
12	mardi.	s. Barnabé, ap.	3 58	8 0
13	mercredi.	s. Antoine de p.	3 58	8 1
14	jeudi.	s. Basile, év.	3 58	8 2
15	vendredi.	s. Ladislav, roi.	3 58	8 3
16	samedi.	s. Cyr et ste. Jul.	3 58	8 3
17	dimanche.	Octave Fête-Dieu.	3 68	8 3
18	lundi.	s. Avit, abbé.	3 58	8 4
19	mardi.	s. Marc et Mars	3 58	8 4
20	mercredi.	ste. Ediltrude, v.	3 58	8 4
21	jeudi.	s. Louis gonsal.	3 58	8 5
22	vendredi.	s. Paulin, év.	3 58	8 5
23	samedi.	s. Félix.	3 58	8 5
24	dimanche.	s. Jean-Baptiste.	3 59	8 5
25	lundi.	ste. Fébronic, m.	3 59	8 5
26	mardi.	ss. Jean et Paul.	3 59	8 5
27	mercredi.	s. Irénée.	4 0	8 5
28	jeudi.	s. Léon, pape.	4 0	8 5
29	vendredi.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5
30	samedi.	s. Hugues, év.	4 1	8 5

P. L. le 3 à 4 h. 28 du mat. | N. L. le 19 à 5 h. 5 du mat.
D. Q. le 11 à 0 h. 46 du soir. | P. Q. le 26 à 0 h. 18 du mat.

Juillet.

Les jours diminuent de 28 minutes le matin et 28 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	s. Martial.	4 h. 2	8 h. 5
2	lundi.	Visit. de N. D.	4 3	8 4
3	mardi.	s. Paul, évêque.	4 3	8 4
4	mercredi.	s. Robert arbru.	4 4	8 4
5	jeudi.	s. Pierre de lux.	4 5	8 3
6	vendredi.	s. Goar, prêtre.	4 5	8 3
7	samedi.	s. Guillebaud.	4 6	8 2
8	dimanche.	ste. Elisabeth, v.	4 7	8 2
9	lundi.	ste. Victoire.	4 8	8 1
10	mardi.	7 Frères martyrs.	4 9	8 1
11	mercredi.	s. Pie, pape.	4 10	8 0
12	jeudi.	s. Jean galbert.	4 11	7 59
13	vendredi.	s. Anaclet, pape.	4 12	7 58
14	samedi.	s. Bonaventure.	4 13	7 58
15	dimanche.	s. Henri, emp.	4 14	7 57
16	lundi.	n. d. des Carnes.	4 15	7 56
17	mardi.	s. Alexis.	4 16	7 55
18	mercredi.	s. Symphoro s,	4 17	7 54
19	jeudi.	s. Vincent de p.	4 18	7 53
20	vendredi.	ste Marguerite.	4 19	7 52
21	samedi.	s. Praxède, v.	4 20	7 51
22	dimanche.	ste. Magdeleine.	4 22	7 50
23	lundi.	s. Appollinaire.	4 23	7 49
24	mardi.	ste. Christine.	4 24	7 48
25	mercredi.	s. Jacques, ap.	4 25	7 46
26	jeudi.	ste. Anne.	4 26	7 45
27	vendredi.	s. Pantaléon,	4 28	7 44
28	samedi.	s. Nazaire.	4 29	7 43
29	dimanche.	ste. Marthe, v.	4 30	7 41
30	lundi.	s. Jean colomb.	4 32	7 40
31	mardi.	s. Ignace, jés.	4 33	7 39

P. L. le 3 à 3 h. 49 du matin. | N. L. le 18 à 2 h. 2 du soir.
D. Q. le 11 à 5 h. 40 du mat. | P. Q. le 25 à 5 h. 22 du mat.

Août.

Les jours diminuent de 47 minutes le matin et 48 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	ste Sophie.	4h.34 7h.37.
2	jeudi.	s. Germain, év.	4 35 7 36
3	vendredi.	ste. Cunégonde.	4 37 7 34
4	samedi.	s. Dominique.	4 38 7 33
5	dimanche.	N. D. des neiges,	4 39 7 31
6	lundi.	Transfiguration.	4 41 7 29
7	mardi.	s. Alphonse, p.	4 42 7 28
8	mercredi.	s. Cyriaque.	4 44 7 26
9	jeudi.	s. Romain, m.	4 45 7 25
10	vendredi.	s. Laurent, m.	4 46 7 23
11	samedi.	ste. Suzanne, v.	4 48 7 21
12	dimanche.	ste. Claire.	4 49 7 19
13	lundi.	<i>Vigile jeune.</i>	4 51 7 18
14	mardi.	ste Anastasie.	4 52 7 16
15	mercredi.	ASSOMPTION.	4 53 7 14
16	jeudi.	s. Hyacinthe.	4 55 7 12
17	vendredi.	s. Roch, confes.	4 56 7 11
18	samedi.	s. Joachim.	4 58 7 9
19	dimanche.	s. Louis, évêque.	4 59 7 7
20	lundi.	s. Bernard, ab.	5 0 7 5
21	mardi.	s. Eusèbe, pr.	5 2 7 3
22	mercredi.	ste Claire, de m.	5 3 7 1
23	jeudi.	s. Philippe.	5 5 6 59
24	vendredi.	s. Barthélémy.	5 6 6 57
25	samedi.	s. Louis, roi.	5 8 6 55
26	dimanche.	s. Zéphirin, p.	5 9 6 53
27	lundi.	s. Césaire, év.	5 10 6 51
28	mardi.	s. Augustin, év.	5 12 6 49
29	mercredi.	s. Fiacre.	5 13 6 47
30	jeudi.	ste. Rose, vierge.	5 15 6 45
31	vendredi.	s. Raimond.	5 16 6 44

P. L. le 1 à 5 h. 16 du s. D. Q. le 9 à 9 h. 6 du s. N. L. le 16 à 10 h. 2 du s. P. Q. le 23 à 0 h. 32 s. P. L. le 31 à 8 h. 39 du m.

Septembre.

Les jours diminuent de 51 minutes le matin et 51 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Gilles, abbé.	5 17 6 41
2	dimanche	s. Etienne, roi.	5 19 6 39
3	lundi.	s. Mammas, m.	5 20 6 37
4	mardi.	s. Méry, abbé.	5 22 6 35
5	mercredi.	s. Laurent, jus.	5 23 6 33
6	jeudi.	s. Bertin, abbé.	5 25 6 31
7	vendredi.	s. Elzéar.	5 26 6 29
8	samedi.	NATIVITÉ N. D.	5 27 6 27
9	dimanche.	s. Faucas, mar.	5 29 6 25
10	lundi.	s. Nicolas Tolén	5 30 6 23
11	mardi.	s. Patient, évê.	5 32 6 21
12	mercredi.	s. Guy.	5 33 6 18
13	jeudi.	s. Maurille, évê.	5 24 6 16
14	vendredi.	Exaltation ste. c.	5 36 6 14
15	samedi.	s. Achard, abbé.	5 37 6 12
16	dimanche.	ste Eugénie.	5 39 6 10
17	lundi.	ste Hildegarde.	5 40 6 8
18	mardi.	s. Thomas.	5 42 6 6
19	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 43 6 4
20	jeudi.	s. Eustache, m.	5 44 6 2
21	vendredi.	s. Mathieu, apô.	5 46 5 59
22	samedi.	s. Maurice, m.	5 47 5 57
23	dimanche.	ste Thègle, vier.	5 49 5 55
24	lundi.	s. Gérard, évê.	5 50 5 53
25	mardi.	s. Firmin, évê.	5 52 5 51
26	mercredi.	s. Cyp. et Just.	5 53 5 49
27	jeudi.	s. Com et Dam.	5 55 5 47
28	vendredi.	s. Vencelas, m.	5 56 5 44
29	samedi.	s. Michel, arch.	5 57 5 42
30	dimanche.	s. Jérôme, doc.	5 59 5 40

D. Q. le 8 à 10 h. 48 du mat. P. Q. le 21 à 11 h. 07 du soir.
N. L. le 15 à 5 h. 51 du mat. P. L. le 30 à 1 h. 22 du mat.

Octobre.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et 52 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Rémy, arch.	6h- 0	5h.39
2	mardi.	ss. Anges gard.	6 2	5 36
3	mercredi.	s. Gérard, ab.	6 3	5 34
4	jeudi.	s. François d'ass.	6 5	5 32
5	vendredi.	s. placide, m.	6 6	5 30
6	samedi.	s. Bruno.	6 8	5 28
7	dimanche	s. Louis bertran.	6 9	5 26
8	lundi.	ste Brigitte, v.	6 10	5 24
9	mardi.	s. Denis, m.	6 12	5 22
10	mercredi.	s. François bor.	6 14	5 20
11	jeudi.	s. Nicaise, m.	6 15	5 18
12	vendredi.	s. Amon.	6 17	5 15
13	samedi.	s. Édouard.	6 18	5 13
14	dimanche.	s. Caliste, pape.	6 20	5 12
15	lundi.	ste. Thérèse, v.	6 21	5 10
16	mardi.	s. Gal, ab.	6 23	5 8
17	mercredi.	ste. Hedvige. v.	6 25	5 6
18	jeudi.	s. Luc, évang.	6 26	5 4
19	vendredi.	s. pierre, d'alc.	6 28	5 2
20	samedi.	s. Caprés, m.	6 20	5 0
21	dimanche.	ste. Ursule, v.	6 31	4 58
22	lundi.	s. Hilarion, ab.	6 32	4 56
23	mardi.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	mercredi.	s. Magloire, év.	6 35	4 54
25	jeudi.	ss Crépin et crép.	6 37	4 51
26	vendredi.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	samedi.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	dimanche.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	lundi.	ste. Ermilinde.	6 43	4 44
30	mardi.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	mercredi.	<i>Vigile et jeune.</i>	6 46	4 41

D. Q. le 7 à 46 h. 46 du soir. P. Q. le 21 à 1 h. 53 du soir.
N. L. le 14 à 2 h. 19 du soir. P. L. le 29 à 6 h. 31 du soir.

Novembre.

Les jours diminuent de 40 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	TOUSSAINT.	6h.48	4h.39
2	vendredi.	<i>Les Morts</i>	6 50	4 37
3	samedi.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	dimanche.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	lundi.	s. Marcien, er.	6 55	4 32
6	mardi.	s. Léonard, er.	6 55	4 31
7	mercredi.	s. Florent, év.	6 58	4 29
8	jeudi.	s. Godefroy.	7 59	4 28
9	vendredi.	s. Hambon.	7 1	4 26
10	samedi.	s. André avellin.	7 3	4 25
11	dimanche.	s. Martin, év.	7 4	4 23
12	lundi.	s. Martin, pape.	7 6	4 22
13	mardi.	<i>Dédicace s. Cor.</i>	7 7	4 21
14	mercredi.	s. Stanislas.	7 9	4 20
15	jeudi.	s. Eugène, év.	7 11	4 18
16	vendredi.	s. Malo, év.	7 12	4 17
17	samedi.	s. Grégoire th.	7 14	4 16
18	dimanche.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	lundi.	ste Élisabeth, v.	7 17	4 14
20	mardi.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	mercredi.	Présentation.	7 20	4 12
22	jeudi.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	vendredi.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	samedi.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	dimanche.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	lundi.	s. Crisognon.	7 27	4 7
27	mardi.	<i>Avant.</i>	7 29	4 7
28	mercredi.	s. Maxime	7 30	4 6
29	jeudi.	s. Saturnin, m.	7 31	4 5
30	vendredi.	s. André, ap.	7 32	4 5

D. Q. le 6 à 8 h. 59 du mat. P. Q. le 20 à 8 h. 35 du mat.
N. L. le 13 à 0 h. 18 du mat. P. L. le 28 à 11 h. 20 du m.

Décembre.

Les jours diminuent de 10 minutes le matin et 3 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Tual, év.	7h. 34	4h. 4
2	dimanche.	<i>L'Avent.</i>	7 35	4 4
3	lundi.	s. Franc. Xavier,	7 37	4 3
4	mardi.	ste. Barbe, v.	7 38	4 3
5	mercredi.	s. Sabas, abbé.	7 39	4 2
6	jeudi.	s. Nicolas, év.	7 40	4 2
7	vendredi.	s. Ambroise, év	7 41	4 2
8	samedi.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	dimanche.	s. Eloï, év.	7 43	4 1
10	lundi.	s. pierre chrisos.	7 44	4 1
11	mardi.	s. Damase, pape.	7 45	4 1
12	mercredi.	<i>St. Corentin.</i>	7 46	4 1
13	jeudi.	ste. Luce, v.	7 47	4 1
14	vendredi.	<i>quatre-temps.</i>	7 48	4 1
15	samedi.	s. Spiridion, év.	7 49	4 2
16	dimanche.	s. Eusèbe, év.	7 50	4 2
17	lundi.	s. Jean capistr.	7 51	4 2
18	mardi.	s. Julien, sab	7 51	4 2
19	mercredi.	ste. Elizabeth, v.	7 52	4 3
20	jeudi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
21	vendredi.	s. Thomas, ap.	7 53	4 4
22	samedi.	s. Brice, év.	7 54	4 4
23	dimanche.	s. Servule.	7 54	4 5
24	lundi.	<i>Vigile jeune.</i>	7 54	4 5
25	mardi.	NOËL.	7 55	4 6
26	mercredi.	s. Etienne, m.	7 55	4 7
27	jeudi.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	vendredi.	ss. Innocens.	7 56	4 8
29	samedi.	s. Thomas, mar.	7 56	4 9
30	dimanche.	s. Théodore.	7 56	4 10
31	lundi.	s. Sylvestre, p.	7 56	4 11

D. Q. le 5 à 5 h. 25 du soir. | P. Q. le 20 à 5 h. 52 du m.
N. L. le 12 à 0 h. 30 du soir. | P. L. le 28 à 2 h. 59 du mat.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), Empereur des Français, né le 20 avril 1808, du mariage de LOUIS-NAPOLÉON, roi de Hollande, et de HORTENSE-EUGÉNIE, reine de Hollande; marié le 29 janvier 1853, à EUGÉNIE, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.
NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES,

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH 1^{er} (Charles), né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848.

Belgique. — LÉOPOLD 1^{er}, né le 16 décembre 1790, roi des Belges le 4 juin 1831, et proclamé le 21 juillet 1831.

Espagne. — ISABELLE II, née le 10 octobre 1830, reine d'Espagne, le 29 septembre 1833.

États-Romains. — PIE IX (Mastai-Ferretti), né à Sinigaglia le 13 mai 1792, élu pape à Rome, le 16 juin 1846.

Grande-Bretagne. — VICTORIA 1^{re} (Alexandrine), née le 24 mai 1819, fille de feu Édouard-Auguste, duc de Kent, frère des feus rois Georges IV et Guillaume IV, succède à ce dernier le 20 juin 1837.

Naples et Sicile. — FRANÇOIS-MARIE-LÉOPOLD, né le 14 janvier 1836, succède à Ferdinand II, le 23 mai 1859.

Prusse. — FRÉDÉRIC-GUILLAUME IV, né le 15 octobre 1795, roi le 7 juin 1840.

Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaïevitch), né le 29 avril 1818, succède à son père l'empereur Nicolas 1^{er}, le 1^{er} mars 1855.

Sardaigne. — VICTOR-EMMANUEL II, né le 14 mars 1820, roi de Sardaigne, le 23 mars 1849.

Suède et Norvège. — CHARLES XV (Louis-Eugène), né le 3 mai 1826; succède à son père, le roi Oscar I^{er}, le 8 juillet 1859.

Turquie. — ABDUL-MEDJID-KHAN, né le 23 avril 1823, proclamé empereur le 2 juillet 1839, succède à son père Mahamoud-Khan II.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Leurs Excellences :

M. Achille FOULD (G. ✱), sénat., membre du Conseil privé, ministre d'Etat et de la maison de l'Empereur;

M. DELANGLE (G. O. ✱) sénateur, Garde des Sceaux, ministre de la justice;

M. le Comte COLONNA WALESKI (G. ✱). sénateur, ministre des Affaires étrangères;

M. BILLAULT (G. ✱). sénateur, ministre de l'Intérieur;

M. MAGNE (G. ✱), sénateur, ministre des Finances;

M. le maréchal comte RANDON (G. ✱), sénateur, ministre de la Guerre;

M. l'amiral HAMELIN (G. ✱), sénateur, ministre de la Marine et des Colonies;

M. ROULAND (G. O. ✱), sénateur, ministre de l'Instruction publique et des Cultes;

M. ROUHER (G. O. ✱), sénateur, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics;

M. BAROCHE (G. ✱), président du Conseil d'Etat, ayant rang de ministre.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Ce département est formé de la moyenne partie de la Basse-Bretagne, et tire son nom de sa situation très-avancée dans l'Océan.

Il est borné au Nord par le canal de la Manche; à l'Est par les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord; au Sud et à l'Ouest par l'Océan.

Situé à l'extrémité la plus occidentale de la France, le département du Finistère présente une presqu'île qui s'avance sur l'Océan. Ses côtes sont hérissées dans presque toute leur étendue de masses de granit, qui, pour la plupart, sont d'une hauteur considérable, et que la nature semble y avoir placées pour défendre le pays contre les envahissements de la mer.

Deux chaînes de montagnes assez élevées couvrent sa partie septentrionale: l'une, qui porte le nom de montagnes d'Arès, se dirige de l'Est-Nord-Est, vers l'Ouest-Sud-Ouest et se termine dans la rade de Brest; elle a 60 kilomètres de longueur dans le département, et est élevée de 486 mètres au-dessus du niveau de la mer. La seconde chaîne, connue sous le nom de montagnes Noires, s'étend depuis Rostrenen (Côtes-du-Nord), jusqu'aux environs de Crozon, dans une direction à peu près Est-Ouest, et sur une longueur de 50 à 60 kilomètres; son extrémité forme la langue de terre qui s'avance entre la rade de Brest et celle de Douarnenez; son point culminant, le Menez-Hom, est à 330 mètres au-dessus du niveau de la mer.

HYDROGRAPHIE. — Les rivières navigables sont : l'Aulne, l'Elorn, la Layta et l'Odet.

Une section du canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin.

Les ports principaux en allant du Sud au Nord sont ceux de Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Audierne, Douarnenez, Camaret, Port-

Launay, Brest, Landerneau, Le Conquet, Le Kernic et Morlaix.

COMMUNICATIONS.— Le département est traversé par cinq routes impériales d'une longueur de 404,559 mètres, quatorze routes départementales d'une longueur de 493,124 mètres, vingt-et-un chemins de grande communication d'une longueur de 528,303 mètres, et vingt chemins d'intérêt commun d'une longueur de 284,735 mètres.

MÉTÉOROLOGIE.— La température du Finistère est en général plus égale que celle de l'intérieur de la France; elle est humide. Les vents d'Ouest, de Sud-Ouest et de Nord-Ouest soufflent les trois-quarts de l'année.

PRODUCTIONS.— Le département produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus que suffisante pour la nourriture des habitants; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrasin; quantité de pommes de terre et de légumes qui forment presque la seule nourriture des cultivateurs. Culture en grand des panais, des choux et des oignons; chanvre et lin depuis l'établissement de la filature de MM. Heuzé, Radiguet et Goury, à Landerneau; point de vignes; bon pâturage, quelques forêts; élève en grand des chevaux de trait; bêtes à cornes, de petite taille, mais robustes et d'une bonne qualité laitière; éducation des abeilles; poissons de mer et d'eau douce.

La pêche de la sardine occupe chaque année dans le Finistère un grand nombre de marins; son produit en sardines et en huile est évalué, année moyenne, à 2 millions de francs. Elle consomme par an, pour servir d'appâts, de 15,000 à 20,000 barils de rogue, que l'on tire de la Norvège. Cette pêche se fait surtout sur deux points, à Douarnenez et à Concarneau.

Douarnenez emploie, année courante, 810 chaloupes qui occupent 4,050 hommes; Concarneau arme 306 bateaux montés par 1,387 hommes. Si l'on ajoute environ 180 bateaux qui pêchent encore aux environs de Brest et de Camaret, on aura pour le Finistère un total d'environ 1,296 barques employant 5,817 hommes à la pêche dont il est question.

MINÉRALOGIE.— Le département possède des mines de plomb argentifère, à Poullaouen et à Huelgoat.

On trouve des carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de belles pierres de taille; carrières d'ardoises d'excellente qualité, à Pleyben, Châteaulin et Saint-Ségal; argile et faïence; pierres à aiguiser les faulx.

INDUSTRIE ET COMMERCE.— Manufacture de toiles à voiles, de toile blanche. Fabrique de soude de varech, de produits chimiques, savon-vert, huile de lin, chandelles; bougies stéariques; corderies; faïenceries; papeteries; tanneries considérables; exploitation de plomb et de litharge; manufacture impériale des Tabacs occupant 1,100 à 1,200 ouvriers.

Environ 450 foires se tiennent annuellement dans le département; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toiles, cire et miel.

DIVISION ADMINISTRATIVE.— Le département du Finistère se subdivise en 5 arrondissements, 43 cantons, 284 communes; sa population totale est de 607,033 habitants; sa superficie est de 667,668 hectares. Il envoie 4 députés au Corps législatif, il dépend de la 16^e division militaire, chef-lieu Rennes, et ressort de la Cour impériale et de l'Académie de cette ville; du 23^e arrondissement forestier, de la 5^e légion de gendarmerie; Evêché à Quimper.

MONUMENTS HISTORIQUES.— Église de Folgoët; Cathédrale de Quimper; ancienne Cathédrale de St-Pol-de-Léon; Clocher de Creiz-Ker à St-Pol-de-Léon; Calvaire de Pleyben; Église de Locudy; Église de Ste-Croix de Quimperlé; Église de Locronan; chapelle de St-Herbot, dans la commune de Plonévez-du-Faou; Église de Lambader.

BIOGRAPHIE.

Le Finistère est la patrie des Amiraux LAMOTHE-PICQUET, DE KERSAINT, DE KERGUÉLEN, COSMAO, EMERIAU, DE LINOIS; de l'illustre commandant de la

Surveillante, DU COUÉDIC; du général MOREAU, du célèbre CORRET DE LATOUR-D'Auvergne, 1^{er} Grenadier de France; du Lieutenant-Général d'ABOVILLE.

Il compte parmi ses illustrations :

Le jurisconsulte EGUINER BARRON;

Le docteur GOURMELIN;

Le chanoine MOREAU, auteur de l'histoire de la Ligue en Bretagne;

Le missionnaire LE NOBLETZ;

ALBERT LE GRAND, auteur de la vie des Saints de Bretagne.

Les pères HARDOUIN, BOUGEANT, ANDRÉ et LE GUILLOU;

L'historien DOM MORICE;

Le critique FRÉRON;

L'abbé BÉRARDIER, député du clergé à l'Assemblée constituante;

L'abbé ROYOU, célèbre journaliste;

L'ingénieur CHOQUET DE LINDU;

MORVAN, poète et littérateur;

L'historien ROYOU;

Le docteur LAENNEC.

TABLEAU DES PRÉFETS

Qui se sont succédé dans le Finistère depuis la création
des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination.	DATE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.....	4 avril 1800	4 mai 1800
RUHLER.....	23 janvier 1801	10 mars 1801
MIOLLIS.....	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD...	12 février 1810	17 février 1810
Baron ABRIAL.....	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte de SAINT-LUC...	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.....	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.....	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte d'ARROS.....	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
DES ROTOURS, baron DE CHAULIEU.....	19 juillet 1820	12 août 1820
Marquis DE FORESTA....	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE..	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
LE BASTARD DE KERGUIFF- FINEC, Membre du Conseil gé- néral, a rempli les fonctions de Préfet du 5 au 25 août 1830.		
ROUILLE D'ORFEUIL.....	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.....	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENC.....	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.....	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.....	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOULLÉ.....	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.....	Commissaires du Gou- vernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.....		14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND..	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.....	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.....	11 mai 1850	22 mai 1850
C ^{te} DE SAINTE-HERMINE.	11 déc. 1851	13 déc. 1851
Baron CH. RICHARD....	13 déc. 1851	17 déc. 1851

MEMBRES DU SÉNAT

APPARTENANT AU DÉPARTEMENT.

MM. Le baron DE LACROSSE (G. O. ✱), secrét. du Sénat.
 ROMAIN-DESFOSSÉS (G. O. ✱), vice-amiral.
 DORET (G. ✱), capitaine de vaisseau.
 LE DUFF DE MÉSONAN (C. ✱), ancien député.

DÉPUTÉS DU DÉPARTEMENT.

AU CORPS LÉGISLATIF.

Quimper et Quimperlé. M. le comte DU GOÛDIC (✱).
 Brest. M. CONSEIL (✱).
 Morlaix. M. le c^{te} de TROMELIN (O. ✱).
 Châteaulin. M. Th. BOIS DE MOUZILLY.

ADMINISTRATIONS CIVILES.

ET SERVICES QUI S'Y RATTACHENT.

PRÉFECTURE.

M. CH. RICHARD (O. ✱) (O. I.), PRÉFET.
 M. FALRET DE TUTE, conseiller de Préfecture, Secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. LE ROUX. | MM. COLOMB.
 LE GUAY, Prosper. | FARLET DE TUTE.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

Cabinet du Préfet.

M. CH. RABOT (O. A.), chargé provisoirement de la direction du cabinet.

Attributions :

Distribution des Dépêches.
Feuilles de rappel.
Recueil des Actes administratifs. — Impression et distribution.
Affaires confidentielles et réservées. — *Police politique.*
Etrangers réfugiés. — Surveillance, Subsides.
Passeports à l'étranger.
Presse. — Journaux et Écrits périodiques : Avertissements, Poursuites. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées, Publications.
Imprimerie et Librairie. — Brevets. — Dépôt légal.
Colportage.
Théâtres. — Privilèges, Surveillance. — Spectacles forains, Saltimbanques.
Personnel administratif. — Sous-Préfets, Conseillers de Préfecture : Congés, Délégations.
Maires et Adjointes. — Nominations, Démissions, Suspensions, Révocations.
Commissaires de police. — Nominations, Révocations. — Rapports.
Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préséances.
Listes électorales. — Formation, Révision annuelle.
Corps législatif. — Élection des Députés.
Conseil général et Conseil d'arrondissement. — Elections. — Convocations. — Nominations des présidents et secrétaires. — Publication de procès verbaux. — Analyse des Vœux.
Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.
Légion d'Honneur. — Médaille militaire.

Belles Actions. — Demandes de Récompenses. — Prix Monthyon.

Encouragements aux Beaux-Arts et aux Lettres. — Musées, Bibliothèques, Sociétés savantes.

Erections de Monuments. — Souscriptions diverses.

Loteries. — Autorisations.

Débts de tabacs. — Nominations des titulaires.

1^{re} Division.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. CH. RABOT (O. A.), CHEF.

RICHARD, sous-chef.

Attributions :

Police générale. — Recherches des individus signalés. — Surveillance des condamnés libérés. — Passeports avec secours de route. — Moyens de transport. — Etats mensuels des Passeports délivrés ou visés. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Emigration. — Passage en Algérie. — Vente et convois de poudre.

Police municipale et rurale. — Examen des Arrêtés des Maires.

Police des Cabarets. — Autorisation pour ouvrir des Cafés, Auberges et Débts de boissons ; Surveillance, Fermeture.

Police sanitaire. — Epidémies, Epizooties. — Conseils d'hygiène et de salubrité. — Personnel des Médecins, Pharmaciens, Sages-femmes. — Jury médical. — Cours d'accouchement. — Officiers vaccinateurs. — Inspection des pharmacies et magasins d'épicerie. — Remèdes secrets. — Etablissements insalubres et incommodes. Logements insalubres. — Service sanitaire maritime ; Direction de la santé ; Agences et Commissions sanitaires. — Exhumations et transport des corps.

Chasse. — Ouverture et clôture. — Délivrance des Permis. — Nominations des Officiers de l'ouvèterie. — Autorisations pour les Battues. — Destruction des Animaux nuisibles.

Pêche côtière et fluviale. — Réglements. -- Récolte et incinération du Goémon.

Agriculture. — Chambre consultative. — Associations et Comices agricoles. — Primes et encouragements. — Enseignem. agricole : Ecoles Impériales d'agriculture ; Ferme-école de Trévarez ; Cours d'agriculture et Ferme d'application annexés à l'école des Likès. — Situation et produit des récoltes. — Drainage. — Crédit Foncier.

Èlève du Cheval et du Bétail. — Dépôts d'Etalons et de remonte ; Stations d'étalons ; Etalons approuvés et autorisés. — Commissions hippiques. — Courses de chevaux. Primes et encouragem^{ts} aux races chevaline, bovine, ovine et porcine. — Ecoles et Artistes vétérinaires.

Subsistances. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Réglement de la Boulangerie et de la Boucherie. — Commerce des Grains. — Foires et Marchés. — Fidélité du débit des Denrées et Marchandises.

Commerce. — Tribunaux et Chambres de commerce ; Commerçants notables. — Chambres consultatives. — Agents consulaires. — Bourses de commerce ; Courtiers de marchandises ; Agents de change. — Ecole supérieure du Commerce. — Exportations et Importations. — Compagnies d'Assurances.

Industrie. — Brevets d'invention et de perfectionnement. — Exposition des Produits de l'Industrie. — Travail des Enfants dans les Manufactures. — Apprentissage industriel. — Livrets d'ouvriers. — Ecole d'Arts et Métiers d'Angers ; Ecole des Arts et Manufactures.

Statistique agricole et industrielle. — Questionnaires quinquennal et annuel. — Travaux des Commissions cantonales.

Population. — Mouvement et dénombrement.

Etat-civil. — Confection des Registres annuels et des Tables décennales. — Transmission des Actes de département à département. — Naturalisation ; Admission au domicile.

Liste du Jury. — Formation annuelle. — Convocation des Jurés.

Instruction publique. — Conseil départemental ; Convocations, Ordres du jour, Procès verbaux des

séances. — Lycées et Collèges; Concours, Bourses. — Ecole normale primaire. — Ecoles primaires publiques. — Nominations et révocations des Instituteurs et Institutrices. — Ecoles primaires privées. — Encouragements et Secours. — Salles d'Asile. — Demandes de secours pour Maisons d'école.

Institutions de Prévoyance et d'Assistance. — Sociétés de Secours mutuels. — Caisse de retraite pour la vieillesse. — Sociétés de Charité maternelle. — Crèches. — Assistance judiciaire. — Organisation des Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité : Police, Extinction.

Légalisations. — *Annuaire départemental.*

Garde nationale. — Organisation, service et armement. — Sapeurs-pompiers.

Recrutement de l'Armée. — Opérations diverses qui s'y rattachent. — Réserve, Casernement, Gîtes d'étapes, Garnisons. — Poursuites des Déserteurs et Insoumis. — Notifications des Jugements militaires. — Secours aux anciens militaires et à leurs familles.

Gendarmerie. — Formation et emplacement des Brigades. — Casernement.

Ecoles polytechnique, Spéciale militaire de Saint-Cyr, Navale, Forestière, d'Hydrographie et Saumur. — Collège de la Flèche. — Inscription des Candidats; Demandes de Bourses et Trousseaux.

Inscription maritime. — Invalides, Débiteurs ou Créanciers de la marine.

2^e Division.

ADMINISTRATION COMMUNALE ET HÔPITALIÈRE.

MM. RABOT, ALPHONSE, *Chef.*

COZIC, *Sous-chef.*

Attributions :

Biens et Revenus communaux. — Acquisitions, Aliénations; Echanges; Location, Entretien. — Coupes de Bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers; Liquidation des Rentes foncières et anciennes Redevances. —

Dons et Legs. — Terres vaines et vagues; Partages et Cantonnements entre Communes ou avec des particuliers. — Octrois municipaux : création, révision des Tarifs. — Droits de Places, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxes des Chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Travaux communaux. — Construction et réparations des Maisons communes, Maisons d'école, Collèges, Salles d'asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Halles, Abbatoirs, etc. — Demandes de secours. — Comité des Travaux communaux.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers.

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance; Suite à donner aux injonctions, Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux, bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions, Aliénations et Echanges; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Dépôts d'Aliénés. — Personnel. — Commissions de surveillance : Réunions et Délibérations. — Malades : Admissions et sorties. — Régime intérieur; Service médical. — Fixation des Contingents du Département, des Communes et des Familles.

Enfants trouvés. — Placements dans les Hospices dépositaires. — Surveillance et Inspection des Enfants et des Nourrices. — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux du département.

Monts-de-piété. — Caisse d'Epargne.

Fabriques des Paroisses. — Organisation des Conseils. — Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges. —

Rentessur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations. — Erections de chapelles en chapelles de secours.

Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisitions, Aliénations, Legs et Donations.

Contentieux des Communes, des Etablissements de bienfaisance et des Fabriques. — Autorisation d'ester en Justice.

3^e Division.

TRAVAUX PUBLICS.

MM. MADURON, *Chef.*
BOSCHET, *Sous-Chef.*

Attributions :

Service des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Piqueurs, Cantonniers et Eclusiers. — Congés. — Chemins de fer. — Routes impériales et départementales. — Ports maritimes de commerce. — Phares et Fanaux. — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisations de rebâtir et de réparer. — Elagages. — Ponts à péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers : Concours, Nomination. — Chemins de grande et petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources vicinales. — Repartition des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des prestataires; Instruction, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignements des villes et bourgs.

Police de la grande et petite Voirie, du Rontage et de la Navigation. — Poursuites des contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures

publiques; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. — Curage, Elargissement et Redressement des cours d'eau. — Irrigations. — Dessèchement des Marais.

Mines et Carrières. — Surveillance et Police des Exploitations. — Répression des Contraventions. — Ecole des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain. — Etablissement et Surveillance des Machines à vapeur.

Télégraphie. — Personnel; Travaux.

Bâtiments civils. — Construction, Réparation et Entretien des Edifices diocésains et des Edifices départementaux. — Nominations des Architectes du département et des arrondissements. — Conservation des Monuments intéressant les arts et l'histoire.

Servitudes militaires.

Poudrerie du Pont-de-Buis.

Expropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue du Répertoire des Actes soumis à l'Enregistrement.

4^e Division.

FINANCES.

MM. LECOQ, AMÉDÉE, *Chef.*
GLÉMAREC, *Sous-Chef.*

Attributions :

Comptabilité générale. — Personnel; Receveur général, Payeur, Receveurs particuliers, Percepteurs et Surnuméraires; Nomination, Cautionnements, Remise du Service, Congés, Délégations. — Inspection des Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre.

— Rentes sur l'État; Inscriptions départementales. — Colons réfugiés; Secours.

Comptabilité départementale. — Formation du Budget départemental. — Délégations. — Mandement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires. — Contribution des Propriétés départementales.

Contributions directes. — Personnel. — Répartement et Sous-Répartement des Contingents. — Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux. — Nomination des Répartiteurs. — Réclamation des Contribuables: Instruction, Pourvois. — Etat de Cotes irrécouvrables et indûment imposées, Ordonnances de décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi du Fonds de non-valeurs. — Poursuites, Contraintes. — Contributions des Biens de main-morte. — Demandes de Secours pour Incendies, Inondations. Pertes de Bestiaux, etc.

Cadastre. — Personnel; Travaux; Comptabilité. — Circonscription territoriales.

Douanes et Contributions indirectes. — Approvisionnement en franchises de droits. — Manufacture des Tabacs de Morlaix.

Domaines et Enregistrement. — Personnel. — Concessions de Terrains domaniaux; Lais et Relais de mer. — Ventes diverses. — Instances à suivre au nom de l'État ou du Département.

Forêts. — Ventes de Bois et Coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Chasse. — Défrichement des bois particuliers.

Postes. — Nomination de Directeurs, Distributeurs et Facteurs. — Création de Bureaux de Poste et de Bureaux de distribution. — Affaires de franchise et de contre-seing. — Poste aux chevaux.

Poids et Mesures. — Nomination des Vérificateurs. — Tournées périodiques et extraordinaires. — Matrices et Rôles. — Surveillance du Service.

Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. — Institutions des Vicariats. — Bourses au grand Séminaire. — Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.

Prisons. — Personnel des Gardiens-Chefs, Gardiens

ordinaires, Surveillants, Aumôniers, Sœurs de charité et Médecins. — Personnel et Travaux des Commissions de surveillance. — Règlement et Adjudications des Fournitures de toute sorte. — Surveillance du régime et de la discipline intérieurs. — Corps de garde. — Travail des Détenus. — Jeunes Détenus. — Colonies pénitentiaires. — Patronage des jeunes Libérés. — Transfèrement des Condamnés. — Travail annuel des Grâces. — Règlement des frais de justice criminelle.

Loyer des Sous-Préfectures, Tribunaux, Prisons et Maisons de dépôt.

Mobiliers. — Acquisition et Entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, des Prisons, de l'Evêché, etc. — Inventaires et Récolements. — Vente des Objets réformés.

Archives du Département et des Communes. — Nomination des Archivistes. — Commission des Archives. — Surveillance des Versements à faire par les Bureaux et les Administrations. — Autorisation de recherches.

Bibliothèques de la Préfecture et des Sous-Préfectures. Abonnements et Achats de Livres. — Bulletin des Lois, Moniteur des Communes, Publications administratives.

Emploi du Fonds de l'Abonnement. — Traitement des Employés et Gens de service de la Préfecture. — Caisse de retraite. — Fournitures de Bureau; Impressions au compte de l'Abonnement.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à neuf heures du matin, et ferment à quatre heures du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux tous les jours de midi à deux heures.

Le public n'y est admis que les mercredi et samedi de midi à trois heures. Il est, en outre, reçu tous les jours et à toute heure, à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas de passeports et les légalisations, et à la Division des Finances pour le visa des récépissés délivrés par les Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées par écrit, à M. le Conseiller de Préfecture, Secrétaire général,

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. LE MEN, archiviste; inspecteur des Archives communales et hospitalières du département.
Cozic, Alfred, archiviste-adjoint.

Classement et conservation des Archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

Extrait du règlement général des Archives départementales, en date du 6 mars 1843.

Communications et expéditions des Pièces.

Art. 14. — Les communications de pièces aux particuliers auront lieu sans frais et sans déplacement, et seulement au bureau, en présence de l'Archiviste ou d'un employé.

En règle générale, on ne doit communiquer à chaque personne qu'un dossier à la fois.

Il ne sera perçu aucun droit pour la recherche des pièces.

Art. 15. — Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées et inscrites sur des bulletins qui devront être tout préparés. Les parties y porteront leurs noms, qualités et domicile, et les signeront. L'autorisation donnée, s'il y a lieu, par le secrétaire général, sera inscrite au bas de chaque bulletin.

Art. 16. — Les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. Le refus d'autorisation sera donné par écrit.

Art. 17. — La communication des documents personnels ou de famille ne pourra être accordée que sur autorisation du Préfet.

Art. 23. — Les expéditions ou extraits de pièces déposées aux Archives ne seront délivrés au public par l'archiviste que sur demande écrite et d'après l'autorisation du secrétaire général. Ce dernier a seul qualité pour les signer. L'archiviste aura soin au préalable de les viser pour collation. Les expéditions seront marquées du timbre de la préfecture. Les frais et droits de délivrance fixés, conformément à la loi, seront relatés en marge.

COMMISSION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

MM. NOUET, président.
L'abbé Goujon (*).
L'abbé du Marhallach.

MM. L. de Jaquelot.
A. de Blois, secrétaire.

CONSEIL GÉNÉRAL.

Les Conseils généraux sont élus par le suffrage direct de tous les citoyens domiciliés dans le département.
Chaque canton élit un membre du Conseil général.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
	MM.
Briec.	SALAUN, juge de paix
Concarneau.	AVRIL, inspect. général, directeur de l'Ecole des Ponts et Chaussées.
Douarnenez.	HALNA DU FRÉTAY, prop., à Ploaré.
Fouesnant.	CHAUVEAU DE KERNAERET (*) chef de bataill. en retraite, à Quimper.
Plogastel-Saint-Germain.	Le comte DE CARNÉ (*), propriétaire, à Quimper.
Pont-Croix.	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	PASCAL, maire de Plomeur.
Quimper.	GUYOT (*), avoué, à Quimper.
Rosporden.	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire d'Elliant.
<i>Arrondissement de Brest.</i>	
Brest, 1 ^{er} canton.	BIZET (O. *), maire de Brest.
Brest, 2 ^e canton.	LE TESSIER DE LAUNAY, ingénieur civil à Brest.
Brest, 3 ^e canton.	DELALUN (O. *), capitaine de vaisseau en retraite, à Brest.
Daoulas.	GOUBIN, maire de Plougastel-Daoulas.
Landerneau.	BONAMY (*), procureur impérial à Brest.
Lannilis.	BIZIEN (*), capitaine de vaisseau.
Lesneven.	VAUMOUSSE, juge de paix.
Ile d'Ouessant.	CONSEIL (*), député, à Brest.
Plabennec.	BARON DE LACROSSE (G. O. *), secrétaire du Sénat.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'arrondissement de Brest.

	MM.
Ploudalmézeau.	CAROFF, juge de paix.
Ploudiry.	ROMAIN DES FOSSÉS (G. *), sénateur, vice-amiral.
Saint-Renan.	MÉVEL (*), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	ABGRAIL, prop., maire de Lampaul
Lanmeur.	DE KERSAISON.
Morlaix.	BIENVENUE, avoué à Morlaix.
Plouescat.	DEIN, prop. à Plounévez-Lochrist.
Plouigneau.	JAMIN, juge de paix.
Plouzévédé.	TANGUY, notaire à Berven.
Saint-Pol-de-Léon.	BARON DE KERHORRE, maire de St-Pol.
Saint-Thégonnec.	BERNARD-BRETON (*), cultivateur à Saint-Thégonnec.
Sizun.	BOUCHER, juge de paix.
Taulé.	QUÉINEC, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	FOLLÉZOU, propriétaire à Plouguer.
Châteaulin.	LACOSTE (*), juge, à Châteaulin.
Châteauneuf.	BERNARD, médecin à Châteauneuf.
Crozon.	E. BOIS-VIEL, propr. à Quimper.
Le Faou.	DE POMPERY, propr. à Rosnoën.
Huelgoat.	LE DUFF DE MÉSONAN (C. *), sénat.
Pleyben.	LE BRETON, Maximilien, notaire à Pleyben.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	BRÉART DE BOISANGER, maire de Quimperlé.
Bannalec.	CHARDON, notaire à Bannalec.
Pont-Aven.	KERSULEC, notaire à Pont-Aven.
Quimperlé.	Le cte DU COUÉDIC DE KERGOALF (*), propriétaire à Quimperlé.
Scaër.	F. DE KERJÉGU (*), nég. à Brest.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Arrondissement de Quimper.

	MM.
Briec.	LE GOÏC, greffier de justice de paix.
Concarneau.	LE GUILLOU-PENANROS, Hippolyte.
Douarnenez.	GOUZIL, maire de Pouldergat.
Fouesnant.	PERROTIN, juge de paix.
Plogastel-St-Germain.	VIERS, maire de Pemeurit.
Pont-Croix.	LE BRIS-DUREST, not. à Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	ARNOULT, notaire à Pont-l'Abbé.
Quimper.	PORQUIER Edouard (*), maire de Quimper.
Rosporden.	COTTEN, adjoint maire, à Elliant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton.	JOUEAU-DUBREUIL, nég. à Brest.
Brest, 2 ^e canton.	LE JEUNE, négociant à Brest.
Brest, 3 ^e canton.	TRITSCHLER (*), ingénieur civil.
Daoulas.	VILLIERS, propriétaire à Brest.
Landerneau.	BAZIN, Jules, négoc. à Landerneau.
Lannilis.	DE POULPIQUET, maire de Plouguerneau.
Lesneven.	LEMOINE, maire de Kerlouan.
Ouessant.	N...
Plabennec.	PIDOUX (*), juge de paix à Brest.
Ploudalmézeau.	JULIEN, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.	BOUCHER, maire de Ploudiry.
Saint-Renan.	LE VESSEL, juge de paix.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.	RÉVAULT, notaire à Carhaix.
Châteaulin.	CHAUVEL, avoué à Châteaulin.
Châteaulin.	BALCON, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.	LE ROUX, s.-directeur de la Ferme école de Trévarez.
Crozon.	LOUBOUTIN, maire de Crozon.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'arrondissement de Châteaulin.

	MM.
Le Faou.	CHARUEL, notaire au Faou.
Huelgoat.	FÉGEAN, juge de paix.
Pleyben.	LEJOLLEC, Louis, maire de Gouézec.
Pleyben.	MESSAGER, maire de Brasparts.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	QUEINEC, cultivat. à Landivisiau.
Lanmeur.	MAHÉ, maire de Plougasnou.
Morlaix.	LE DENMAT KERVERN, avocat à Morlaix.
Plouescat.	ROSEC, maire de Plouescat.
Plouigneau.	CAMUS, cultivateur, à Botsorhel.
Plouzévédé.	CAIL, maire de Plouzévédé.
Saint-Pol-de-Léon.	HUON DE KERMADEC, avocat à Saint-Pol-de-Léon.
Saint-Thégonnec.	JONCOURT, cult. à Ploneour-Ménez.
Sizun.	EUZEN, cultivateur à Sizun.
Taulé.	FAGOT, maire de Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	JÉGO, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	DAGORN, cultivateur à Melgven.
Bannalec.	LE CAPITAINE, cultiv. à Bannalec.
Pont-Aven.	DEMAUDUIT, Ant., propr. à Moëlan.
Pont-Aven.	LE MESTRIC, cultivateur à Riec.
Quimperlé.	CHANCELLAY (ainé), propriétaire à Quimperlé.
Quimperlé.	DE MAUDUIT DU PLESSIX (*), maire de Clohars-Carnoët.
Scaër.	OLLIVIER, cultiv. et maire à Scaër.
Scaër.	DANIEL, notaire à Querrien

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES

DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper,

comprenant

62 COMMUNES.

Cet Arrondissement est composé de neuf cantons :
Quimper, Briec, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant,
Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé et
Rosporden.

Population. . . . 119,567 habitants.

Superficie. . . . 139,904 hectares.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que tous les
seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Briec. — 2 communes.</i>		
Briec	Le Bozec.	Guéguen et Hémon.
* Landrévarzec		Croissant, délégué spécial.
* Landudal		
Langolen	Barré	Le Gourlay
<i>Concarneau. — 4 communes.</i>		
Beuzec-Conn	Le Mauye	Letollec
Concarneau	Pénanros, Gust.	Dufeigna
Lanriec	Morel	Rouat
Trégunc	Prouhet	Lemaout, Lesellin
<i>Douarnenez. — 6 communes.</i>		
Douarnenez	Guichoux	Piriou, Celton.
Guengat	Chuto	Le Bidon
Ploaré	Du Frétay	Lecastrec
* Le Juch		
Plogonnec	Le Hénaff	Le Berre, Le Quéau
Pouldergat	Gouzil	Quideau
Poullan	Treuttel	Henry, Savina
* Tréboul		
<i>Fouesnant. — 6 communes.</i>		
Clohars-Fouesnant	Clorennec	Vicomte de Lanascot
Fouesnant	Parquer	Lemaigre, Nicou
* La Forêt		
Gouesnac'h	Lequinquis	Lalaisson
Perguet	Lecain	Berrou
Pleuyon	Lesneven	Nédélec
Saint-Evarzec	Kerliézec-Royou	Lebreton
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>		
Guilers	Burel	Queffurus
Landudec	Hénaff	Lepape
Peumerit	Viers	Gentric

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie en hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 6,371 Habitants.</i>				
Marzin	Faucon-Dumont	10491	5437	Briec.
Louarn	»	»	»	—
Bariau	»	»	»	—
Nédélec	Castel	1692	934	—
<i>— 8,531 Habitants.</i>				
Le Grand	»	2884	1504	Concarneau.
Cozanet	Lequitte	116	2372	—
Auffret	»	1112	1115	—
Corbé	Lelouarn	5067	3540	—
<i>— 16,398 Habitants.</i>				
»	Vilmer	70	4470	Douarnenez.
Keranguéven	l'abbé Quideau	2271	1239	Quimper.
Boga	Jan	1717	2328	Douarnenez
Moguen	»	»	»	—
Dupont	Bocquené	5413	2909	—
Le Roux	sœur St-Alphonse	2995	2229	—
Herjean	Boëté	3638	3223	—
* Quélenec	»	»	»	—
<i>— 7,281 Habitants.</i>				
Le Gouézec	Guillou	1302	656	Quimper.
Leguillou	Rogel	5071	3466	—
* Le Berre	»	»	»	—
Cuillandre	»	1707	730	—
Rospars	»	1053	676	—
Boisseau	»	1369	637	—
Horellou	l'abbé Seité	2465	1116	—
<i>10 communes. — 15,732 Habitants.</i>				
Le Coat	»	1125	621	Plogastel-st-Germ.
Loison	Chapalain	2057	1051	—
Normand	Arhan	4981	1255	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton de</i>		
Plogastel-St-Germ.	Lebatard.	Lehénaff.
Plonéis.	Lefloch.	Leberre.
Plonéour.	Daniel.	Carval, Dilosquer.
Plovan.	Colin.	Nicolas.
Plozévet.	Julien.	Lecorre, Moris (Michel)
Pouldreuzic.	Guichaoua.	N.
Lababan.		
Tréogat.	Voquer.	Hascoët.
<i>Pont-Croix. — 12 communes.</i>		
Audierne.	De Mésonan (C*)	de Lécluse-Trévoédal
Beuzec-Cap-Sizun.	Lebras.	Bariou.
Cléden-Cap-Sizun.	Donnart.	Dagorn.
Esquibien.	Le Dréau.	Normant.
Goulien.	Donnart.	Riou.
Mahalon.	Lebihan.	Savina, Pierre.
Meilars.	Claquin.	Souben.
Plogoff.	Yvenou.	Marchand.
Plouhinec.	Colin.	Ansquer, Piriou.
Pont-Croix.	Hignard (*)	Le Bris-Durest.
Primelin.	Dagorn.	Dagorn, J.-G.
Seins (Ile de)	Salaun.	Dervis.
<i>Pont-l'Abbé. — 11 communes.</i>		
Combrit.	Vte de Crésolles..	Mavic.
Loctudy.	Monfort.	Péron.
Penmarch.	Charpentier.	Guiziou.
Plobannaec.	Toulemon.	Lebléis.
Plomeur.	Pascal.	Le Drézen.
Pont-l'Abbé.	Cosmao Duménez	Moysan, Arnoult.
St-Jean-Trolimon.	Le Garrec.	N.
Treffagat.	Branquet.	Riou.
Tréguennec.	Legarrec.	Balouiu.

DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie en Héctares	populat.	Bureaux de poste.
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>				
Cornec.	Soliman.	3115	1728	Plogas.-st-G.
Le Goff.	Godec.	3169	1326	Quimper.
Quéré.	Leroux.	4850	3104	Pont-l'Abbé.
Quéinec.	Callac.	1619	1351	Plogas-st-G.
Clevarec.	Déroff.	2726	3083	Pont-Croix,
Kerlan.	Bécam.	1678	1715	Plogastel.
Tréguer.	"	"	"	—
Charles.	"	952	501	—

— 20,364 Habitants.

Le Jacq.	Le Quéré.	288	1541	Audierne.
Boutouiller.	Borvon.	3468	2068	Pont-Croix.
Nicol.	Jadé.	1899	2297	Audierne.
Stanguennec.	Fichoux.	1542	1990	—
Flochlay.	Le Tanter.	1280	1091	—
Cariou.	"	2139	1386	Pont-Croix.
Bourhis.	Cren.	1467	1049	—
Hingant.	Le Gendre.	1163	1609	Audierne.
Cozian.	Grall.	2805	3190	Pont-Croix.
Leroux	Bouhellec.	774	2293	—
Guéguen.	Pabbé Cornic.	872	1344	Audierne.
Luslac.	N.	"	509	—

— 17,351 Habitants.

Tilly.	Labory.	2333	4650	Pont-l'Abbé.
Hugot.	Gourlaouen.	1263	1799	—
Dagorn.	Durand.	1639	1987	—
Kersaudy.	Charlot.	1782	1866	—
Comboto.	Le Folcalvez.	3213	2595	—
Jartel.	Grel, fr. Tudy.	1818	3947	—
Laurent.	Pabbé Rogel.	1468	1093	—
Corvellec.	Pabbé Moal.	814	780	—
Bourdet.	"	961	544	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS
<i>Suite du canton</i>		
Tréméoc	Le Roux	Le Calvez
Tudy (Ile)	Divanac'h	Le Pemp
<i>Quimper. — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel	N	N
Ergué-Gabéric	Feunteun	Lecorrec
Kerfeunteun	Danion	Couzien
Penhars	Thomas	Lecœur
Plomelin	Daniel	Le Cloarec
Pluguffan	Larhant	Le Lay
Quimper	Porquier (*)	Veissière
* Saint-Mathieu		
* Locmaria		
<i>Rosporden. — 4 communes.</i>		
Elliant	De Rosencoat	Cottien, Jaouen
Rosporden	Prévost	Poullen
Saint-Yvi	Guiffant	Lahuec
Tourch	Gourmelin	Lebec

DE QUIMPER.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste
<i>de Pont-l'Abbé.</i>				
Crozon	l'abbé Quéré	1166	664	Pont-l'Abbé
Goarant	Le Phuez	39	426	—
<i>— 21,371 Habitants.</i>				
Pennarun	l'abbé Normand	3742	1743	Quimper.
Palud	l'abbé Pouliquen	3989	2263	—
Bolloré	"	3217	2268	—
Pelleter	Leberre	1539	844	—
Le Meur	l'abbé Lahaye	2608	1341	—
Lequéré	l'abbé Degay	3209	1492	—
Nédélec	F. Corèbe. Even	194	11450	—
Le Bras	"	"	"	—
Robic	"	"	"	—
<i>— 6,168 Habitants.</i>				
Guizouarn	Yven	7031	2882	Rosporden.
Diligeart	Campion	1071	1229	—
Guiffand	"	2703	1290	—
Garo	"	1970	767	—

Arrondissement de Brest.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 83 COMMUNES
FORMANT 12 CANTONS.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Lander-
neau. Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau,
Ploudiry et Saint-Renan.

Population. . . . 198,806 habitants.

Superficie. . . . 141,323 hectares.

M. SOUMAIN (*), Sous-Préfet.

NOTA. Dans les tableaux ci-après les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que tous les
seconds jours.

TABEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Brest (1^{er} canton). — 1 commune.</i>		
Brest.. . . .	Bizet (O. ✱).	Anner, Leyer (✱), Brinde- jone (✱), Delalan (O. ✱)
* N.-D. du Carmel.		
<i>Brest (2^e canton). — 6 communes.</i>		
Brest.. . . .	"	"
Bohars.. . . .	Drogou.. . . .	Morvan.. . . .
Gouesnou.. . . .	Caill.. . . .	Treut.. . . .
Guilers.. . . .	Le Tessier de Launay ✱	Riou.. . . .
Lambézellec.. . . .	Cu nin.. . . .	Nicol.. — Goy.. . . .
Saint-Marc.. . . .	Labat.. . . .	Garzul.. . . .
<i>Brest (3^e canton). — 2 communes.</i>		
Brest (côté de Recouvrance)	"	Delalan (O. ✱), adj. spécial
St-Pierre Quilbign.	Pochard.. . . .	Lars. Tartu.. . . .
<i>Daoulas. — 10 communes.</i>		
Daoulas.. . . .	Danguy des Déserts.	N.. . . .
Hanvec.. . . .	Le Bras.. . . .	Mallégol. Le Borgne.
Hôpital-Camfrout.	Le Bourg.. . . .	Bourhis.. . . .
Irvillac.. . . .	Marhic.. . . .	Morvan. Le Bot.. . . .
Logonna-Daoulas	Le Cam.. . . .	Le Ber.. . . .
Loperhet.. . . .	Goubin Cyriaque (✱)	Mauguéroux.. . . .
Plogastel-Daoulas.	Goubin René.. . . .	Nicol. Madec.. . . .
Rumengol.. . . .	Poulmarc'h.. . . .	Bohan.. . . .
Saint-Éloy.. . . .	Morvan.. . . .	Hascoët.. . . .
Saint-Urbain.. . . .	Billand.. . . .	Jan.. . . .
<i>Landerneau. — 9 communes.</i>		
Dirinon.. . . .	De Lesguern.. . . .	Le Gall.. . . .
Guipavas.. . . .	Sotholin.. . . .	Goux. Héliès.. . . .
La Forest.. . . .	Jézéquel.. . . .	Morvan.. . . .
Landerneau.. . . .	Duval (✱).. . . .	Boucher. De Puyferfé
Pencran.. . . .	De Lesguern.. . . .	Rolland.. . . .
Plouédern.. . . .	Pouliquen.. . . .	Creff.. . . .
Saint-Divy.. . . .	Lemeur.. . . .	Guével.. . . .

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 24,016 Habitants.</i>				
Mercier (✱).. . .	Caroff. Perron. Billou.	273	24016	Brest.
Testard du Cosquer ✱	Grangis. fr. Juminieu.	"	"	"
<i>— 29,295 Habitants.</i>				
"	"	"	14326	Brest.
Berthou.. . . .	Le Steff.. . . .	558	842	—
Le Goff.. . . .	Jézéquel.. . . .	1011	1454	—
Creven Kerverson.. . .	Le Quinguis.. . . .	1898	1702	—
Mengant.. . . .	Gourmelon. Gandon.. . .	2236	12549	—
Cocaigu.. . . .	Domergue.. . . .	317	4322	—
<i>— 24,041 Habitants (*)</i>				
Quéinec.. . . .	Kergorlay. Marandeau.	"	19323	Brest.
Marc.. . . .	Frère Domini. N.	1708	4718	—
<i>— 17,644 Habitants.</i>				
Reviron.. . . .	Quéméneur.. . . .	197	618	Daoulas.
Kerloch.. . . .	Paul.. . . .	5949	3158	Le Faou.
Rohou.. . . .	"	1077	753	Daoulas.
Merret.. . . .	Jean.. . . .	3434	2501	—
Le Bars.. . . .	l'abbé Kerscaven.	1331	1447	—
Kerrien.. . . .	Bréilivet, Louis.	2041	1300	—
Lelouet.. . . .	Creach, Frédéric.. . .	4682	5270	—
Mesangroas.. . . .	Duédal.. . . .	558	505	Le Faou.
Lecam.. . . .	Brochee, Louis.. . .	1242	441	—
Fénoux.. . . .	Floch.. . . .	1557	941	Landerneau.
<i>— 18,748 Habitants.</i>				
Gras.. . . .	Olivier.. . . .	3302	1650	Landerneau.
L'Hostis.. . . .	Guéganton.. . . .	5021	6042	Guipavas.
Le Sneur.. . . .	"	921	604	Landerneau.
Barbier.. . . .	Goujon, Legrand	1338	6518	—
Sancéo.. . . .	Le Houez.. . . .	848	665	—
Croguennec.. . . .	Elléouët.. . . .	1962	1378	—
Floch.. . . .	Tristant. f. Martin	832	709	—
(*) Population totale de Brest. 54,665 hab				

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton</i>		
Saint-Thonan. . .	Moalic.	Berthou.
Trémaouézan. . .	Frémont.	Roudaut.
<i>Lannilis. — 5 communes.</i>		
Guisseny.	Pilven.	Thépaut. Chever. . .
Landeda.	Raguenès.	Ach.
Lannilis.	Morvan.	Le Dreff. Bergot. . .
Plouguerneau. . .	De Poulpiquet. . .	Simier. Abjean. . . .
Saint-Frégant. . .	Leboulch.	Favé.
<i>Lesneven. — 10 communes.</i>		
Goulven.	Bihan.	Morvan.
Kerlouan.	Le Moine.	Prigent. Lagadec. . .
Krnouès.	Inizan.	Olivier.
Le Folgoët.	Le Gall.	Kerjean.
Lesneven.	Brichet.	Léost Créa-Villeneuve.
Ploudaniel.	De la Monneraye. . .	Kerlidou. Le Gris. . .
Plouider.	Berthou.	Pengam. Parc.
Plonéour-Trez. . .	Falhun.	Cabon. Jacq.
Saint-Méen.	Abaléa.	Leroux. Jacq.
Trégarantec. . . .	Lichou.	Le Vern.
<i>Ouessant. — 1 commune.</i>		
Ouessant.	Lelouet.	Tual. Nicolas.
<i>Plabennec. — 12 communes.</i>		
Bourg-Blanc. . . .	Billant.	Tréguer.
Coat-Méal.	Salioù.	Lebris.
Guipronvel.	Prigent.	Goachet.
Kernilis.	Landuré.	Calvès.
Kersaint-Plaben. .	Rosco.	Kerjean.
Lanarvilly.	De Kermenguy ch. . .	Le Gall.
Le Drennec.	Jacopin.	Bervas.
Loc-Brévalaire. . .	Le Guével.	Kerboul.
Milizac.	Fagon.	Marc.
Plabennec.	Moal.	Leguillou. Guivarch. .
Plouvien.	Guillermou.	Tréguier. Laot.
Tréouergat.	Poullaouec.	Lescop.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie. en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>de Landerneau.</i>				
Millin.	"	1061	693	Landerneau.
Caroff.	"	1830	489	—
<i>— 15,343 Habitants.</i>				
Gour'hant.	Cariou.	2603	3045	Lesneven.
Plantec.	Gouriou.	1105	2135	Lannilis.
Calvez.	Guéguen.	2191	3386	—
Rivoalen.	l'abbé Le Guillou. . .	4390	5522	—
Jamet.	"	778	855	Lesneven.
<i>— 19,158 Habitants.</i>				
Rohel.	Dantec.	630	788	Lesneven.
Le Bloas.	Giré.	1780	5262	—
Pennors.	Frère Théodore. . .	777	677	—
La Haye.	"	911	923	—
Kervennic.	Le Grel, f. Nicolas. .	493	2663	—
Brénéol.	Chossec.	5150	3886	—
Balcon.	Le Got.	3997	3094	—
Rivoal.	Tanguy.	1578	3051	—
Quéau.	Millin.	429	686	—
Henry.	Tanguy.	507	628	—
<i>— 2,258 Habitants.</i>				
Picard.	Malgorn.	1558	2358	le Conquet.
<i>— 13,833 Habitants.</i>				
Le Sann.	Bouquet.	2831	1867	Plabennec.
Le Sévère.	"	44	202	Lannilis.
Kerné.	"	839	409	Saint-Renan
Cabon.	Le Roy.	1004	959	Lesneven.
Le Saout.	"	1289	818	Guipavas.
Nicolas.	"	589	514	Lesneven.
Le Moal.	l'abbé Roudaut. . .	885	686	Plabennec.
Lebihan.	"	166	243	Lesneven.
Le Lann.	l'abbé Le Saout. . .	3237	1671	Saint-Renan
Quéinec.	Riou, fr. Raban. . .	5274	3663	Plabennec.
Prouff.	l'abbé Chevert. . .	3370	2516	—
Héliès.	"	610	285	Saint-Renan

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 communes.</i>		
Brêles.	Larvor.	Pondaven.
Lampaul-Plouarzel	Forjonel.	Toquin.
Lampaul-Ploudalm	Le Dreff.	Briand.
Landunvez.	Leuvec.	Minguy.
Lanildut.	Le Duff.	Jacob.
Larret.	Mingant, G.	Mingant, F.
Ploudalmézeau.	Julien.	Cabon. Terrom.
Plouguin.	Bossard.	L'Hostis
Plourin.	Quemeneur.	Gentil.
Porsporder.	Le Gall.	Jacob.
Saint-Pabu.	Jaouen.	Bizien.
Tréglonou.	Lavanant.	Lefourn.
<i>Ploudiry. — 7 communes.</i>		
La Martyre.	Le Forestier de Quillien.	Gourvès
Lanneufret.	Léost.	Mével
La Roche.	Coloigner.	Miossec
Le Tréhou.	Fichou.	Léon.
Loc-Eguiner.	Pennec.	Pencréac'h.
Ploudiry.	Boucher.	Rohel
Tréflévenez.	Bouroullec.	Cariou.
<i>Saint-Renan. — 10 communes.</i>		
Lanrivaroé.	Maguer.	Lilès.
Le Conquet.	Podeur.	Masson.
Loc-Maria.	Lars.	Quére
Ile-Molene.	Coquet.	LunEAU.
Plouarzel.	Lebras.	Richard.
Plougouvelin	Querré.	Michel.
Ploumoguier.	Vte de St-Aignan.	Cloître.
* Lambert.	"	"
Plouzané.	Malaboux.	Lucas
Saint-Renan.	Nével	Ledot
Trébabu.	De Kersauson-Kerjan.	Kervran

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 15,288 Habitants.</i>				
Bervas.	l'abbé Kerné.	1452	862	Saint-Renan.
Lesaut.	"	407	643	—
Rosec.	"	810	852	Ploudalméz.
Le Touz.	Prigent.	1441	1810	—
Gléau.	"	374	373	Saint-Renan.
"	"	200	174	Ploudalméz.
Arzel.	Le Bris.	2250	3220	—
Le Mestre.	Héliès.	4058	2175	—
Lavenant.	Chamain.	2559	1357	—
Le Roux.	Pierre.	1013	1998	—
Forjonel.	Chauvé.	1150	1253	—
Bécam.	Dantec.	585	571	Lannilis.
<i>— 6,311 Habitants.</i>				
Delaunay.	"	1801	1064	Landerneau.
Colléter.	"	224	221	—
Combot.	Cornec.	901	923	—
Calvez.	Paul.	2280	1169	—
Plantec.	Leborgne.	1191	798	Landivisiau.
Roudaut.	Berthelot.	2721	1631	Landerneau.
Rivoal.	"	965	505	—
<i>— 12,871 Habitants.</i>				
Prigent.	Larvor, abbé.	1518	690	St-Renan.
Gloaguen.	Parc.	516	1291	le Conquet.
Corre.	Charles.	2315	1304	Saint-Renan.
Péron.	Cuillandre.	"	386	le Conquet.
Siou.	Dalidec.	4289	2320	Saint-Renan.
Legall.	Jourden.	1869	1502	le Conquet.
Lehir.	Bodénès.	4284	1861	Saint-Renan.
Le Quéau.	"	"	"	—
Léost.	Favenneec.	4036	1977	—
Le Roux.	Colin.	363	1246	—
Salaun.	Roger.	436	294	le Conquet.

Arrondissement de Châteaulin.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 60 COMMUNES
FORMANT 7 CANTONS.

Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf, Crozon, Le
Faou, Huelgoat et Pleyben.

Population. . . . 103,177 habitants.

Superficie 183,178 hectares.

M. le Baron De **BASTARD**. Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de **MM** les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent
les communes qui ne sont desservies que tous les
seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Carhaix. — 9 communes.</i>		
Carhaix.	Lemoine.	Charlopin.
Cléden-Poher.	Le Roux.	Cloarec.
Kergloff.	Lozach.	Hourman.
Motreff.	Poulizac.	Le Corre.
Plouguer.	Dœuf.	Postollec.
Plounévezel.	Le Bellec.	Corvest.
Poullaouen.	Moysan.	Philippe, Hély.
Saint-Hernin.	Lozach.	Kergaravat.
Spézet.	Ruppe.	Quintin. Le Moal.
<i>Châteaulin. — 12 communes.</i>		
Cast.	Le Men.	Le Quéau.
Châteaulin.	Le Breton.	N. Péréault.
Dinéault.	Moreau.	Siméon.
Locronan.	Lelons.	Guéguen.
Ploëven.	Gourlan.	Euzen.
Plodiern.	Balcon.	Thomas. Le Duff.
Plonévez-Porzay.	Le Gac.	Jain. Moreau.
Port-Launay.	Marzin.	N.
Quéménéven.	Hervieu.	Hémi.
Saint-Coulitz.	Avant.	Blouet.
Saint-Nic.	Guéguénat.	Larour.
Saint-Ségat.	Frablot.	Vigourcux.
<i>Châteauneuf. — 10 communes.</i>		
Châteauneuf.	Le Roux.	G. de la Landelle. Bernard.
Collorec.	Martin.	Caro.
Coray.	Jarno.	Le Du.
Landela.	Jaffré.	Le Louarn.
Laz.	Merrien.	Le Pont.
Leuban.	Le Roux.	Levaillant.
Plonévez-du-Faou.	Daniel Beaupré.	Le Guern.
Saint-Goazec.	Monjarret de Kerjégu.	Le Clec'h.
Saint-Thois.	Pressard.	Rospars, Louis.
Trégourez.	Bourhis.	Péron.

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	superfic. en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 15,875 Habitants.</i>				
Enu	Grenet.	245	2229	Carhaix.
Riou.	"	2984	1537	—
Deschamps du Cérisc.	l'abbé Lavis.	2494	1030	—
Néa.	"	2132	1074	—
Le Troadec.	Le Bihan.	2334	1036	—
Le Pennec.	"	2425	1024	—
Caroff.	Le Goff.	7136	3662	—
Tréguer.	Letraon.	2929	1350	—
Le Grand.	Le Luyet, frère Alexis.	6063	2933	Châteauneuf.
<i>— 18,110 Habitants.</i>				
Thalamot.	Guéguénat.	3687	1713	Châteaulin.
Prigent	Le Pape.	2075	2852	—
Le Moign.	Mathieu.	4715	1624	—
Coadou.	Brelivet.	330	719	—
Desquatrevaux.	"	1301	700	—
Goardon.	Liziard.	4657	2786	—
Pouchous.	l'abbé Nèzet.	4443	2627	—
Salaun.	Grenet.	187	898	—
Rolland.	"	2781	1284	—
Arhan.	"	1102	550	—
Le Pape.	"	1791	1159	Crozon.
Dilasser.	Delafosse, fr. Nectaire.	2251	1198	Châteaulin.
<i>— 16,499 Habitants.</i>				
Kermel	Le Bras, Louis.	4194	2781	Châteauneuf
Marc.	Le Gac.	2839	1224	—
Conan.	Quéré.	3139	1855	—
Suignard.	"	3033	1214	—
Marec.	Thépaut.	3429	1242	—
Cabioch.	Prédery.	3274	1427	—
Mingam.	N.	8066	3589	—
Le Bozec.	"	3337	1053	—
Le Guern.	l'abbé Cadiou.	1794	1003	—
Daniélou.	l'abbé Cariou.	1772	1101	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Crozon. — 7 communes.</i>		
Argol.	Rividic.	Gourmelen.
Camaret.	Lescop.	Provost.
Crozon.	Louboutin.	Noël. Duchon (*).
Landévennec.	Louarn.	Kermogant.
Roscanvel.	Congard.	Salomon.
Telgruc.	Savina.	Mazeau.
Tregarvan.	Le Moal.	Capitaine.
<i>Le Faou. — 5 communes.</i>		
Le Faou.	Caurant.	Prot.
Logonna-Quimerch.	Caër.	Le Jollec.
Lopérec.	Balay.	N.
Quimerch.	Rolland.	Quilliou.
Rosnoën.	Quilliou.	Sizun.
<i>Huelgoat. — 8 communes.</i>		
Berrien.	Le Gac.	Lemat.
Bolazec.	Rospars.	Dinahet.
Botmeur.	Lagadec.	Martin.
Huelgoat.	Le Citol.	Le Gall.
La Feuillée.	Meunier.	Creoff.
Locmaria.	Collober.	Fleury.
Plouyé.	Nédélec.	Goujon.
Serignac.	Le Maitre.	Rivoal. Gourvil.
<i>Pleyben. — 9 communes.</i>		
Brasparts.	Messager.	Mévl. Cariou.
* Saint-Rivoal.		Cariou.
Edern.	Le Bourhis.	Legrand.
Gouézec.	Le Jollec.	Briand.
Lannédern.	Nédélec.	Queffelec.
Le Cloître.	Kerdévez.	Berthélemé.
Lennon.	Le Mem.	Derrien.
Loqueffret.	Furic.	Martin. Le Borgne.
* Bremilis.		
Lothey.	Bouzard.	Douguet.
Pleyhen.	Le Borgne.	Cozien. Flochlay.

DE CHATEAULIN.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	superficie. en Hectares	populat.	Bureaux de poste
<i>— 15,876 Habitants.</i>				
Garol.	Parc.	3173	4352	Crozon.
Pasquet.	Lagatu.	447	1153	Camaret.
Grail.	Péron.	10720	8449	Crozon.
Maguer.	l'ab. Poullaouec.	1383	934	—
Normant.	Broshec.	793	1090	—
Troussel.	Corre.	2828	2323	—
Pouliquen.	"	935	575	—
<i>— 6,775 Habitants.</i>				
Plassart.	Forcès.	275	1084	Le Faou.
Guéguen.	"	446	253	—
Madec.	Goujon.	3988	1938	—
Kerivel.	Nédélec.	3422	1802	—
Nédélec.	"	3381	1698	—
<i>— 12,458 Habitants.</i>				
Buzaré.	Postic.	6647	2033	Huelgoat.
Guyader.	"	1747	717	Callac.
Le Breton.	"	"	699	La Feuillée.
Naissant.	Toullec.	1437	1176	Huelgoat.
Le Gac.	Quéré.	3156	1835	La Feuillée.
Brisson.	"	4719	1105	Huelgoat.
Le Goff.	Durocher.	3757	2040	—
Balcon.	Dohollou.	7094	2812	—
<i>— 17,584 Habitants.</i>				
Tanguy.	Lazennec.	6926	2757	Brasparts.
Riou.	"	"	"	—
Yvenat.	l'abbé Le Roux.	3993	2032	Briec.
Kéranguéven.	Le Gac.	3064	1907	Pleyben.
Jointrer.	"	1237	669	—
Le Breton.	"	2045	1115	—
Calvez.	Denez.	2277	1450	—
Caugant.	"	4799	1763	—
Baron.	"	"	"	—
Cloarec.	"	1327	1004	—
Lamarque.	Turlucher.	7753	4897	—

Arrondissement de Morlaix.

CErrondissement est composé de 58 communes
formant 10 cantons.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau, Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Sizun, Taulé et Saint-Thégonnec.

Population. . . . 138,589 habitants.

Superficie. . . . 132,484 hectares.

M. le Comte De CALLAC (*), Sous-Préfet.

NOTA. Dans les tableaux ci-après les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que tous les seconds jours.

TABLEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Landivisiau. — 7 communes.</i>		
Bodilis..	Le Bras..	Léon..
Guimiliau..	Landouar..	Caroff..
Lampaul..	Abgrall (J)..	Abhervé. Guéguen..
Landivisiau..	Poulliquen..	Quéinnec. Monfort..
Plougourvest..	Guyader..	Hamon..
Plounéventer..	Prigent..	Soubigou. Bérégard..
* Saint-Derrien		
Saint-Servais..	Kerdoncuff..	Bodériou..
<i>Lanmeur. — 8 communes.</i>		
Garlan..	Le Bras..	Durivage..
Guimaëc..	Guilloù..	Cloarec..
Lanmeur..	Du Dresnay..	Le Lay. Siliau..
Loquirec..	Guézennec..	Pohen..
Plouégat-Guer..	Swinay (Gustave)	Brigant..
Plouézoch..	Mézer..	Morvan..
Plougasnou..	Mahé..	Lavallou. Barazer..
St-Jean-du-Doigt..	Primot..	Masson..
<i>Morlaix. — 5 communes.</i>		
Morlaix..	Frébourg (✱)..	Lannurien (✱). Danielou..
* Saint-Melaine		
Ploujean..	Cte de Tromelin (O. ✱)	Lécuyer. Le Steün..
Plourin..	Le Buañec..	Le Hénaff. Martin..
St-Martin-des-Ch.	Tanguy..	Gravot..
Sainte-Sève..	Messager..	Lazennec..
<i>Plouescat. — 5 communes.</i>		
Lanhournau..	Berthou..	Le Bris..
Plouescat..	Rosce..	Grall. Pleybert..
Plougar..	Coquil..	Ollivier..
Plounévez-Loch.	Dein..	Lejounec. Guillaume..
Tréfléz..	Corre..	Traon..

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	superficie. en hectares.	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 13,790 Habitants.</i>				
Castel..	Postic..	2268	1803	Landivisiau.
Mesmeur..	Riouallan..	1122	1497	—
Tréguier..	Le Bras..	1749	2370	—
Sibiril ..	Lazennec..	1642	3304	—
Le Pichouren..	Euzen..	1403	1289	—
Kerbiriou..	Guirriec..	4255	2748	—
Lhostis..				
Troussel..	l'abbé Maurice..	1025	779	—
<i>15,696 Habitants.</i>				
Le Saout..	Néar..	1334	1131	Morlaix.
Rosec..	Madec..	4874	4901	Lanmeur.
Clech ..	Potin..	2648	2728	—
Bihan-Poudec..	l'abbé Huon..	566	1231	—
Larvor..	Lecoulm..	1729	1846	—
Le Déroff..	Herry..	1582	1684	Morlaix.
Abgrall..	Roué..	3397	3650	Lanmeur.
Plantec..	Léon..	1980	1525	Lanmeur.
<i>— 20,785 Habitants.</i>				
Keramanach ✱	Lavanant. Le Roux..	373	12904	Morlaix.
Léon..				
Abhervé Guéguen..	Caroff..	2091	2738	—
Quidelleur..	Robin..	4266	3013	—
Guéguénou..	Le Gall..	1563	1446	—
Kerbaul..	Stéphan..	998	684	—
<i>— 11,175 Habitants.</i>				
Nicolas..	Le Garrec. fr. Eléonore..	4311	1182	Lesneven.
Déroff ..	Marrec..	1473	3003	Plouescat.
Mazé..	Le Guillou..	1748	4266	Landivisiau.
Rolland..	Berriet..	1436	4261	Plouescat.
Le Roux..	Madeleincan..	1573	1433	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneau. — 7 communes.</i>		
Botsorhel.	Le Coz.	Le Foll (Yves).
Guerlesquin.	Callarec.	Le Bras.
Lannéanou.	Camus.	Scour.
Le Ponthou.	Fouliard.	Thomas.
Plouégat-Moysan.	Le Bihan.	Lelchat.
Plougouven.	De Roquefeuille.	Biyillon. Guéguen.
* Saint-Eutrope.		
Plouigneau.	De Grainville.	Manchee. Le Lay.
<i>Plouzévédé. — 6 communes.</i>		
Cléder.	Milin.	Rozec. Penuors.
Plouvorn.	Couloigner.	Kerscaven. Plantec.
Plouzévédé.	Cail.	Paugam.
Saint-Vouguay.	Guénégan.	Conseil.
Tréflaouénan.	Floch.	Perrot.
Trézilidé.	Troadec.	Leguen.
<i>St-Pol-de-Léon. — 7 communes.</i>		
Batz (Ile de).	Philippe.	Buors.
Mespaül.	Péron.	Le Roux.
Plouénan.	De Ruzunan.	Cadiou, Oliv. Cadiou. Glande.
Plongoulm.	Léon.	Paugam.
Roscoff.	Audren de la Boëssière.	Croignou. Kérenförs.
* Santec.		N.
Saint-Pol.	De Kerhorre.	De Kermadee. Dupenloat(✱).
Sibiril.	Lejeune.	Méar.
<i>St-Thégonnec. — 4 communes.</i>		
Le Cloître.	De Plöesquelloc.	Dilasser.
Pleybert-Christ.	Quéince.	Bourven. Lejeune.
Plounéour-Ménez.	Joncourt.	Jacq. Pouliquen.
* Loc-Eguiner.		Guéguen.
Saint-Thégonnec.	Caroff, J.-B.	Soubigou. Caroff, J.-M.

DE MORLAIX.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	sup. rüe. en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 15,074 Habitants.</i>				
Rolland.	Rohan.	2535	1577	Plouigneau.
Guéguen.	Siou.	2199	1758	—
Guillerm.	Madec.	1618	1001	—
Quénec.	Le Roy.	125	355	—
Abalain.	Tanguy.	1497	1338	—
Sibiliau.	Caroff.	6932	4223	—
* Thomas.				
L. Le Gac.	Masson.	6373	4892	—
<i>— 12,138 Habitants.</i>				
Jézéquel.	Priol.	3725	4662	Saint-Pol.
Hellard.	Hervé. fr. Isaie.	3389	3135	Landivisiau.
Tanguy.	Scouarnec.	2035	1850	—
Pouliquen.	Mercier.	1510	1241	—
Mével.	Marchalant.	816	878	Saint-Pol.*
Déroff.	»	461	372	—
<i>— 19,139 Habitants.</i>				
Milin.	Gourvennec.	307	1119	Roscoff.
L'Ollivier.	Lesann.	1158	1178	Saint-Pol.*
Le Bras.	Créac'h.	3118	2874	—
Le Mao.	Créac'h.	1885	2315	—
Kerivel.	Robinaud.	766	358	Roscoff.
* Le Gall.	»			
S. Pouliquen.	Augre. f. Mathias.	2969	663	Saint-Pol.
Le Dall.	Mével.	1181	1463	—
<i>— 12,104 Habitants.</i>				
F Quéré.	Le Cabon.	2348	1353	Morlaix.
Caroff.	Euzen.	4547	3221	St-Thégonn.
Kernéis.	Kerdavid.	5976	3.42	—
* Le Jacq.	»			
Bériet.	Kervennie. fr. Florent.	417	3588	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Sizun. — 4 communes.</i>		
Communa.	Pouliquen.	Reilly. Prouff.
Locmélar	Le Bras.	Pencréarch.
Saint-Sauveur.	Herry.	Euzen.
Sizun.	Boucher.	Sanquer. Roux, Yves
Saint-Cadou.		Roux, Pierre.
<i>Taulé. — 5 communes.</i>		
Carantec.	De Kergrist.	Kerrien.
Guiclan.	Fagot.	Abhervé Guéguen, Coquil.
Ilenvic.	Mescam.	Castel.
Locquéholé.	Tilly.	Scouarnec.
Taulé.	Mège.	Traon. Brélivet.

DE MORLAIX.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	superficie. en Hectars.	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 9,171 Habitants.</i>				
Le Bras.	Querneau.	3997	2712	Sizun.
Kerlezroux	Quéguiner.	1555	1181	Landivisiau.
Lebras.	Kervren.	134	1413	Sizun.
Le Lez.	Le Gac.	5814	3945	—
Postec.				
<i>— 9,317 Habitants.</i>				
Boulie.	Maurice.	997	1320	Morlaix.
Cloarec.	Floch.	4263	3465	St-Thégonn.
Le Bris.	Cochard.	994	1333	Morlaix.
Le Corre.	Richard.	87	507	—
Perrot.	Le Gac.	2943	2591	—

Arrondissement de Quimperlé.

CET ARRONDISSEMENT EST COMPOSÉ DE 21 COMMUNES
FORMANT 5 CANTONS :

Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population. . . . 46,894 habitants.

Superficie.. . . 72,875 hectares.

M. le Vicomte **DE BRÉMOND d'ARS**, Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de **MM. les Curés** sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

Dans la colonne Bureaux de poste, elles indiquent les communes qui ne sont desservies que tous les seconds jours.

TABEAU PAR CANTONS DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano.	Mahé de Berdonaré. .	Daniel.
Guilligomarch. . .	Le Gall.	Tanguy.
Locunolé.	Berron.	Gillard.
Rédéné.	Pénobert.	Nadan.
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec.	Chardou.	De Dez. Guillou. . .
Kernével.	Goret.	Perrès.
Le Trévoux.	Gourcuff.	Lenaour.
Melgven.	Cotten.	Le Bihan.
<i>Pont-Aven. — 5 communes.</i>		
Moëlan.	Le Clere de Fresne. .	Malcoste. Lenoc. .
Névez.	Cadiou, Jean. . . .	Bellec.
Nizon.	Hersart de la Villemarqué	Boucher.
Pont-Aven.	Kersulec.	Le Gall.
Riec.	De Mauduit.	Boulie. Mestric. .
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye.	Le Gall.	Saliou.
Clohars-Carnoët. .	De Mauduit du Plessy (*).	Hervé. Le Delliou. .
Mellac.	Boëdec.	Tamic.
Quimperlé.	Bréart de Boisanger. .	Abyven. Peyron. .
N.-D. de l'Assomption		
Tréméven.	Even.	Postec.
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Querrien.	Daniel, fils. . . .	Diffon. Péron. . . .
Saint-Thurien. . .	Le Bris.	Guillemot.
Scaër.	Ollivier.	Louis. Le Bihan. .

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Curés et Desservants.	Instituteurs.	superf. en Hectares	populat.	Bureaux de poste.
<i>— 5,470 Habitants.</i>				
Caradec.	Prigent.	3413	1874	Quimperlé.
Salaün.	Rolland.	2 75	1070	—
Postec.	»	2 196	1218	Le Faouët.
De Frolo.	»	2 49	1308	Quimperlé.
<i>— 9,848 Habitants.</i>				
Le Dréau.	Lescoat.	7752	44 55	Bannalec.
Courtemanche. . .	Kervarec.	4264	1950	Rosporden.
Rouat.	»	2 82	1332	Bannalec.
Marchand.	Le Gars, fr. Corentin.	5519	2241	Rosporden.
<i>— 11,858 Habitants.</i>				
Stanguennec. . .	Brient, fr. Sébastien.	4735	4370	Quimperlé.
Le Noret.	Le Joly.	3537	20 4	Pont-Aven.
Kergoat.	»	2682	1309	—
Leherre.	Yvon.	183	586	—
Balcon.	Bauverger, fr. Bémend	5482	3109	—
<i>— 12,002 Habitants.</i>				
Migeot.	»	720	492	Quimperlé.
Lannou.	»	3481	3072	—
Penguilly.	»	3637	1272	—
Mazé.	Follet. Joisseau.	3184	6375	—
Le Bihan.	frère Abraham.			—
Floc'h.	»	1542	791	—
<i>— 7,716 Habitants.</i>				
Le Bourhis. . . .	Alle Bellégo. . . .	4882	2282	Quimperlé.
Rospabé.	»	2141	1091	—
Billon.	Rodallec.	11749	4343	Scaër.

TABLEAU

des Evêques qui, depuis le Concordat, ont occupé le siège épiscopal de Quimper.

Claude ANDRÉ, nommé en 1802, se démit peu de temps après.

Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEIHLES, nommé en 1804, mort le 29 juin 1823.

Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESKANVEL, nommé en 1823, mort le 1^{er} mai 1840.

Joseph-Marie GRAVERAN, nommé en 1840, mort le 1^{er} février 1855.

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur RENÉ-NICOLAS SERGENT (O. *, O. I.) évêque de Quimper et de Léon, né à Corbigny (Nièvre), 12 mai 1802, sacré à Paris le 20 mai 1855.

VICAIRES GÉNÉRAUX.

Mgr Sauveur (*, O. A.), protonotaire apostolique, archidiacre de Cornouailles. } agrés par le Gouvernement.

MM. Jégou, archidiacre de Léon.
Goujon (*), chanoine.
André, du diocèse de Sens.
De Léséleuc de Kerouara, chanoine.
Evrard, chanoine.

SECRÉTAIRES DE L'ÉVÊCHÉ.

MM. Evrard, chan. vicaire général, secrétaire.
Moëlo, prêtre, pro-secrétaire.
Téphany, prêtre, pro-secrétaire.

OFFICIALITÉ DIOCÉSAINE.

MM. Jégou, vicaire général, official.

De Léséleuc de Kerouara, vicaire général, vice-official.

CHANOINES D'HONNEUR.

NN. SS. de Salinis, évêque d'Amiens.

Pellerin, évêque de Biblos, vicaire apostolique de la Cochinchine septentrionale.

de Goësbriand, évêque de Burlington.

CHANOINES TITULAIRES.

MM.
Langrez.
Nédelec, curé de la cathédrale.
Guilien.
Delalande de Calan.

MM.
Le Guen-Kerneizon.
Goujon (*).
De Léséleuc de Kerouara.
Evrard, secrét. de l'évêché
Alexandre.

CHANOINES HONORAIRES.

MM.
Duval, ancien curé de Cancale.
Keramanach (*), curé-archiprêtre de Morlaix.
Jégou, vicaire général.
Coquereau (C. *), chanoine du chapitre de Saint-Denis; aumônier en chef de la flotte.
Mazé, curé-archiprêtre de Quimperlé.
Le Guillou, curé de Saint-Justin-de-le-Vallois.
Clerc, aumônier du lycée Saint-Louis, à Paris.
Mercier (*), curé-archipr. de Saint-Louis, à Brest.
Poulliquen, curé-archipr. de Saint-Pol-de-Léon.

MM.
Boussard, aumônier des Ursulines de Quimperlé.
Poulliquen, Fr., supérieur du Petit-Séminaire de Pont-Croix.
Guizouarn, curé d'Elliant, doyen.
Bucaille (*), aumônier de 1^{re} classe de la marine, en retraite à Brest.
Bohic, supérieur de la maison de retraite ecclésiastique de Saint-Pol.
Cozanet, curé-doyen de Concarneau.
Glech, curé-doyen de Lanmeur.
Jartel, id., de Pont-l'Abbé.
Grall, id., de Crozon.

Suite des Chanoines honoraires.

MM.	MM.
Enu, curé-doy. de Carhaix.	Ménard, du diocèse de
De Vancé, vic. à St-Martin.	Tours.
Lhostis, curé de Guipavas.	Horbain, curé de Crux-la-
Naveau, principal du col-	Ville, du dioc. de Nevers.
lège de St-Pol-de-Léon.	Chesnel, profes. au Grand
Silliau (*). aumônier du	Séminaire, aumônier du
vaisseau-école.	Sacré-Cœur.
Levicomte de la Houssaye,	Daniel, directeur du Grand
missionnaire apost., an-	Séminaire.
cien profess. de morale	Du Marhallach, prêtre ha-
au Grand-Séminaire.	bitué à Quimper.
Delahaut, curé de St-Victor à Verdun.	Rivoalen, curé de Plou-
Dufeigna-Keranforet, an-	guerneau.
cien recteur de St-Ma-	Kermel, curé-doyen de
thieu, à Quimper.	Châteauneuf.

Séminaire Diocésain.

MM. GOUJON (*), vicaire. général chan., *supérieur*.
 DANIEL, chanoine honoraire, directeur.
 LONDIN, économiste.

Professeurs.

MM. Chesnel, chanoine ho- MM. Olivier, prof. d'écriture sainte.
 noraire, professeur Péron, philosophie.
 de dogme. Thaëron, }
 Quéméneur, morale. Le Gall, { profes. suppléants.

Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. F. POULIQUEN, chanoine honoraire, *supérieur*.

MM.	MM.
Fromentin, prêtre, économiste.	Le Roux, prêtre, seconde.
Serré, prêtre, rhétorique.	Mazéas, prêtre, troisième.

MM.	MM.
Morvan, prêtre, quatrième.	Saleun, prêtre, mathématiques.
Guillauma, prêtre, cinquième.	Lannuzel, prêtre, physique,
Kersimon, prêtre, sixième.	chimie et astronomie.
Cadion, prêtre, septième.	Dupé dessin.
Odéyé, prêtre, huitième.	Manières, musique et plain-
Goarnisson, id., hist. et géogr.	chant.

MAÎTRES D'ÉTUDES : MM. Yvenat, Thynévez et Dupé.

Clergé Paroissial**DES CHEFS-LIEUX D'ARRONDISSEMENT.****QUIMPER. — Cathédrale.**

MM. NÉDÉLEC, chanoine, curé-archiprêtre.
 Postic, Sezec, vicaires; Rohou, prêtre, sacristain.

Succursale de Saint-Mathieu.

M. Le Bras, desservant. | M. Caquelard, vicaire.

Succursale de Locmaria. — M. Robic, desservant.

BREST. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (*), chanoine honor., curé-archiprêtre.

Kerjean, vicaire.	MM. Celton, vicaire.
Keriel, —	Toulemont, —
Graveran, —	L'Helgoualc'h, —
Quéré, —	Bourhis, chapelain du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUEINEC, curé-doyen.

MM. Coulm, vicaire. | MM. Nardon, vicaire.
 De Penfeuntentyo, id. | Favé et Guégan, id.

Notre-Dame-du-Carmel.

M. TESTARD DU COSQUER (*), chanoine honoraire de
 Meaux, vicaire général de la Martinique, curé.

MM. Tanguy, vicaire.	MM. Grall, vicaire.
Le Bars, —	Le Saout, —
Simon, —	

MORLAIX. — Saint-Mathieu.

MM. KÉRAMANACH (*), chan. hon., curé-archiprêtre.
Le Guen, Derrien et Huet, vicaires.

Saint-Melaine.

MM. LÉON, recteur.
Floch et Le Roy, vicaires.
Sévèzen, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs

MM. GUÉGUÉNOU, missionnaire apostolique, recteur.
Bourhis et Gabon, vicaires.

CHATEAULIN.

MM. PRIGENT, curé-archiprêtre.
Messager et Corcuff, vicaires.

QUIMPERLÉ.

MM. MAZÉ, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Léonard, Marziou et Podeur, vicaires.

Notre-Dame de l'Assomption.

MM. LE BIHAN, recteur; Bécam, vicaire.

Maison de Retraite ecclésiastique de St-Pol-de-Léon.

M. BOHIC, chanoine honoraire, supérieur.

Aumôniers de la Marine flottante.

MM. Isnard.	MM. Georgelin.	MM. Surieux,
Muzy (*).	Lichou.	Hains.
Silliau (*).	Marzin.	Collobert.

Communautés Religieuses.

Ursulines.

Quimper, aumônier, Mgr Sauveur (*), O.A., vic. gén.
Morlaix, — MM. Bothorel.
Quimperlé, — Boussard.
St-Pol-de-Léon, — Menguy.
Carhaix, — Kerjean,

Calcairiennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, aumônier, M. Chesnel, chanoine honoraire.

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier, M. Langrez, chanoine.
Lambézellec, — Le Pape.

Carmélites.

Morlaix, aumônier, M. Bergot.
Lambézellec, N***.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Brest, côté de Recouvrance.

Dames de la Retraite.

Lesneven, aumônier, M. Le Guen.

Quimper,	—	N***.
Quimperlé,	—	Le Castrec.
Brest,	—	N...

Dames de Saint-Thomas de Vileneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Le Siner.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier. M. Le Moing.

Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Pellet.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Le Menn.

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, M. N***.
Brest, hôpital de la marine, aumôniers, MM. Lucas (*),
Le Roy, Le Férec.
Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Trévidic,
Quimperlé, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières.

Cuburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Mauduit

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix.

Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches

Hôpitaux.

Quimper, aumônier, M. Belbéoch.
Saint-Pol, aumônier, M. Mahé.
Châteaulin.

Maisons de Charité.

Quimper.	Fouesnant.	Landivisiau.
Landerneau.	Plouezoch.	Crozon.
Saint-Pol.	Pont-Croix.	Saint-Renan.
Landéda.	Kerleunteun.	Taulé.
Ploujean.	Trégunc.	Riec.
Pleybert-Christ.	Sizun.	Scaër.
Lannilis.	Lennon.	Clédén-Poher.
Locquenolé.	Roscoff.	Plouenan.
St-Thégonnec.	Plouvorn.	Locronan.
Carantec.	Douarnenez.	Plonévez-du-Faou
Plouguin.	Morlaix.	Elliant.
Cléder.	<i>Jonathanez.</i>	

Sœurs de la Providence, dites de Rullier.

Brest.

Le Refuge.

Morlaix, aumônier, M. Urvoy de Portzamparc.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. Le Pape.

Sœurs de l'immaculée Conception.

Trefflez, Guissény, Lampaul et Clohars-Carnoët.

Dames de la Retraite de Lannion.

Plougasnou.

Religieuses de la Miséricorde.

Quimper.

Culte protestant.

M. CHABAL, président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

M. BOUCLY (C. *), PREMIER PRÉSIDENT.
M. DU BODAN (O. *), PROCUREUR GÉNÉRAL.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Arrondissement de Quimper.

Tribunal de première instance.

MM. VOYER (*) président.	MM. DEROME, procureur impérial.
Lozach, vice-président	Gaillard de Kerbertin,
Camenen, juge d'instruction.	Substitut.
Pendézec, juge.	N***, Substitut.
Turin, —	Cloarec, greffier.
Dorn, —	Delplanque, commis-greffier
Claret, —	Cloarec, fils, —
Guyot (*), juge suppl.	Le Grignoux, interprète
N***, —	de la langue bretonne.

Jours d'audience.

Audiences civiles, le lundi et le mardi.
— criés, le mercredi.
— correctionnelles, jeudi et vendredi. } à 11 heures.

JUSTICES DE PAIX.

CANTONS..	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimper.	Nouët.	Tassel. Mondehair.
Briec.	Salaün.	Guéguen. N...
Concarneau.	De Malherbe.	Prouhet. Le Guillou

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Douarnenez	Béléguc	Halna-Dufréay. De Guillou-Pénanros.
Fouesnant	Perotin	Parquer. Kerlézec-Royou.
Plogastel-st-Germ.	De Boisboissel . .	Voquer. Le Flo'h.
Pont-Croix	Moreau	Pastol. Criou.
Pont-l'Abbé	Briant	Toulomont. Desban.
Rosporden	Donval	Prévost. Le Rouxeau de Roscoat

Jours d'audiences.

Quimper, vendredi et samedi, à 11 heures. — Brieç, mardi et vendredi, à 10 h. — Concarneau, lundi et vendredi, à 10 h. — Douarnenez, lundi, à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-St-Germain, lundi et jeudi à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. De Blois.	MM. Amblard.
Le Hars, Théodore.	Durest-Lebris, secrét.
Hernio.	Le Guillou, Eug. Stagiaire.
Dumarnay, bâtonnier.	Gouzil, —
Le Guillou, Louis.	Perotin, —
De Chamaillard.	

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Guyot (*), de Blois, Laplace.

Bureau d'Assistance Judiciaire.

MM. l'abbé Dufeigna, pré-	MM. Tassel, avoué.
sident	Le Comte, receveur de
De Blois, avocat.	l'enregistrement.
Gouzil, avocat.	Cloarec, greffier, secrétaire

Avoués.

MM. Tassel, président.	MM. Guyot (*).
N....	Ansquer, secrétaire.
Laplace.	Moallic, fils.
Le Moyno, rapport. et trésor.	Gorvan.

Huissiers audienciers.

Quimper, MM. Savina, syndic; Le Bonnaire; Raimbaux, faisant en outre le service de Brieç; Bigot, faisant en outre le service de Fouesnant.

Huissiers ordinaires.

Pont-l'Abbé, MM. Durand.	Douarnenez, MM. Le Goff.
— Le Drenn.	Plogastel-St-G., Le Foll.
Concarneau et Rosporden,	Pont-Croix, Le Bras.
M. Dubois (Jérôme).	— Dupays.

Notaires.

Quimper, MM. Joubert, secrét.	Audierne, MM. Rivet.
— Mauduit.	Plogastel-st-G., Le Batard.
— Créarc'headic	Plozevet, Le Bail.
— Le Hars.	Plonéour, Moallic fils.
— Henon.	Peumeurit, Voquer.
Fouesnant, Parquer,	Pouldreuzic, Boucheron.
Pleuven, Lesneven.	Pont-Croix, Durest-Lebris.
Plogonnec, Damey.	— Hénaff.
Douarnenez, Renot.	Pont-l'Abbé, Bargain.
— Le Clech, présid.	— Arnoult.
— Stot.	— Flammant.
Brieç, Plunier,	— Ronarch.
— Dandurand.	— Kernilis.
Concarneau, Chancellay.	Rosporden, Prévost.
— Le Marchadour	Elliant, Le Rouxeau de
Trégunc, Prouhet.	Rosencoat.
Audierne, Pastol.	

*ARRONDISSEMENT DE BREST.**Tribunal de première instance.*

MM. GOUIN (*), président.	MM. BONAMY (*), procureur imp.
Limon, juge d'instruction	Prétot, substitut.
Le Coursonnays, juge.	Allard, greffier.
Gardin de la Bourdonnaye, —	Cogniec, comm.-greffier.
Pénanros, juge suppléant	Allard fils, commis.
attaché au parquet.	Le Gall, ch. de l'état civil.
Clérec aîné, juge suppl.	Le Gall, interprète.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mercredi et jeudi, } à 11 heures.
— correctionnelles, vendredi et samedi.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Brest (1 ^{er} canton).	Pidoux (✱) . . .	Le Bescond de Coatpont. Le Jeune.
— (2 ^e canton).	Pain	Clérec. Kernévez.
— (3 ^e canton).	Cosmao	Delaporte Tuischler (✱).
Daoulas.	Fouillard.	Danguy des Déserts. Le Forestier.
Ile d'Ouessant. . .	Jaouen	Le Louet. Malgorn.
Landerneau. . . .	Prigent.	Thépaut. Robert.
Lannilis.	Billard.	Morvan. Larreur.
Lesneven	Vaumousse	Ruccard. N...
Plabennec.	De Kergariou. . . .	Adam. Colin.
Ploudalmézeau . .	Carof	Le Gall. Julien.
Ploudiry	Babo	Huc. Boucher.
Saint-Renan. . . .	Le Vessel.	Massé. De Miniac.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi, samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à 10 heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à 10 h. — Lannilis, mercredi et jeudi, à 10 h. — Lesneven, mardi et samedi, à 10 h. — Ouessant, lundi et jeudi, à 10 h. — Plabennec, samedi à 10 h. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à 10 h. — Ploudiry, mardi et vendredi, à 10 h. — Saint-Renan, lundi et samedi, à 11 h., mardi, à 7 h.

Avocats.

Lesneven, MM. Miorcec de Kerdanet.	Brest, MM. Billard.
— Miorcec de Kerdanet, (Daniel).	— Le Guen.
— Grée de Villeneuve.	— Delaporte.
Brest, Pérénez.	— Rozais.
— Clérec.	— L'hostis.
— de Bourayne.	— Marinier.
— Agie.	— Kernévez.
— Pouliquen.	— Lejeune.
	— Coiron.
	Ploudaniel, De Guenest.

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Pérennès, de Coatpont, et Clérec.

Bureau d'Assistance Judiciaire.

MM. DE BOURAYNE avocat, présid. | MM. Lejeune, avoué.
Le Guen. | Belime, Receveur des domaines
Delaporte. | Allard, secrétaire.

Mariage entre indigents. — Société de St-François-Régis.

M. MADEC, délégué.

Avoués.

MM. Lejeune, | MM. Lalla. | MM. Nicolas.
Clérec. | Gillart. | Joubert.
De Coatpont | Delobeaue.

Huissiers audienciers.

MM. Cadiou, Fouchard, Braban, Tranvouës.

Huissiers ordinaires.

MM. | Lesneven, MM. Le Lez.
Landerneau, Le Roux. | Saint-Renan, Toullec.
Daoulas, Pradel. | Plabennec, Cocquart.
Lannilis, Casteignet, fils. | Ploudalmézeau, Ganté.

Notaires.

Brest, MM. Le Maux. | Lesneven, MM. Barjou.
— Bellamy. | — Ruccard.
— Baron. | Plougastel-D., Picaut.
— Chayer. | Daoulas, Danguy des Désert.
— Le Doussal. | Hanvec, Salaün.
— Le Jeune. | Lambézellec, Faque.
— Bérubé. | Irvillac. Rolland.
— N***. | Landerneau. Robert, fils.
Lannilis, Rolland. | — Dubeaudiez.
— Jaouen. | — Boucher.
— Guisseny, Le Menn. | — Terriot.
Plouguerneau. Larreur. | Guipavas, Kervern.
Lesneven, Guennoc. | Plounéour-Trez, Croc.
— Brichet. | Plabennec, Douferr.

Suite des notaires de l'arrondissement de Brest.

Bourg-Blanc. Perrot.	Ploudalméz., MM. Rivoal.
Saint-Renan, Jacolot.	Porspoder, Le Gall.
— De Lésleuc.	Ploudiry, Huc.
Le Conquet, Roy.	Le Tréhou, Tranvoës.
Ploudalmézeau, Guillard.	

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. HUNAUT, président.	MM. LE CLAIR, procureur
Bonnie (*).	imperial.
Lacoste (*), juge.	Michel, substitut.
Janvier, juge suppl.	Créach'cadic, greffier,
chargé de l'instruct.	Collet, commis greff.
Fénigant, juge suppl.	

Jours d'audience.

Audiences criées et commerciales, mardi,	} à 11 heures.
— civiles, mercredi,	
— correctionnelles, jeudi,	

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Châteaulin.	Noury.	Chauvel Grivart.
Carhaix.	De Lésleuc.	Révault. Le Moine.
Châteauneuf.	Séré.	Le Goff. Le Coquil.
Crozon.	Alexandre.	Lescop. Alavoine.
Le Faou.	Gourmelon.	Charuel. Quilliou.
Huelgoat.	Fégéan.	Le Morvan. Gourvil.
Pleyben.	Le Taro.	Le Breton. Le Bourhis.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Carhaix, mercredi et vendredi, à 10 heures. — Châteauneuf, jeudi et vendredi, à 9 heures. — Crozon, jeudi et samedi, à 10 heures. — Le Faou, vendredi et samedi, à 10 heures — Huelgoat, jeudi et vendredi, à 10 heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au

30 septembre, mardi et samedi, à 10 heures; du 1^{er} octobre au 31 mars, mardi et samedi, à 11 heures.

Avocats.

MM. Giraud, Fénigan.

Avoués.

MM. Fénigan,	MM. Chauvel.
Guermeur.	Séré.
Halléguen.	

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers.

Châteaulin, MM. E. Collet.	Huelgoat, MM. Le Citol.
— Guizien.	Braspars, Le Taro.
— Provost.	Pleyben, Launay.
Châteauneuf, Odey.	Le Faou, Bouroullec
— Aguilard.	Crozon, Provost.
Carhaix, L'Helgouarch.	

Notaires.

MM.	MM.
Châteaulin, Le Marchadour	Plonévez-du-F., Beaupré.
— Grivart.	Crozon, Pelliet.
— N***.	— Taburet.
Leuhan. Guyonvarch.	Telgruc, Balcon.
Coray. Jarno.	Le Faou, Charuel.
Quéménéven, Hervieu.	— Caurant.
Plomodiern, Balcon.	Lopérec, Le Menn.
Carhaix, Révaut.	Huelgoat, Le Coz.
— Gaubert.	Serignac, Gourville.
— Nédélec.	Pleyben, Le Bourhis.
— Lemoine.	— Le Breton.
Poullaouen, Le Goff.	Gouézec, Briand.
Châteauneuf, Le Goff.	Braspars, Gourmelon.
— Le Roux.	— Le Guyader.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
GODEFROY, président.	N***, juge suppléant.
Sauvée juge d'instruction.	CAHEL, procureur impé-
Bazil, juge.	rial.
Gouffès, juge.	De Lavaud, substitut.
Aubry, juge suppléant.	Bacquet, greffier.
Barazer-Lannurien, <i>idem</i> .	Guezennec, com.-greffier.

Audiences civiles, mardi et vendredi, } à 10 heures.
— correctionnelles, jeudi,

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Morlaix.	Lozac'h.	Daniellou, A. Le Noan.
Landivisiau.	Piriou.	Queñec. N***.
Lanmeur.	Guillou.	Le Saux. N***.
Plouigneau.	Jamin.	De Roquet nill, Bourven, Gilles.
Plouescat.	De Plouesquellec.	Le Moine. Barzic.
Plouzévédé.	Lacaze.	Cadiou. Caill.
Saint-Pol.	Deschamps.	Macé. Le Floe'h.
St-Thégonnec.	De Penguern.	Le Joncour. Bourven, Yves.
Sizun.	Boucher.	Quémeneur. Le Bras, J.
Taulé.	Queñec.	Fagot. Le Bras.

Jours d'audience

Morlaix, vendredi et samedi, à 10 heures. — Landivisiau, mercredi, à 10 heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à 10 heures. — Plouigneau, mardi, à 10 heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à 10 heures. — Plouzévédé, mardi et vendredi, à 10 heures. — Saint-Pol, mardi, à 10 heures. — Saint-Thégonnec, mardi et vendredi, à 10 heures. — Sizun, jeudi, à 10 heures. — Taulé, samedi, à 10 heures.

MM.	Avocats.	MM.
Barazer-Lannurien, père.	Le Denmat-Kervern, fils.	
Daniellou, Auguste.	Le Bozec, fils,	
Barazer-Lannurien, fils *	Rivoalan, stagiaire.	

Bureaux d'assistance judiciaire.

MM.	MM.
LANNURIEN, père, avocat,	Daniellou, Augt., avocat.
président.	Villain, receveur de l'En-
Le Bozec, père, avoué,	registrement.
Bienvenue, avoué.	Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM.	Le Bozec,	MM. Chaudois, fils	MM. Cloarec.
père.	Dubois.	N***.	
Bienvenue.	Rihouay.		

Huissiers.

Morlaix, MM. Dourver.	Plouescat, MM. Coguiee.
— Le Roux.	Guerlesquin, Troussel.
— Rémiond.	St-Pol-de-Léon. Le Fers.
— Prémel-Cabie	St-Thégonnec, Le Breton.
Landivisiau, Caroff.	Sizun, Jézéquel,
Lanmeur. Silhiau.	

Notaires.

MM.	MM.
Morlaix, Barazer.	Plouézoeh, Folgalvez.
— Le Noan.	Plouigneau, Le Magne.
— Bouguen.	Plougonven, Bourven.
— Le Saux.	Botsorhel, Le Coz.
— Le Millier.	Guerlesquin, Le Goff.
Landivisiau, Thomas.	Plouescat, Bodénès.
— Quey nec.	— Le Dault.
— Cozanet.	Plounévez-Lochrist, Bodénès.
Guimiliau, Landouar.	Lanhouarnau, Le Barzic,
Lanmeur, Savidan.	Cloder. Rosec.
Plougasnou, Le Bourdonnec	Plouzévédé, Tanguy.
Sizun, Dubourg.	Plouyorn, Martin.
Commana, Grall.	Penzès, Jagoury.
Saint-Pol, Le Conte.	Guiclan, Le Bras.
— Macé.	St-Thégonnec, Piriou.
— Du Penhoat.	Pleybert-Chr., Bourven.
Roscoff, Salaün.	Plouñour-Ménez, Lamandour.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.	MM
BELLAMY, président,	ANGER DE KERNISAN, pro-
Barbier, présid. honoraire.	— cureur impérial.
Fornier, juge d'instruction.	De Lesquen, substitut.
Bocher, juge.	Buzuel, greffier.
Audran, juge suppléant.	Dahéron, com.-greffier.
Pierre, juge suppléant.	

Jours d'audience.

Audiences civiles, lundi,	} à 11 heures.
— correctionnelles, mercredi.	
— commerciaux et criées, mardi,	

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	SUPPLÉANTS.
Quimperlé	Quilliou	Rousseaux. Audran.
Arzano	Buguel	Le Gallie. Berrou.
Bannalec	Le Tirant	Chardon. Le Dez.
Pont-Aven	Le Songeux	Kersulec. Le Mestrie.
Scaër	Duffoit	Le Guernalec. Le Duigou

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, à 10 heures et à 2 heures. — Arzano, jeudi, à 10 heures. — Bannalec, jeudi, à 10 heures. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à 10 h. — Scaër, samedi, à 10 h.

Avocats.

MM. Bréart de Boisanger, bâtonnier, Briant du Lescoët et Abyven fils.

Avoués.

MM. Bornigal, Lorans et N...

Huissiers.

Quimperlé, MM. Montillion, Pont-Aven, MM. Corvec. Chevassu et Guyonvarch, Bannalec, Le Pustoch.

Notaires.

MM.	MM.
Quimperlé, Kerihuel.	Quimperlé, Rousseaux.
— Audran, fils.	Arzano, Mahé de Berdouaré
— Agie.	Scaër, Le Duigou.
— Guyot de Sains	— Sinquin.
Guilligomarch, Le Romancer	Querrien, Daniel.
Bannalec, Chardon.	Pont-Aven, Kersulec.
— Sinquin.	— Lestyr.
Melgven, Prouhet.	Moëlan, Barbe.
M. Audran, père, notaire honoraire, à Quimperlé.	

Commissaires de Police.

Brest, commissaire central,	Landerneau, MM. Quémener.
— M. Lebaube.	Pont-l'Abbé, Lejay.
— Commissaires, MM. Delalande.	Douarnenez, Février.
— — Barbedor.	Morlaix, Treuttel.
— — Richard.	Saint-Pol, Wattard (*).
— — Petit.	Châteaulin, Le Gall.
Quimper, — Roëssard.	Carhaix, Moy.
Lambézellec, Gousseau.	Quimperlé, Morin.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Académie de Rennes.

MM. DE CHATEAUNEUF (O. I.), Inspecteur d'Académie,
à Quimper.
Petibon, commis d'inspection académique.

Conseil départemental de l'Instruction publique.

MM. RICHARD (O. *, O. I.). Préfet du Finistère, président.
M^{re} SERGENT (O. * O. I.), év. de Quimper, vice-président.
DE CHATEAUNEUF (O. I.), inspecteur d'Académie.
L'abbé JÉGOU, vicaire général.
CHABAL, président du Consistoire, à Brest.
DEROME, procureur impérial à Quimper.
VOYER (*), président du tribunal civil, à Quimper.
GUYOT (*)
DE KERNAERET (*), } membres
PASCAL, } du Conseil général.
BOIS-VIEL,
LE QUINQUIS (O. A.), inspecteur primaire, secrétaire du Conseil.

Instruction secondaire.

*Membres du Jury chargé pendant l'année 1860, d'examiner
les Aspirants au brevet de capacité pour l'Instruction
secondaire, dans le département du Finistère.*

MM.	MM.
L'abbé JÉGOU, vic.-général	GILLET, régent au collège
L'abbé CHESNEL.	DERENNES, —
GUYOT (*), conseiller gén.	NONDÉ, —

Lycée et Collèges communaux DU DÉPARTEMENT.

LYCÉE DE BREST.

Personnel

MM.	MM.
SAUVION (O. A.), proviseur.	Muro, professeur d'anglais.
Marc (O. A.), censeur.	Ferré,
Croignou (O. A.), aumônier.	Le Couturier, } classes élém.
Marie, économiste.	Havard.
Barué, commis d'économe.	Le Mullois,
Allanic (O. I.), prof. de logique	Lorin,
Peyronnet, profess. d'histoire.	Tardivean,
Le Flocc, prof. de rhétorique.	Hamon,
Fustec (O. I.) prof. de seconde	Le Franc
Moncourt (O. A.), prof. de 3 ^e	Tichard,
Marguet, professeur de mathématiques spéciales.	Prioult,
Bernès, professeur du cours préparatoire à l'école navale.	Groul,
Tintéjoux, prof. de mathématiques pures et appliquées	Vastel,
Jardin, idem.	Pujet.
Famin, idem.	Thomas, directeur de la classe primaire.
Le Chevalier, prof. de physiq.	Pilven, professeur de dessin graphique.
Moulun (O. A.), —	Penquer, médecin.
Platel, prof. de quatrième.	Pierret, docteur-médecin, dentiste.
Mauxion (O. A.), prof. de cinq.	Le Cureux, prof. de musique.
Bomany, prof. de sixième.	Pollard, professeur de gymnastique.
Koch (O. A.), prof. d'allemand	

COLLÈGE DE QUIMPER.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT (O. A.), principal.	Nondé rég. de mathématiques.
L'abbé Craëc, aumônier	Beaufils, rég. de mathémat.

MM.

Mével, régent de physique.
Le Guellaut, régent de logique.
Gillet, régent de rhétorique.
Derennes (O. I.) rég. de seconde.
Mallen, régent de troisième.
Keller, régent de quatrième.
Simier, régent de cinquième.
Meslier, régent de sixième.
Villain, régent de septième.

MM.

Bouhellec, régent de huitième.
Wels, régent d'anglais.
Keller, ch. du cours d'alle.
Grenot, maître d'études.
Bourgeois, —
Goy, maître de dessin.
Lestir, maître de la classe préparatoire aux classes de latin.

Ecole primaire supérieure annexée au Collège.

MM. Le Principal, directeur ; Even, maître, sous-directeur breveté du degré supérieur ; Joannot, maître-adjoint.

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON.

Personnel.

MM. l'abbé NAVEAU (O. A.), chanoine honoraire, principal.
l'abbé TURLUCHER, directeur du Pensionnat Keroulas.

MM.

L'abbé Francès, régent de physique et de chimie.
Trézégut (O. A.), régent de mathématiques.
Dottain, rég. de mathématiques.
Audic, régent.
L'abbé Lebihan Pierre (O. A.), régent de logique.
L'abbé Lebihan Yves, régent de rhétorique.
Lebourcier, rég. de seconde.
Le Morvan, rég. de troisième.
L'abbé Berthou, rég. de quatr.
Monfort, rég. de cinquième.
Guennégan, rég. de sixième.
Kerbiriou, rég. de septième.

MM.

Quidelleur, rég. de huitième.
Cocaing, maître de la classe primaire supérieure.
Riguer, maître de la classe primaire élémentaire.
Clec'h, maître de dessin.
Thomazic, professeur de langues vivantes.
Rauc'h, professeur de musique.
Morgant, diacre, surveillant général.
Favé, prêtre,
Hellard, diacre, } maîtres
Combot, — } répétiteurs.
Tandé, —

COLLÈGE DE LESNEVEN.

Personnel.

MM.

L'abbé COHANNEC, principal.
L'abbé André, sous-principal, régent de logique.
Lamandé, rég. de mathématiques.
Derennes —
Rolland, rég. de rhétorique,
Herpe, régent de seconde.
L'abbé Hugot rég. de troisième.
Le Pennec, rég. de quatrième.
Jaffrès, rég. de cinquième.

MM.

L'abbé Jézéquel, régent de sixième.
L'abbé Paul, rég. de sept.
Brélivet, diacre, rég. de huit.
Minga d, maître d'études.
Couré, —
Lebras, —
N[°] —
Cohannec, profess. d'anglais.
Beau, maître de dessin.

COLLÈGE DE LANDERNEAU.

Personnel.

MM.

SÉVET (O. A.), principal, régent de physique.
Pasquet, régent de mathématiques.
Hays, régent de quatrième et cinquième.
Pellen, régent de sixième et septième.
Favé régent de huitième.

MM.

Poullaouec, régent de langue franc., d'écriture, de tenue des livres, de dessin linéaire.
Reilly, chargé du cours d'anglais.
Le Dall, maître de dessin et d'ornement.
Prouff, chargé, de la classe primaire élémentaire.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Ecole normale primaire de Rennes.

M. CAMPION, directeur.

INSPECTION PRIMAIRE.

Brest, **MM. BLÉAS (O. A.)** } Quimper } **M. LE QUINQUIS (O. A.)**
Châteaulin, } DECOURT. } Quimperlé
Morlaix, }

COMMISSION

*Établie à Quimper pour l'examen des Aspirants
et des Aspirantes au brevet de capacité.*

MM.	MM.
L'abbé SAUVEUR (* O.A.), vi-	NOUET, juge de paix.
général, président.	BEAUFILS, régent au collège.
PALUD (O. A.).	KELLER, —
LAPLACE, avoué.	LE QUINQUIS (O. A.), secrétaire

Nota. — M. WILLIAM, pasteur protestant, est appelé dans
a Commission toutes les fois qu'il se présente un candidat de
son culte.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.*Arrondissement de Quimper***Briec.**

MM. SALAUN, juge de paix; LE BOZEC, maire; MARZIN,
curé; HÉMON, propriétaire.

Concarneau.

MM. MALHERBE, juge de paix; PENANROS, maire de
Concarneau; COZANET, curé; Le vicomte DE TRÉDERN,
propriétaire; BUZARÉ, receveur de l'enregistrement
en retraite.

Douarnenez.

MM. BELÉGUIC, juge de paix; BOGA, curé de Ploaré;
HALNA DU FRÉTAY, membre du Conseil général; LE
GUILLOU-PENANROS, négociant; DAHIREL, médecin;
BERNARD, percepteur.

Fouesnant.

MM. PERROTIN, juge de paix; PARQUER, maire de
Fouesnant; LE GUILLOU, curé; KERLIÉZEC-ROYOU,
maire de St-Evarzec; le vicomte DE LANASCOL, propr.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. DE BOISBOISSEL, juge de paix; LE BATARD, maire
de Plogastel; CORNEC, curé de Plogastel; VIERS, maire
de Pemeurit; le comte DE CARNE, membre du Conseil
général; KERLAN, desservant de Pouldreuzic.

Pont-Croix.

MM. HIGNARD (*), maire de Pont-Croix; LE ROUX,
curé; HANEL, propriétaire à Plouhinec; LEBRIS-
DUREST, membre du Conseil d'arrondissement; LE
JACQ, desservant à Audierne.

Pont-l'Abbé.

MM. COSMAO-DUMÉNEZ, maire de Pont-l'Abbé; JARTEL
curé; TOULEMONT, maire de Plobannalec; JOLIVET,
propriétaire.

Quimper.

MM. NOUET, juge de paix; PORQUIER (*), maire de
de Quimper; NEDELEC, curé; DUFFEIGNA-KERANFORET,
chanoine honoraire; DE LEISSÈGUES-ROZAYEN (*),
ancien conseiller de préfecture; LAPLACE, avoué.

Rosporden.

MM. DONVAL, juge de paix; PRÉVOST, maire de
Rosporden; GUIZOUARN, curé d'Elliant.

*Arrondissement de Brest.***Brest (1^{er} canton).**

MM. CONSEIL (*), député au Corps législatif; PIDOUX
(*), juge de paix; TESTARD DU COSQUER (*), curé des
Carnes; ANNER, adjoint au maire; CLÉREC, avoué.

Brest (2^e canton).

MM. CUMIN, maire de Lambézellec; MERCIER (*),
curé de Brest; LE TESSIER DE LAUNAY (*), maire de
Guilers; BERUBÉ, percepteur; LE JEUNE, avoué.

Brest (3^e canton).

MM. DELALUN (O. *), adjoint spécial, conseiller gé-

néral; COSMAO, juge de paix; QUÉINEC, curé de Recouvrance; BRUSLE, conseiller municipal.

Daoulas.

MM. DES DÉSERTS, maire de Daoulas; REVIRON, curé; GOUBIN, conseiller général; FOUILLEARD, juge de paix; PICAUD, notaire à Plougastel; VILLIERS, conseiller d'arrondissement; LE TARO, percepteur à Irville.

Landerneau.

MM. DUVAL (*), maire de Landerneau; BARBIER, curé de Landerneau; L'HOSTIS, curé de Guipavas; BOUCHER, notaire; CLOAREC, propriétaire; ROBERT, ancien notaire.

Lannilis.

MM. BILLARD, juge de paix; MORVAN, maire de Lannilis; CALVEZ, curé de Lannilis; RIVOALEN, curé de Plouguerneau; PILVEN, maire de Guissény; DE POULRIQUET, conseiller d'arrondissement.

Lesneven.

MM. VAUMOUSSE, juge de paix; BRICHET, maire de Lesneven; KERVENNIC, curé; DE LA MONNERAYE, maire de Ploudaniel; LE MOINE, maire de Kerlouan; RIVOAL, recteur de Plounéour-Trez.

Quessant.

MM. JAOUEN, juge de paix; LE LOUET, maire; PICARD, curé; GUY, chirurgien de la marine.

Plabennec.

MM. MOAL, maire de Plabennec; DE KERGARIOU, juge de paix; QUÉINEC, curé; DE KERMENGUY, maire de Lanarvily; FAGON, maire de Milizac; BIGOT-D'ENGENTE, propriétaire; BRO, percepteur.

Ploudalmézeau.

MM. CAROF, juge de paix; JULIEN, maire; ARZEL, curé; LE ROUX, recteur de Porspoder; MENEZ, percepteur; LE HIR, docteur-médecin; RIVOAL, notaire.

Ploudiry.

MM. BABO, juge de paix; BOUCHER, conseiller d'arrondissement; ROUDAUT, vicaire de Ploudiry; DELAUNAY, recteur de La Martyre.

Saint-Renan.

MM. LE VESSEL, juge de paix; MÉVEL (*), conseiller général; LE ROUX, curé de Saint-Renan; GLOAGUEN, recteur du Conquet; DE MINIAC, ancien notaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. ENU, curé; RUPPE, maire à Spézet; BANÉAT, négociant; DUMARGET, directeur des mines à Poullaouen.

Châteaulin.

MM. LE BRETON, maire de Châteaulin; PRIGENT, curé; LACOSTE (*), juge; FENIGAN, avoué; MARZIN, maire de Port-Launay; BALCON, maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. SÉRÉ, juge de paix; KERMEL, curé; DANYEL-BEAUPRÉ, maire de Plonévez-du-Faou; JARNO, maire de Coray.

Crozon.

MM. ALEXANDRE, juge de paix; LOURROUTIN, maire de Crozon; GRALL, curé; LESCOPP, maire de Camaret; LEBASTARD DE MESMEUR, propriétaire; MERCIER, propriétaire; BELBÉOCH, cultivateur.

Le Faou.

MM. GOURMELON, juge de paix; CAURANT, maire du Faou; PLASSART, curé, CHARRUEL, notaire; QUENTEL, ancien magistrat à Quimerc'h.

Huelgoat.

MM. FÉGEAN, juge de paix; NAISSANT, curé; COLLOBERT, maire de Locmaria-Berrien; GOURVIL, notaire, à Scignac.

Pleyben.

MM. LE TARO, juge de paix; LAMARQUE, curé; LE BRETTON, conseiller général; MESSAGER, maire de Brasparts; LE JOLLEC, maire de Gouézec; LE MENN, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. PIRIOU, juge de paix; ABGRALL, maire de Lampaul; SIBIRIL, curé; POULIQUEN, maire de Landivisiau; LE ROUX, négociant; SOUBIGOU, propriétaire.

Lanmeur.

MM. LE GUILLLOU, juge de paix; CLERC'H, curé; FOLCALVEZ, notaire à Plouézoc'h; DE KERSAUSON, conseiller général; HUON DE KERMADEC, prop. à Plouézoc'h.

Morlaix.

MM. KERAMANACH (*), curé; BIENVENUE, conseiller général; KERVERN, conseiller d'arrondissement; CAHEL, procureur impérial; LE HIR, médecin à Morlaix; LE BOZEC, avocat.

Plouescat.

MM. DE PLOESQUELLEC, juge de paix; ROSEC, maire; MATHIEU, curé; DEIN, conseiller général.

Plouigneau.

MM. JAMIN, juge de paix; LE GAC, curé; DE GRAINVILLE, maire de Plouigneau; DE ROQUEFEUIL, maire de Plogonvon; GUÉGUEN, desservant à Guerlesquin; TROUSSEL, huissier à Guerlesquin.

Plouzévédé.

MM. LACAZE, juge de paix; TANGUY, curé; DE KERMENGUY, propriétaire à Cléder; DE Kerdrel, propriétaire à Plouvorn; TANGUY, conseiller général.

Saint-Pol-de-Léon.

MM. DESCHAMPS, juge de paix; POULIQUEN, curé de Saint-Pol; le baron DE KERHORRE, conseiller général;

DU PENHOAT (*), adjoint au maire; DE PARCEVAUX, propriétaire à Saint-Pol.

Saint-Thégonnec.

MM. DE PENGUERN, juge de paix; BÉRIET, curé; GAROF, maire; VILLARD, propriétaire à Pleybert-Christ; QUÉINEC, maire de Pleybert-Christ.

Sizun.

MM. BOUCHER, juge de paix; LE LEZ, curé; RANNOU, propriétaire; GRALL, notaire à Communa; REILLY, adjoint à Communa; EUZEN, conseiller d'arrondissement.

Taulé.

MM. QUÉINEC, juge de paix; PERROT, curé; CAZIN DE LA TRÉSORERIE, propriétaire; DE KERGRIST, maire de Carantec; LE BRAS, notaire à Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. BUGUEL, juge de paix; CARADEC, curé; le comte DE FOURNAS, propriétaire; JEGO, conseil. d'arrondissement.

Bannalec.

MM. LE TIRANT, juge de paix; CHARDON, maire; LE DRÉAU, curé; DE SAINT-GEORGES, propriétaire.

Pont-Aven.

MM. KERSULEC, maire; BALCON, curé de Riec; LE CLERC DE FRESNE, maire de Moelan.

Quimperlé.

MM. MAZÉ, curé; LE BIHAN, desservant de St-Michel; le comte DU COUÉDIC (*), membre du Corps législatif; LE LOUÉDEC, médecin; POIRIER DE NOISSEVILLE, prop.

Scaër.

MM. DUFLEIT, juge de paix; OLLIVIER, maire de Scaër; DE KERJÉGU (*), conseiller général; BILLON, curé.

ADMINISTRATION DES PONTS ET CHAUSSÉES.

Service ordinaire du Département.

Ingénieurs.

- MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef du service ordinaire à Quimper,
 MAITROT DE VARENNES (*), ingénieur en chef, des ports et phares à Brest.
 DE CARCARADEC (*), ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
 FÉNOUX, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix,
 N***, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper,
 TOURBIEZ (*), conducteur principal, chargé de l'arrondissement du centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Lombard.	MM. Perrennez.	MM. Lucas.
Dumoutier.	Philippe.	Jacob.
Frimot.	Fournioux.	Descsarts.
Le Bourguays.	Le Febvre.	Pochon.
De Réder.	Martin.	Créey.
Guinemand.	Robert.	Guillet.
Le Tendre.	Francier.	Poulmarch.
Farcy.	Bellanger.	
Lacroix.	Lamendour.	

Conducteurs auxiliaires.

MM. Michel.	MM. Delachienne.	MM. Tourbiez, Th.
Tourbiez jeune	Simon.	Mercior.
Laurent.	Chatton.	Ménereul.
Le Moul.	Chicoineau.	

Officiers et Maîtres de ports.

	MM.	MM.
Brest,	Gestin, lieutenant de port.	Quimperlé, Thomin, maître de port
Morlaix,	Morvan, —	Pont-l'Abbé, Bideau (*), —
Douarnenez,	Le Bris, maître de port	Camaret, Bouillet, —
Quimper,	Rohan, —	Roscoff, Monfort, —
Brest,	Thomasset, —	Concarneau, Toulguengat de Treffry, —
Morlaix,	Martin, —	Ouessant, N... —
Audierne,	Salaun, —	Le Faou, Le Pape, —
Le Conquet,	Keruzoré, —	Pont-Aven, L'Hôtelier, —
Landerneau,	Provost, Yv. —	Laberwrach, Provost, J.-M. —
Le Fret,	Le Fur, —	Pont-Croix, Voisseyre, —
Port-Launay,	Drouaux, —	Pempoul, Lozac'h, —
		Pensez, Guyader, —

Gardes-Dunes.

Dunes de Santec, MM. Merret	Dunes de Dinan, M. Ta-
et Simon.	lagas.

Chemin de fer de Rennes à Brest.

Partie comprise entre la limite des départements des Côtes-du-Nord et du Finistère et Brest.

État du personnel.

MM.	MM.
PLANCHAT (*), ingénieur en chef, à Brest.	Boucherot, conducteur embrigadé de 3 ^e classe.
FénoUX, ingénieur ordinaire à Morlaix.	Lavergne, } Conducteurs auxiliaires.
Maréchal, ingénieur ordinaire à Brest.	Floret, }
Martignon, conducteur embrigadé de 1 ^{re} classe.	Brizec, }
Dorsaz, conducteur embrigadé de 2 ^e classe.	Léaro, }
Boussardon, } Conducteurs embrigadés de 2 ^e classe.	Guilgaut, employé secondaire de 1 ^{re} classe.
Gandois, }	Bouillon, }
Delmas, }	Poitrenaud, }
	Le Tendre, } Employés secondaires de 2 ^e classe.
	Le Quitôt, }
	Letaro, }

Comité consultatif institué à la Préfecture pour l'examen des travaux communaux.

MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef du département, président.

Guyot (*), membre du Conseil général.

Le Guay, membre du Conseil de préfecture.

N***, ingénieur des ponts et chaussées.

Loarer, agent-voyer chef.

Bigot (*), architecte du département.

ROUTES IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE.

Routes Impériales.

Routes.

N° 12, de Paris à Brest, par Morlaix, Landivisiau, Landerneau, 80,896 mètres.

N° 164, d'Angers à Brest, par Redon, Carhaix, La Feuillée et Landerneau, 62,845 mètres.

N° 165, de Nantes à Audierne, avec embranchement sur Douarnenez, par Quimperlé, Bannalec, Rosporden, Quimper, Douarnenez et Pont-Croix, 97,127 mètres.

N° 169, de Lorient à Roscoff, par Carhaix, Morlaix et Saint-Pol, 80,257 mètres.

N° 170, de Quimper à Lesneven, et à la mer, par Châteaulin, Le Faou et Landerneau, 97,311 m.

Routes départementales.

N° 1, d'Hennebon à Lanvéoc, par Quimperlé, Pont-Aven, Concarneau et Quimper, 104,059 mèt.

N° 2, de Lannion à Brest, par Morlaix, Saint-Pol et Lesneven, 70,919 mètres.

N° 3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et Carhaix, 49,491 mètres.

N° 4, de Guipavas au Conquet, par Guesnou et Saint-Renan, 33,176 mètres.

N° 5, de Quimper à Pont-l'Abbé, 18,339 mètres.

N° 6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton et Laber-Ildut, 36,086 mètres.

N° 7, de Lesneven à Lannilis, depuis le Folgoët, 14,436 mètres.

N° 8, de Landivisiau à la mer, par Kervren, 20,315 m.

N° 9, de Rosporden aux limites du département, par Scaër, 19,719 mètres.

N° 10, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 11,015 m.

N° 11, de Rosporden à Concarneau, 11,584 mètres.

N° 12, de Quimperlé au Faouët, 12,133 mètres.

N° 13, de Quimper à Morlaix, par Pleyben et Brasparts, 68,510 mètres.

N° 14, de Quimper à Châteauneuf, par Brieç, 20,258 m.

PHARES

ACTUELLEMENT ALLUMÉS DANS LE DÉPARTEMENT.

1 Fanal de l'île Noire dans la rade de Morlaix (4^e ordre, grand modèle, feu varié de 2 en 2 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).

2 Fanal de la Tour de la Lande, au fond de la même rade (feu fixe).

3 Fanal du château du Taureau, à l'entrée de la même rade (feu fixe rouge).

4 Phare de l'île de Batz (1^{er} ordre, éclipses de minute en minute).

5 Phare de l'île Vierge (3^e ordre, feu blanc varié de 4 en 4 minutes par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses).

6 Fanal de l'île de Vrac (feu rouge).

7 Fanal de Plouguerneau (feu blanc).

8 Fanal de la Palue (feu vert).

9 Fanal de l'anse Saint-Antoine (feu blanc).

10 Phare d'Ouessant (1^{er} ordre, feu fixe).

11 Phare de Kermorvan (3^e ordre, petit modèle, feu fixe).

12 Phare de St-Mathieu (2^e ordre, feu tournant dont les éclipses se succèdent de 1/2 minute en 1/2 min.).

- 13 Phare du Petit-Minou (3^e ordre, feu fixe).
- 14 Phare du Portzic (2^e ord., feu varié de 3 en 3 m. par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 15 Fanal de Toulguet (4^e ordre, gr. modèle, feu fixe).
- 16 Phare de l'île de S. ins (1^{er} ordre, feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 17 Phare du Bec-du-Raz (1^{er} ordre, feu fixe),
- 18 Fanaux d'Audierne.
- 19 Phare de Penmarch (1^{er} ordre, éclipses de demi-minute en demi-minute).
- 20 Fanal de la pointe du Coq, à l'embouchure de l'Odé (feu fixe rouge).
- 21 Fanal de la Pyramide, à *idem* (feu fixe blanc).
- 22 Phare de Penfret (3^e ordre), feu varié de 4 en 4 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses.
- 23 Fanal de la batterie de la Croix à Concarneau (feu fixe).
- 24 Fanal de Beuzec, à *idem* (feu fixe).
- 25 Fanal de l'île Tristan.
- 26 Fanal de Lanriec.

Service du Canal de Nantes à Brest.

Ingénieurs

Napoléonville. MM. SGANZIN (O. ✱), ingénieur en chef.
Châteaulin, Tourbiez (✱), faisant fonctions d'ingénieur.

Conducteurs embrigadés.

Châteaulin, MM. Potorel-Maisonnette, de 2^e classe.
Carhaix, Piriou, de 3^e classe.
Châteaulin, Antoine, de 4^e classe.

Employés secondaires.

Châteaulin, M. Tourbiez, fils, de 1^{re} classe.

Service des Chemins vicinaux.

La direction supérieure du Service vicinal appartient au Préfet et sous ses ordres, aux Sous-Préfets dans les arrondissements. Toute la partie administrative relative au service, est centralisée à la Préfecture, *Division des Travaux publics*. La direction et la surveillance des travaux sont déléguées à l'agent-voyer en chef. Cet agent agit directement au nom du Préfet, et comme son délégué, alors qu'il est hors du chef-lieu, en tournée d'inspection, soit générale, soit spéciale. Il centralise à son bureau toutes les affaires relatives aux travaux, au personnel et à la comptabilité du Service vicinal.

Organisation du Personnel.

MM. LOARER, agent-voyer en chef, à Quimper.
Le Même, dessinateur et agent de comptabilité, au bureau de l'agent-voyer en chef.

Agents-Voyers d'arrondissements.

Quimper, MM. Doudet.	Châteaulin, MM. Bernard.
Brest, Labasque.	Quimperlé, Jasienski
Morlaix, Girandière.	

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux bureaux des Agents-Voyers d'arrondissement.

Brest, MM. N***.	Châteaulin, MM. Duhamel
Morlaix, Richard.	Quimper, Boutier.

Agents-Voyers secondaires.

Quimper, MM. Daoulas.	Morlaix, MM. Jestin.
Quimper, Salaun,	Landivisiau, Barenton.
Pont-l'Abbé, Haas.	Plouescat, Olivet.
Audierne, Le Gall.	Châteaulin, Le Breton.
Lannilis, Salaün, Hip.	Crozon, Ollivier, fils.
Lesneven, Bocquené.	Châteauneuf, Deville.
Saint-Renan, Inchéateau.	Huelgoat, Ollivier, père
Daoulas, Louarn.	Scaër, Kerforn.
St-Thégonnec, Boulmer.	Bannalec, Le Guern.

Chemins vicinaux de grande Communication.

- N° 1, de Quimper à Audierne et à la Pointe-du-Raz, passant par Landudec, Plözévet, Plouhinec, Audierne et Plogoff, 47, 275 mètres.
- 2, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, par Plonéour, Tréogat, Pouldreuzic, Plözévet, 28,100 m.
- 3, de Rosporden à Châteauneuf, par Tourch, Coray, Trégourez et Laz, 29,352 mètres.
- 4, de Pont-Aven à Scaër, par Bannalec, 22,273 m.
- 5, de Quimperlé à Plouay, par Arzano, 10,390 m.
- 6, de Quimperlé à Châteauneuf, par Saint-Thurien et Scaër, 38,567 mètres.
- 7, de Châteaulin à Douarnenez par Cast et Locronan, 25,348 mètres.
- 8, de Châteaulin à Camaret, par Crozon, 36,980 m.
- 9, de Morlaix à Callac, par Plougouven, et Lannéanou, 23,500 mètres.
- 10, de Lesneven à St-Pol, par Lochrist, Plouescat, Cléder et Sibiril, 29,819 mètres.
- 11, du Folgoët, par Commana, à la route départementale n° 13, par Saint-Méen, Landivisiau, Lampaul, St-Sauveur et Commana, 39,187 m.
- 12, de Brest au Conquet, par St-Pierre, 21,118 m.
- 13, de Brest à Plouguerneau, par Gouesnou, Bourg-Blanc et Lannilis, 21,000 mètres.
- 14, de Pleyben à Huelgoat, par Lannédern et Loqueffret, 19,299 mètres.
- 15, de Quimper à Gourin, par Coray, 31,669, m.
- 16, de Quimperlé à Douélan, par Clohars-Carnoët, 12,827 mètres.
- 17, de Châteauneuf à Gourin, par Spézet, 13,916 m.
- 18, du Faou à St-Thégonnec, par Hanvec, Sizun et Saint-Sauveur, 34,681 mètres.
- 19, de Morlaix, à Lesneven, par Plouvorn, 18,866 m.
- 20, de Pont-l'Abbé à Penmarch, par Plomeur, 13,840 mètres.
- 21, du Faou à Brasparts, par Quimerch, 14,471. m.

Chemins d'intérêt Commun.

PLACÉS SOUS LE RÉGIME DE L'ART. 6 DE LA LOI DU 21 MAI 1836.

Arrondissement de Brest.

Chemins.

- N° 1, de Lambézellec à Ploudalmézeau, par Plouguin, 23,000 mètres.
- 2, de Brest à St-Renan, par Guilers, 8,000.
- 3, de Lesneven à la grève de Goulven, 8,800 m.
- 4, de Landerneau à Plougastel, 10,000 mètres.
- 5, du Faou à Brest, par Plougast.-Daoulas, 21,000 m.
- 21, de Plouguerneau à Plouescat, 26,000 mètres.

Arrondissement de Châteaulin.

- N° 6, de Collorec à Carhaix, 13,413 mètres.
- 7, de Châteaulin, à Brasparts, 10,640 mètres;

Arrondissement de Morlaix.

- N° 8, de Sizun au Kernic, 38,800 mètres.
- 9, de Guerlesquin à Toul-en-Hery, 9,000 mètres.
- 10, de Penzès à Commana, 19,900 mètres.

Arrondissement de Quimper.

- N° 11, de Quimper à Bénodet, 16,075 mètres.
- 12, de Quimper à Fouesnant, 7,900 mètres.
- 13, de Quimper à Trégourez, 14,410 mètres.
- 14, de Quimper à Pont-Croix, 12,703 mètres.
- 15, de Quimper à Plonéour, 11,400 mètres.
- 16, de Quimper à Pouldreuzic, 16,720 mètres.
- 17, de Pont-l'Abbé à Locronan, par Guengat, 15,660 mètres.

Arrondissement de Quimperlé.

- N° 18, de Quimperlé à Guiscriff, 13,046 mètres.
- 19, de Pont-Scorff au Faouët, par Arzano, 11,343 m.
- 20, de Rosporden à Pont-Aven, par Bonne-Nouvelle et La Trinité, 13,710 mètres.

Architectes.

MM. BIGOT (*), architecte principal du département, à Quimper, chargé, en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper, Quimperlé et Châteaulin, à l'exception des cantons de Carhaix et Huelgoat.

JUGELET, architecte particulier de l'arrondissement de Brest.

Puro, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix, chargé, en outre, des cantons de Carhaix et de Huelgoat.

ADMINISTRATION

de l'Enregistrement et des Domaines.

MM.	MM.
Quimper, LENOIR, directeur.	Quimper, Leconte, 1 ^{er} com.
— Lenoir, inspectr.	— de la direction.
— Duval, vérificateur.	— Sicault de Mariol,
— Péan, —	garde-magasin
Brest, Phétu, —	du timbre.
Châteaulin, Pleuvier, —	— Courtemanche,
Morlaix, Delécluse, —	timbreur.

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM. Dahirel, conservateur des hypothèques et receveur des domaines.
 — Lecomte, recev. dél'enregistrement.
 — Buzaré (Eugène), receveur du timbre extraordinaire.

Concarneau,	Hénon	} receveurs de l'en- registrement et des domaines.
Douarnenez,	Lagrange,	
Pont-Croix,	Conan,	
Pont-l'Abbé,	Mahé de Berdouaré	
Plogastel-St-G.,	Champier,	

Arrondissement de Brest.

Brest, MM. Menet, conserv. des hypothèques.
 — Delécluse, recev. de l'enregistrem.,
 — des actes civils et des successions.
 — Belime, recev. de l'enregistrem. des
 actes judiciaires et des domaines.

Landerneau,	Sionneau,	} receveurs de l'en- registrement et des domaines.
Lannilis,	Le Brozac,	
Lesneven,	Le Teurnier,	
Saint-Renan,	Marinier,	
Plabennec,	Fialon,	
Ploudalmézeau,	Tetrel,	

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. Briot, conservateur des hypothèques.
 — Villain,
 Guerlesquin, Le Marchant,
 Landivisiau, Richard,
 Lanmeur, Marsat,
 Plouescat, Le Guay,
 St-Pol-de-Léon, Rivière,

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. Le Bas, conserv. des hypothèques.
 — Hamon-Duplessix
 Châteauneuf, Néaume,
 Huelgoat, Desavary,
 Crozon, Pottier,
 Pleyben, Lemaistre,
 Carhaix, De Coatgoureden,

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. Lavaud, receveur de l'enregistrement
 et des domaines, conservateur des hypothèques.
 Bannalec, M. Corbin, receveur de l'enregistrement
 et des domaines.

Supplémentaires.

Quimper, MM. Chancellay.	Morlaix, MM. Dumanoir.
Brest, Le Corre.	Quimperlé, Aubry.
Châteaulin, N...	

ADMINISTRATION des Contributions directes.

Quimper,	MM. LENAIRE DE MONTIFAULT, directeur.	
—	Prouitière, inspecteur.	
—	Brousmiche, contrôleur, 1 ^{er} commis de direction.	
—	Le Petit, contrôleur principal.	
—	Revault,	
Brest,	Kersanté,	} contrôleurs.
—	Morvan,	
Morlaix;	Bourdon,	
—	de Poulpiquet,	
Landerneau,	Martin,	
Châteaulin,	Gaultier de la Hulinière	
Quimper,	Tiébault, surnuméraire.	
—	Danguy des Déserts, <i>id.</i>	

Cadastré.

Quimper, M. JOBBÉ-DUVAL, géomètre en chef.	
MM.	MM.
N***, triangulateur.	Cuichoux, géomètre.
Dyèvre, géomètre.	Edouard Petit. —
Am. Petit. —	Doudet jeune, —

Les pièces cadastrales ne peuvent être déplacées des bureaux des mairies que pour les besoins de l'Administration, et leur communication aux particuliers ne doit avoir lieu qu'en présence du maire ou de son secrétaire. La lecture de ces pièces est seule autorisée dans les mairies où l'on ne doit en prendre ni copie ni extrait; il n'appartient qu'à M. le Directeur des contributions directes d'en délivrer copie sur les originaux déposés dans ses bureaux et d'en certifier, l'exactitude.

Copies de Plans.

Pour 10 parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille.	2 f. 00 c.
Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur une même feuille, par parcelle.	0 20
Pour copie d'une section entière, par parcelle.	0 10
Pour copie du plan entier d'une commune, par parcelle.	0 05
(Les mêmes copies en traits coloriés moitié en sus des prix précédents).	

Extraits de Matrices cadastrales et d'États de section.

Pour 10 parcelles et au-dessous, réunies sur une même feuille.	0 f. 50 c.
Pour tout nombre de parcelles excédant dix, réunies sur un même extrait, par parcelle.	0 05

RECETTE GÉNÉRALE.

Brest, M. A. GASSON (*), Receveur général.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper

M MOREAU, receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne , Cléden-Cap-Sizun, Esquibien, Goulien, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM.
Briec , Langolen.	DENIC.
Concarneau , Beuzec-Conq, Lanriece, Trégunc.	LE DRAST.
Douarnenez , Guengat, Ploaré, Plogonnec, Poullan, Pouldergat. . . .	DARNAULT.
Fouesnant , Clohars Fouesnant, Gouesnac'h, Perguet, Pleuven, St-Evarzec.	BERNARD.
Plogastel-Saint-Germain , Guilers, Landudec, Plonéis, Plozévet.	SÉRÉ.
Ploemeur , Penmarch, Plobannalec, St-Jean-Trolim., Trefflagat, Tréguennec.	F. CAROF.
Plonéour , Pemeuriz, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	LESTIR.
Pont-Croix , Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	POIRIER,
Pont-l'Abbé , Combrit, Ile-Tudy, Loc-tudy, Tréméoc.	LESNÉ.
Quimper , Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Ga- béric, Pluguffan.	ALLAIN
Rosporden , Elliant, St-Yvy, Tourch.	LALLOUR.
	LE GARREC.

M. MALINGE, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.

Arrondissement de Brest.

M. GASSON (*), Receveur général et particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Bourg-Blanc , Coatmeal, Guipronvel, Milizac, Tréouergat.	MM.
Brest	KÉRARUEL DE MÉREY.
Daoulas , Logonna, l'Hôpital-Camfrout, Loperhet, Plougastel.	MERCIER (*).
Guipavas , LaForêt, S-Divy, S.-Thonan	DUBOIS DE MONT-MARIN.
Irvillac , Hanvec, Rumengol, St-Eloy, Saint-Urbain.	FORTIER.
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guilers, St-Marc, St-Pierre.	LE TARO.
Landerneau , Dirimon, Pencran, Ploué- dern, Trémaouézan.	BÉRUBÉ.
Lanildut , Brèles, Lampaul-Plouarzel, Larret, Plourin, Porspoder.	THOMAS, fils.
Lannilis , Guissény, Landéda, Plou- guerneau, Saint-Frégant.	LALLOUR, Anatole.
Le Conquet , Ile Molène, Ouessant, Plougonvelin, Ploumoguier, Trébabu.	GIRARD, aîné.
Lesneven , Ploudaniel, St-Méen, Tré- garantec, Le Folgoët, Kernouës. . .	TOURMEL.
Plabennec , Drennec, Kernilis, Ker- saint-Plabennec, Lanarvily, Lochré- valaire, Plouvien.	SABOT.
Ploudalmézeau , Lampol-Ploudalmé- zeau, Landunvez, Plouguin, Saint- Pabu, Tréglonou.	Bro.
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner, Tré- lévénez.	MÉNEZ.
Plonéour-Trez , Goulven, Kerlouan, Plouider.	GUYOT.
Saint-Renan , Lanrivaroë, Loc-Maria, Plouarzel, Plouzané.	LE BRETON.
	PROUX.
M. BÉRUBÉ fils, surnum., attaché à la Recette génér. à Brest.	

Arrondissement de Châteaulin.

M. GOSSEIN, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brasparts , Lannédern, Le Cloître, Loqueffret	MM.
Carhaix , Plouguer, Poullaouen, Plounévez	LHOSTIE-KERHOR.
Châteaulin , Cast, Dinéault, P.-Launay, St-Coulitz, St-Ségal, Quéménéven . .	JOBEÉ-DUVAL.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau, Plonévez-du-Faou	COCHOIS.
Coray , Leuhan, Laz, Trégourez, Saint-Goazec, Saint-Thois	LALLOUR, Aimé.
Crozon , Argol, Camaret, Landévennec, Roscanvel, Telgruc, Trégarvan . . .	DANYEL-BEAUPRÉ.
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Botmeur, La Feuillée, Locmaria, Plouyé, Scrignac	CARADÉC.
Le Faou , Logonna-Quimerch, Lopérec, Quimerch, Rosnoën	CORNIQUEL.
Pleyben , Edern, Gouézec, Lennon, Lothey	GOURDET.
Plomodiern , Locronan, Ploëven, Plonévez-Porzay, Saint Nic	BOIDRON.
Spézet , Clédén-Pohér, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin	LE MOAL.
M. RÉVAULT, surnum., attaché à la Recette de Châteaulin.	GAUBERT.

Arrondissement de Morlaix.

M. MILLET, Receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou, Plouégat-Moysan	MM.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lampaul, Plougourvest, Plouneventer, Saint-Servais	LEVEXIER.
	CHARUEL.

Suite de l'arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Lanmeur , Garlan, Guimaëc, Locquirec, Plouégat-Guérand	MM.
Morlaix , Ploujean, Plourin, St-Martin-des-Champs, Sainte-Seve	GUÉGUENNOU.
Plouescat , Lanhournec, Plougar, Plounévez-Lochrist, Tréfléz	SIMON.
Plougasnou , Plouézoch, St-J-du-Doigt, Plouigneau, Plougonven, Le Ponthou.	LENVEC (*).
Plouézédé , Cléder, Plouvorn, Saint-Vougay, Tréflaouenan, Trézilidé . .	GICQUET DE PREISSAC, fils.
Roscoff , l'Île-de-Batz, Plougoulm, Sibiril	LE MOIGN.
Sizun , Commana, Locmélar, Saint-Sauveur	GUIBERT.
St-Pol-de-Léon , Plouénan, Mespaul, St-Thégonnec, Le Cloître, Pleybert-Christ, Plounéour-Ménez	LAHALLE.
Taulé , Carantec, Henvic, Locquénoël, Guiclan	BRIAT, fils.
N..., surnum., attaché à la Recette particulière de Morlaix.	VILLECROZE.
	BRÉHIER.
	GOUSSELIN.

Arrondissement de Quimperlé.

M. AUDIN, receveur particulier.

Arzano , Guilligomarch, Locunolé, Rédéné	MM.
Bannalec , Kernével, Melgven, Le Trévoux	PICARD.
Pont-Aven , Moëlan, Névez, Nizon, Riec	CHARUEL.
Quimperlé , Baye, Clohars-Carnoët, Mellac, Tréméven	LE FRAPPER.
Scaër , Querrien, Saint-Thurien	VIGNIOBOUL.
	HUGOT.

Recettes Spéciales.

Quimper,	MM. Le Coq, Joseph, receveur municipal.
—	Le Coq, Th., receveur des hospices.
Brest,	Bersolle (*), receveur municipal.
—	Picot, receveur des hospices.
Lambézellec,	Babin, receveur municipal.
Morlaix,	Rouilly, fils, —
—	Boyer, receveur des hospices.
—	Kerbriant, Receveur du bureau de bienfaisance.

Trésor public.

M. DESCHARD (*), payeur, à Brest.

Les receveurs particuliers des finances, dans les arrondissements de Morlaix, Châteaulin, Quimper et Quimperlé, acquittent les dépenses pour le compte du Payeur du département.

ADMINISTRATION

DES

DOUANES ET DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

DIRECTION DE BREST.

M. PINCHON *, directeur.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

Douanes.

MM.		MM.	
Brest, Blutel, 1 ^{er} commis	—	Brest, Le Masson-Morinière, commis.	—
— Kervern, 2 ^e	—	— Douay,	—
— Dumoulin, 3 ^e	—	— Mériadec,	} surnum.
— Josset, 4 ^e	—	— Le Maire de Montifault.	

Contributions indirectes.

MM.		MM.	
Brest, Le Monnier, 1 ^{er} com.	—	Brest, Delamare 3 ^e commis	—
— De Carné, 2 ^e commis	—	— Camper, surnumér.	—

Service des Douanes.

Inspection de Quimper.

Quimper, M. ZIMMERMANN, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de perception.

Quimper,	MM. Cochet, receveur principal.	
—	Le Joyand, vérificateur.	
—	Dumesnil, commis.	
—	Deprez, commis.	
Quimperlé,	Julien,	} receveurs particuliers.
Douélan,	Fargis,	
Pont-Aven,	Hallais,	

Concarneau, MM. Jossset, receveur particulier.
 — Turquier, visiteur.
 — Loncle, —
 Pont-l'Abbé, De Grandsaigne, recev. particulier.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Pont-l'Abbé, MM. Alix.	Quimper, MM. Lemoyne.
Douélan, Adigard.	Penmarch, Nivolon.
Concarneau, Combet.	Rosbras, Leréec.
	Concarneau, Le Bihan.

Inspection de Crozon.

Crozon, MM. JONNART, inspecteur divisionnaire.
 Douarnenez, Magué, sous-inspecteur sédentaire.

Bureaux de perception.

Douarnenez, MM. Renou, receveur principal.	
— Jéhénne, vérificateur.	
— De Penguern, —	
Douarnenez, Humphry,	} commis.
— Chotard,	
— Kerbriand Postic,	
Audierne, Boutin,	} recev. particuliers.
Pont-Croix, Lehericey,	
Tréboul, Guédon,	
Camaret, Leroux,	
— Butler, visiteur.	
Le Fret, Serouge,	} recev. particuliers.
Morgat, Le Coat,	
Port-Launay, Maynau,	
Le Faou, Sohler,	

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	Lieutenants.
Audierne, MM. Houët.	Plogoff, MM. Proteau.
	Tinduff, Cardinal.
Crozon, Adigard.	Douarnenez, Adelus.
Landévennec, Léger.	Camaret, Le Call.
	St-Laurent, Bâton.

Inspection de Brest.

Brest, MM. BEUVRY, inspecteur principal.
 — Perrot, sous-inspecteur.

Bureaux de perception.

Brest,	MM. Grimoult, receveur principal.
—	Michel-Bonnefonds, contrôleur.
—	Mercier-Valenton, vérificateur.
—	De La Chapelle, —
—	Losties, —
—	Blanc, commis principal.
—	Mineur, —
—	Besangon, —
— (Recouvrance),	Lucas de la Pommeraye, recev. part.
Landerneau,	Rioux, receveur particulier.
—	Férec, visiteur.
Le Conquet,	Lafforgue-Barbut, recev. particulier.
Labervrach,	Lesné,
Paluden,	Lesqueul, } receveurs particuliers.
Portzall,	Duthoya,

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.	MM.
Brest, MM. Ducatel.	Argenton, Vaillant.
Labervrach, Sagot.	Plougastel, Dumont.
Le Conquet, Vouselaud.	Berthame, Le Maréchal.
Lieutenants.	Brest, Chrétien, com- mandant du cutter.
Brest,	M. Delabrègue.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. GAULTIER, inspecteur divisionnaire.
 — Baudier, sous-inspecteur sédentaire.

Bureaux de perception.

Morlaix, MM. N..., receveur principal.
— Dufaure, vérificateur.
— Beau, —
— Ballot, commis principal.
— Dubled, —

Roscoff, MM. Nivolon, receveur particulier.
Plouescat, Simon, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Morlaix, MM. Chérot.	Port-Neuf, MM. Mayneau.		
Plounéour-Trez.	Primel, Henry.		
Lerbour.	Morlaix, Narbelas.		
Saint-Pol-de-Léon;	Guisseny, Letinévéz.		
Arbey.	Roscoff, Riowal.		

Service des Contributions indirectes.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM.	LAUTOUR, inspecteur divisionnaire.	
—	Thomas, recev. princ., entreposeur.	
—	Delabrègue, com. près la rec. princ.	
—	Béghin, surnum. près la recet. princ.	
—	Billette de Villeroche, contrôleur.	
—	Joyaut de Gouesnongle,	} commis.
—	Le Sueur de Givry,	
—	N...,	
—	Le Guen,	
—	Rohou, surnum. du service actif.	
—	Le Corre, receveur à cheval.	
—	Le Gall de Kerangal, commis principal à cheval.	
Concarneau,	Boucher, receveur à cheval.	
—	Beauvais, commis principal à cheval.	
Douarnenez,	Grooters, receveur à pied.	
—	Guillet, commis principal à pied.	
Pont-l'Abbé,	Alexandre, receveur à cheval.	
—	Carluet de Keryvon, com. pr. à cheval.	
Pont-Croix,	Morel, receveur à cheval.	
—	Banéat, commis principal à cheval.	
Rosporden,	Le Louédec receveur à cheval.	
—	Billette de Villemeur, commis principal à cheval.	

Quimperlé, MM. Damphernet, revec. part. entrepos.
— Fortin, commis.
— Sclan, —
— N***, receveur à cheval.
— Le Gall, commis principal.

Inspection de Brest.

Brest, MM.	JOUANNIN-FOLLEVILLE, insp. division.	
—	Joyeux, recev. principal, entrepost ur.	
—	Chollet, 1 ^{er} commis de la recet. princip.	
—	Valotte, 2 ^e —	
—	Roulland, surnum. à la rec ^{te} princip.	
—	Fleury, contrôleur.	
—	Allain,	
—	Hus,	} commis
—	Lecouvreur Saint-Manvieu,	
—	Touboulic,	
—	Hellart,	
—	Guillot, —	
—	Garaudet,	
—	Bonnet,	
—	Houdart,	} surnum. duserv. acif.
—	Le Bourgeois,	
—	Corvest,	
—	Morvan,	
Recouvrance,	Launay, receveur particulier.	
—	Taupier, commis principal.	
—	Lhote,	} commis.
—	Lequinio,	
—	Josseau,	
Lambézellec,	Rousseau, revec. particul. sédentaire.	
—	Vaurs, commis principal de 2 ^e classe.	
—	Dubillot, commis.	
Guipavas,	Durand receveur à pied.	
—	Daniel, commis principal à pied.	
Landerneau,	Grivart, receveur à cheval.	
—	Gourmelon, commis princip. à cheval.	
—	Pinault, commis.	
—	Révault commis.	

Lesneven, MM. Comdamain, receveur à cheval.
 — Macé, commis principal à cheval.
 Lannilis, Alliou, receveur à cheval.
 — Le Séver, commis principal à cheval.
 Saint-Renan, Bernay, receveur à cheval.
 — Le Sévère, commis principal à cheval.
 Brest, Cozic, contrôleur de la garantie.
 — Hamon, préposé en chef de l'octroi.

Sous-Inspection de Châteaulin.

Châteaulin, MM. DALIGAULT, sous-insp. divisionnaire.
 — Boué, recev. principal, entreposeur.
 — Le Gac de Lansalut, com. de la rec. pr.
 Châteaulin, Dupont, commis.
 — Querrion. —
 — Boué, surnuméraire du service actif.
 — Rahier, receveur à cheval.
 — David, commis principal à cheval.
 Carhaix, Coz, receveur à cheval.
 — Le Guisquet, commis princip. à cheval.
 Châteauneuf, N..., receveur à cheval.
 — Nédélec, commis principal à cheval.
 Crozon, Barjou, receveur à cheval.
 — Morin, commis principal à cheval.
 Huelgoat, Carel, receveur à cheval.
 — Paillard, commis principal à cheval.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. CRESPIN DE TRÉOGAT, inspecteur divi-
 sionnaire.
 — Florinier, recev. princip., entreposeur.
 — Le Bozec, com. près la recette princip.
 — Florinier, surnumér. —
 — Gautier, contrôleur.
 — Fichoux, }
 — Leroux, } commis.
 — Kervenno, }
 — Rodier, }
 — Quérangal, surnumér. du service actif.

Morlaix, MM. Louarn, receveur à cheval.
 — Jaouennet, commis principal à cheval.
 Landivisiau, Mahé de la Ville-Glé, recev. à cheval.
 — Macquin, commis principal à cheval.
 Lanmeur, Jacq. receveur à cheval.
 — Le Go, commis principal à cheval.
 Plouescat, Le Corvaisier, receveur à cheval.
 — De Malherbe, commis principal à chev.
 St-Pol-de-L., Jonan, receveur à pied.
 — Scouarnec, commis principal à pied.

Manufacture impériale des Tabacs

DE MORLAIX.

MM.	MM.	
Goube, régisseur.	De Cadenet,	} commis aux écritures.
Loriot, contrôl. de fabricat.	Le Blanc,	
Coulon, — de comptab.	Tilly,	
Razer, garde-magasin.	Bahézre-Lanlay,	
Le Sévère, 1 ^{er} commis.	Du Beaudiez, surnumér.	
Marie, 2 ^e —		

ADMINISTRATION DES POSTES.

Quimper, MM. ROJARE, inspecteur des postes et relais,
chef de service du département (1).
— Bouiller, commis adjoint à l'inspecteur.
— Jézéquel, brigadier-facteur du dépt (2).

Bureau de Quimper.

M. Lallemand, directeur—MM. Lépy, 1^{er} commis.
comptable du dépar—Boscher, 2^e —
ment (3). —Miniac, 3^e —

Bureau de Brest.

MM. Hubert (*), directeur. MM. Thuau, 3^e commis.
Bouët, com. principal. Bouiller, 4^e —
Buhot-Launay, 1^{er} commis. Le Boucher, 5^e —
Hamonic, 2^e commis. Leconte, 6^e —

Bureau de Morlaix.

MM. Daroussin, directeur. MM. Connan, 2^e commis.
Gohier, 1^{er} commis. | Petibon, surnumér.

(1) Toutes les demandes, plaintes et réclamations concernant le service des Postes, des relais et le personnel en général, doivent être adressées à l'Inspecteur du département.

(2) Le brigadier-facteur fait des tournées périodiques dans tout le département. Il est spécialement chargé de surveiller les boîtes rurales, les facteurs et les approvisionnements en timbres-postes que doivent avoir tous les débitants de tabacs, et les transports frauduleux.

(3) Les saisies-arrêts et oppositions sur les traitements et salaires doivent être signifiées au directeur comptable par ministère d'huissier.

Bureaux simples.

Directeurs et Directrices.

Carhaix, M ^{me} Leloutre.	Lannilis, M ^{me} v ^e Levasseur.
Châteaulin, M. Clopet.	Lesneven, M ^{me} Beau.
Châteauneuf, M ^{me} Robinet.	Pleyben, M ^{lle} Bernard.
Concarneau, M ^{lle} Pérennès.	Ploudalmézeau, M ^{lle} Caroff.
Conquet, M ^{lle} Leroy.	Plouigneau, M ^{me} Escoubé.
Crozon, M ^{lle} Constantin.	Pont-Croix, M ^{me} Bouriaud.
Daoulas, M ^{lle} Le Boucher.	Pont-l'Abbé, M ^{me} v ^e Verrye.
Douarnenez, M ^{me} v ^e Grooters.	Quimperlé, M. de Tanouarn.
Faou (le), M ^{lle} Sotholin.	Rosporden, M ^{me} v ^e Billette.
Landerneau, M ^{lle} de Tonteville.	Saint-Pol-de-Léon, M ^{me} veuve
Landivisiau, M ^{lle} H. de Courson.	Poydras.
Launceur, M ^{lle} Gand.	Saint-Renan, M ^{lle} Sévellec.

Bureaux de distribution.

Audierne, M ^{lle} Kerbriant.	Plabennec, M ^{me} Piron.
Bannalec, M ^{lle} Lescot.	Plogastel-St-G., M ^{me} Boudigou.
Brasparts, M. Glévarec.	Plouescat, M ^{me} v ^e Lafourcade.
Brieç, M ^{lle} Baron.	Pont-Aven, M ^{me} Helo.
Camaret, M ^{lle} Théphany.	Roscoff, M ^{me} Diraison.
Feuillée (la), M. Lallemand.	Scaër, M ^{lle} de Courson (Louise).
Guipavas, M ^{lle} Salva.	Sizun, M ^{me} Tampléraud.
Huelgoat, M ^{lle} Madec.	St-Thégonnec, M ^{me} Boulmer.

152 facteurs locaux ou rur. sont attachés aux bureaux ci-dessus
20 aides assermentés sont adjoints aux directions simples.

Relais.

Brasparts, M ^{me} v ^e Moisy.	Morlaix, M. Eléouët.
Brest, M. Foucault, fils.	Pleyben, M. Le Cam.
Brieç, M. Collet.	Plouneour-Menez, M. Juhellé.
Châteaulin, M. Milin.	Ponthou (le), M. Jaouen.
Faou (le), M. Prot.	Quimper, M. Pinard.
Landerneau, M. Mourot.	Quimperlé, M. Allard.
Landivisiau, M. Le Bourhis.	Rosporden, M. Collet.

Deux postillons au moins sont attachés à chaque relais.

Tous les bureaux de poste du département se trouvent desservis au moyen des 28 services mentionnés au tableau ci-après.

Transport des Dépêches.

SERVICES.	DÉPARTS.	
	à l'aller	au retour.
SERVICE EN PAQUEBOT.		
1 de Morlaix au Havre.	non fixes.	
2 de Brest au Havre	non fixes.	
SERVICE EN VOITURE.		
3 de Brest à Rennes, par Landerneau, Landivision, Saint-Thégonec, Morlaix, Plouigneau, etc.	8 h. du soir.	5 h. 30' du m.
4 de Brest à Nantes, par Guipavas, Landerneau Daoulas, Le Faou, Châteaulin, Quimper, Rosporden, Quimperlé, Lorient, etc.	2 h. du soir.	7 h. du m.
5 de Carhaix à Guingamp, par Callac.	4 h. 30' soir.	12 h. du soir.
6 de Landerneau à Carhaix, par La Feuillée et Huelgoat.	—	2 h. du mat.
7 de Morlaix à Lanuion, par Lanmeur et Pletstin.	11 h. 30' du s.	4 h. 30' soir.
8 de Morlaix à Lorient, par Carhaix, Gourin, Le Faouet et Quimperlé	4 h. du soir.	4 h. du soir.
9 de Morlaix à Quimper, par Pleyben et Briec.	10 h. du soir.	Midi
10 de Morlaix à St-Pol-de-Léon	11 h. 30' soir.	7 h. du soir.
11 de Châteaulin à Carhaix.	1 h. 54' mat.	12 h. 50' mat.
12 de Quimper à Audierne, par Douarnenez et Pont-Croix.	1 h. du mat.	Midi.
13 de Quimper à Pont-l'Abbé.	—	3 h. du soir.
14 de Quimper à St-Brieuc, par Gourin, St-Nicolas-du-Peleu, Corlay et Quintin.	2 h. du soir.	2 h. du soir.
SERVICE A CHEVAL.		
15 de Brest à Plabennec	7 h. 30' du m.	Midi 30'.
16 de Brest au Conquet, par St-Reuan.	—	10 h. 30' mat.
17 de Brest à Lanuion.	—	Midi 50'.
18 de Carhaix à Rostrenen	Midi.	6 h. du soir.
19 de Châteaulin à Camaret par Crozon.	1 h. 30' mat.	11 h. 30' mat.
20 du Faou à Sizun.	4 h. du m.	3 h. du soir.
21 de Landerneau à Lesneven.	4 h. 30' m.	2 h. 15' soir.
22 de Quimperlé à Concarneau, par Pont-Aven.	—	2 h. du soir.
23 de Rosporden à Concarneau.	11 h. 30' soir.	7 h. du soir.
24 de Rosporden à Scaër.	—	6 h. 30' soir.
SERVICE A PIED.		
25 de Quimper à Plogastel-St-Germain.	1 h. du mat.	3 h. du soir.
26 de Saint-Pol-de-Léon à Plouescat	4 h. du mat.	—
27 de Saint-Pol-de-Léon à Roscoff.	—	5 h. du soir.
28 de Saint-Reuan à Ploudalmézeau.	8 h. 50' mat.	4 h. du mat.

TÉLÉGRAPHIE.

Le public a le droit de se servir du télégraphe pour transmettre ses dépêches. La dépêche simple, à destination de France ou de l'étranger est de quinze mots, plus cinq mots pour l'adresse. Le lieu de départ et la date sont transmis d'office.

La taxe de la dépêche simple, pour le département, est de 1 fr. et, pour les départements limitrophes, 1 fr. 50. Pour le reste de la France, elle est de 2 francs fixe. plus 10 centimes par myriamètre de parcours mesuré à vol d'oiseau.

Pour chaque série de cinq mots au-dessus de quinze, il est perçu un dixième de la taxe de la dépêche simple. (Lois des 29 novembre 1850, 28 mai 1853, 20 juin 1854, 21 juillet 1856, et décret du 12 avril 1856.)

Un bureau quelconque transmet à tous les autres bureaux de l'Europe.

Si le lieu de destination ne possède pas de bureau, la dépêche est transmise par le télégraphe au bureau le plus voisin de ce lieu, et de là y est expédiée par la poste, par exprès ou par estafette, au gré de l'expéditeur.

PERSONNEL.

Direction divisionnaire de Lorient.

MM. RICHARD, directeur divisionnaire.
D'ETROYAT, inspecteur.

Bureaux.

Quimper, MM. De la Grandière, directeur de station.
— Saint-Martin, stationnaire.

Douarnenez, N...., —
Audierne, N...., —
Pont-l'Abbé, N...., —
Quimperlé, N...., —

Direction divisionnaire de Brest.

M. DE VIMONT, directeur divisionnaire.

Inspection.

Brest n° 1, MM. COLOMBET, inspecteur.

Brest n° 2, N..., —

Bureaux.

Brest, MM. Hérisson de Beauvoir, direct. destination.

— Huet, Guyet, Lesperler, stationnaires.

— N..., N..., —

Landerneau, Bazoche, stationnaire, fais. fonct. de direct. de station.

— N..., stationnaire.

Morlaix, Moret, stationnaire, faisant fonct. de direct. de station.

— Guygüemer-Dubreil, stationnaire.

Châteaulin, Guillier, stationnaire, fais. fonct. de direct. de station.

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

Conservation du 23^e Arrondissement.

Rennes, M. DE BRUCHARD, conservateur.

Inspection de Lorient.

MM. Gilloire de Lépinaist, inspecteur à Lorient.

E.-A. Quinchez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.

De Trégomain, garde-général à Châteaulin, pour les arrondis. de Brest, Châteaulin et Morlaix.

Peladan, garde à cheval des Forêts, à la Maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

LOUVETERIE.

Lieutenants d'arrondissements.

Quimper et Châteaulin, MM. Halna du Frétay, Maurice.

Brest, Guilhem, Henri.

Morlaix, De Saint-Prix, Charles.

Quimperlé, N... —

ORGANISATION MARITIME.

2^e arrondissement maritime, BREST.

MM. ODET-PELLION (G. O. *), vice-amiral, Préfet maritime.
De Kersauson de Penendreff (O. *), capitaine de frégate, chef d'état-major du Préfet.
Dauriac (*), comm^{re} adjoint, chef du secrétariat.

État-Major du Port.

MM. PARIS (G. *), contre-amiral, major-général.
Dalmas de la Pérouse (G. *), cap. de vais., major.
Malmanche (*), cap. de frégate, aide-major.
Devoisins (*), — —

Commissariat de la Marine.

MM. BÉRARD (O. *), commissaire général.
Bourla L. (O. *), commiss. aux approvisionnem.
Malassis (O. *), commissaire aux revues.
Eymon (*), — aux travaux.
Gilbert (*), — aux hôpitaux,
Dodin-Dubreuil (*), — aux subsistances.
Bourla, P. (*), — aux armements.
François (*), commissaire-adjoint aux fonds.
Cousin (*), — aux travaux.
Dauriac (*), commissaire-adjoint, chef du secrétariat de la Préfecture.
Duval, commissaire-adjoint, chef du secrétariat du commissaire général.

Direction des constructions navales.

MM. BAYLE (O. *), directeur.
Guieysse (O. *), ingén. de 1^{re} classe, sous-direct.
Gervaise (*), ingénieur de 1^{re} classe.
Chariot (*), — de 2^e classe.
De Robert, — de 2^e classe.
De Roussel (*), — de 2^e classe.
Boëlle (*), — de 2^e classe.

Commandant supérieur des bâtiments à vapeur.
M. LONGUEVILLE (O. ✱), capitaine de vaisseau.

Direction des mouvements du port.

MM. MALMANCHE, Jules (C. ✱), cap. de vaiss., directeur.
Méquet (O. ✱), cap. de frégate, } sous-directeurs.
Le Coniet (✱), —

Division des Equipages de ligne.

MM. BORIUS (C. ✱), cap. de vaisseau, commandant.
Lepord (✱), cap. de frég., command. en second.
Béchon (✱), — major.
Le Blois (✱), sous-commissaire, trésorier.

Direction de l'Artillerie.

MM. GOUHOT (O. ✱), colonel, directeur de 1^{re} classe.
Lefranc (✱) lieutenant-colonel, sous-directeur.
Sardou (O. ✱), — directeur des forges de la Villeneuve.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix, MM. MOREAU, sous-commissaire.
Roscoff, Pellerin, aide-commissaire.
Morlaix, Pesseau (✱), trésorier des invalides.
— Fournier, professeur d'hydrographie.

Quartier de Brest.

Brest, MM. HESSE (✱), commissaire-adjoint.
Le Conquet, Sergent, aide-commissaire.
Camaret, Falloy, —
Brest, Duhamel (✱), trésorier des invalides.
— Audibert (✱), profes. d'hydrographie.

Quartier de Quimper.

Quimper, MM. DE LEISSÈGUES-ROZAVEN (✱), commissaire-adjoint.
Douarnenez. Moufflet, } aides-commissaires.
Audierne, Gilly, }
Concarneau, Alix, }

Quimper, MM. Cosmao-Kermenguy, trésor. des invalid.
Douarnenez, Millet, professeur d'hydrographie.

Inspection de la Marine.

MM. LEFRANC (O. ✱), inspecteur en chef.
Denis-Lagarde (✱), inspecteur.
Gourjon (✱), —

Payeur de la Marine.

M. DESCHARD (✱), payeur du département.

Direction des Travaux hydrauliques.

M. DEHARGNE (O. ✱), ingénieur en chef, directeur.

Conseil de santé.

MM.	MM.
LEFÈVRE (C. ✱), D, directeur.	Delioux de Savignac (✱), D,
Vincent (✱), 1 ^{er} pharm. en chef	2 ^e médecin en chef.
Duval (O. ✱), D, 1 ^{er} chirurgien en chef.	Rochard (✱), 2 ^e chir. en chef.
	Fontaine (✱), 2 ^e pharm. —

ÉCOLE NAVALE.

MM. LA CAPELLE (O. ✱), cap. de vaiss., commandant.
Poidloue (✱), cap. de frég., command. en second.
Tritschler, aide-commissaire, trésorier.
Silliau (✱), aumônier de 1^{re} classe.

Professeurs de l'École.

MM.	MM.
Hydrographie, Meunier, E.-J.-M.-J.	Dessin, Mayer (✱).
— Sassias, T.	— Saint-Germain.
Sciences, Garnault, E.	Littérature, Dusein.
— Dubois, M.-A.	— Doneaud.
— Boitard, M.-J.-G.-A.	Langue angl., Balcam.
— Collet - Corbinière, E.-R. (✱).	— Macleod, V.

Observatoire de la Marine.

M. BELLEVILLE (✱), lieutenant de vaisseau, directeur.

Bibliothèques.

M. LEVOT (✱), conservateur de la bibliothèque du port. M. BERDELOT (✱), conserv. de la bibliothèque de l'hôpital.

ORGANISATION MILITAIRE.

16^e Division militaire,

Composée de six subdivisions : 1^{re} Ille-et-Vilaine ; —
2^e Morbihan ; — 3^e Finistère ; — 4^e Côtes-du-Nord ;
5^e Manche ; — 6^e Mayenne.

État-major général de la Division.

MM. DUCHAUSOY (G. O. ✱), commandant la division.
Bourgeois, capitaine d'état-major de 1^{re} classe,
aide-de-camp.

De Place, (✱), lieut.-colonel, chef d'état-major.

Officiers attachés à l'état-major de la division.

MM.	MM.
Malot (✱), chef d'escadron.	Harroy, cap. de 2 ^e classe.
Cartault, cap. de 1 ^{re} classe.	Verjux (✱), cap. archiviste.

GÉNÉRAUX DE BRIGADE.

Subdivision d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, MM. BOUSQUET (G. ✱), commandant.
— Pagès, cap. de 2^e classe, aide-de-camp.

Subdivision du Morbihan.

Vannes, LENOBE (C. ✱), commandant.

Subdivision du Finistère.

Brest, GALLEMANT (C. ✱), commandant.

Subdivision des Côtes-du-Nord.

Saint-Brieuc, M. DE MALHERBE (O. ✱), commandant.

Subdivision de la Manche,

Cherbourg, M. DE FAYET DE CHABANNES (C. ✱), com-
mandant.

Subdivision de la Mayenne.

Laval, M. GUÉRIN (G. ✱), commandant.

Intendance militaire de la Division.

Rennes,	MM. MAGENC (O. ✱),	intendant militaire.
—	Beaugendre (O. ✱),	sous-intendant.
—	Lissençon,	—
Lorient,	Liais,	adjoint de 1 ^{re} classe.
Saint-Brieuc,	Le Borgne de la Tour (✱),	<i>id.</i>
Saint-Lô,	Boufilliou (✱),	sous-intendant.
Cherbourg,	Dubois (✱),	—
Laval,	De Caumont,	—
Brest,	Rouillard (✱),	adjoint de 1 ^{re} classe.
Quimper,	N...,	adjoint à l'intendance.

État-major général de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. GALLEMANT, (C. ✱), général de brigade,
commandant le Finistère.
— N***, officier d'ordonnance.

Intendance militaire.

Brest,	MM. ROUILLARD (✱),	adjoint de 1 ^{re} classe.
Quimper,	N***,	adjoint à l'intendance.
Brest,	Lamy,	officier d'administration.
—	Delarue,	—
Quimper,	Delamare,	adjudant d'administration.

État-major de la place de Brest.

MM. SIMONNET (C. ✱), colonel, commandant la place.
Delorme (✱), chef de bataillon, major de place.
Blarez (✱), capitaine, adjudant de place.
Lebon (✱), capitaine, —
Thomas (✱), lieutenant, —
Bolton (✱), lieutenant, —

Direction de l'Artillerie.

Brest, MM. MITRECE (O. ✱) lieut.-colon., direct. d'artill.
— Dagorn de Lacontrée (✱), chef d'escadron,
sous-directeur.

Brest, MM. Delaplace, capitaine de l'état-major d'artillerie, adjoint.
— Duras de la Salle, capitaine au 3^e d'artillerie, adjoint.

Direction du Génie.

Brest, CURTET (O. ✱), colon., direct. des fortific.
— Livet (O. ✱), lieutenant-colonel.
— Guffet (✱), capitaine.
— Lecoispellier, ✱, capitaine.
Quélern, De Latour, ✱, —
Quimper, Gauguet, ✱, —

Dépôt de remonte de Morlaix.

MM. HUTTER (✱), capitaine au 1^{er} dragons, commandant la succursale de remonte.
Loizillon, cap. au 9^e cuirassiers, officier acheteur.
Seguin, sous-lieutenant, commandant la 5^e compagnie des cavaliers de remonte.
Mennechy, aide-vétérinaire en 2^e.

Dépôt du recrutement à Quimper.

MM. MERLIN (✱), chef de bataillon, commandant le dépôt de recrutement et de réserve.
Lanthéaume (✱), capitaine adjoint.

5^e Légion de Gendarmerie.

État-major.

M. DARGENTOLLE (✱), colonel, à Rennes.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. VINCENT (O. ✱), chef d'escadron.
— Passoit, lieutenant, trésorier.
— Bailly, maréch.-des-log., adjoint-trésor.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, M. ARNOULT, capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper, MM. Michaut, maréchal-des-logis chef.
— Hanras, —
Rosporden, Chapart, } brigadiers.
Pont-Croix, Scordia, }
Briec, Brigan, }

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé, MM. Huet, —
Concarneau, Le Godec, } maréchaux-des-logis.
Douarnenez, Fraboulet, }
Quimper, Carré, } brigadiers.
Plogastel-St-G., Saulce, }
Fouesnant, Névot, }

Arrondissement de Brest.

Brest, M. N..., capitaine.

Brigades à cheval.

Brest, MM. Chevreuil, maréchal-des-logis.
Landerneau, Bénafort, —
— Desré, —
Lesneven, Marie, } brigadiers.
Daoulas, Fédry, }
Saint-Renan, Adam, }

Brigades à pied.

Lannilis, MM. Gautier, maréchal-des-logis.
Brest, Gazez, brigadier.
Recouvrance, Morvan, maréchal-des-logis.
Ploudalmézeau, Duclos, brigadier.
Plabennec, Moalic, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. PÉROTTIN (✱), capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix, MM. Bougette, maréchal-des-logis.
Ponthou, Caillard, }
Landivisiau, Goasven, } brigadiers.
Plounéour-Ménez, Caron, }
St-Pol-de-Léon, Aubrée, }

Brigades à pied.

Lanmeur, MM.	Fabre, maréchal-des-logis.	
Plouescat,	Aurignac,	} brigadiers.
Sizun,	Mahé,	
Morlaix,	Le Bourgeois,	

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. BERNHART, lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin, MM.	Arbant, maréchal-des-logis.	
Crozon,	Cieutat,	} brigadiers.
Le Faou,	Caurier,	
Brasparts,	Cojean,	
Locronan,	Guillon,	
Carhaix,	Charles, maréchal-des-logis,	
La Feuillée,	Jacquey, brigadier.	
Châteauneuf,	Jaugeon,	

Brigade à pied,

Coray, Poilvert, brigadier.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. L'HOMME, sous-lieutenant.

Brigades à cheval.

Quimperlé, MM. Poisson, maréchal-des-logis.
Bannalec, Garnessus, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé,	Bergeron,	} brigadiers.
Pont-Aven,	Le Mercier,	
Scaër,	Martin, ✱,	

AGRICULTURE.

CONSEIL GÉNÉRAL.

M. L. DE KERJÉGU (✱), représentant le départ. du Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper,	MM. DANION, maire de Kerfeunteun.
Briec,	BOIS-VIEL, conseiller général.
Concarneau,	N***,
Fouesnant,	CLORENNEC, maire de Clohars-Fouesnant.
Douarnenez,	DU FRÉTAY, Aimé, conseiller général.
Pont-Croix,	HIGNABD, ✱, maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé,	TOULEMONT, président du comice, maire de Plobannalec.
Plogastel-St-G.,	Le comte de CARNÉ, ✱, conseiller général.
Rosporden,	LE ROUXEAU DE ROSENCOAT, maire à Elliant, conseiller général.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} cant.,	MM. VINCENT, propriétaire.
Brest, 2 ^e cant.,	L. DE KERJÉGU, ✱, directeur de la Ferme-école de Trévarez.
Brest, 3 ^e cant.,	GÉLÉBART, maire de Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas,	GALMICHE, propriétaire-agriculteur à Daoulas.
Landerneau,	CLOAREC, propriétaire-agriculteur, à Landerneau.
Lannilis,	DEPOULPIQUET, maire de Plouguerneau.

Lesneven, MM LE MOINE, maire de Kerlouan.
Ouessant, LE LOUET, maire d'Ouessant.
Plabennec, C. DE KERMENGUX, présid. du comice.
Ploudalmézeau, CAROF, juge de paix, conseil. général.
Ploudiry, ROHEL, propri^{re}-agricult^r, à Ploudiry.
Saint-Renan, MÉVEL (*), maire de Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. FOLLÉZOU, conseiller général.
Crozon, RIOU, propriétaire-agriculteur.
Faou, Th. DE POMPERY, président du comice, conseiller général.
Châteaulin, LACOSTE *, conseiller général.
Huelgoat, LE MAITRE, maire de Scrignac.
Châteauneuf, LE ROUX, sous-directeur de la Ferme-école de Trévarez.
Pleyben, LE JOLLEC, Louis, maire de Gouézec.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. ELÉOUET (*).
Landivisiau, PRIGENT, président du comice.
Lanmeur, SILLIAU, Jean-Marie, propri^{re}-agricult.
Plouescat, Frédéric DE CRÉACHQUÉRAULT, propri^{re}-agriculteur.
Plouigneau, C. DE GUERDAVID, propriétaire.
Plouzévédé, GRALL, Pierre, propri^{re}-agriculteur.
St-Pol-de-Léon, Bon DE KERHORRE, conseiller-général.
St-Thégonnec, BERNARD-BRETON (*)
Sizun, ROUCHER, juge de paix.
Taulé, TILLY, maire de Locquenolé.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM. LECLERC DE FRESNE, maire de Moëlan,
 — Le comte DU COUÉDIC (*), député, conseiller général.
Arzano, BRÉART DE BOISANGER, maire de Quimperlé, conseiller général.
Bannalec, CRUCY, agriculteur.
Pont-Aven, DE LA VILLEMARQUÉ, prop., maire de Nizon.
Scaër, OLLIVIER, maire de Scaër.

SOCIÉTÉS ET COMICES AGRICOLES.

Société d'agriculture de Quimper.

MM.	MM.
Le Préfet, président hono-	Danion, vice-président.
raire.	Richard, —
Briot (*), président.	Olive, secrétaire.
P. Le Guay, vice-président.	Guillard (O. *), trésorier.

Société d'agriculture de Brest.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président de droit.	Duseigneur, bibliothécaire.
L. de Kerjégu (*), présid.	Paugam, conservateur.
Vincent, vice-président.	Girault, trésorier.
N***, —	Le Dô, memb. du bureau.
Duthoya, secr. perp. honor.	Décamps, —
Plagne, secr ^{re} perpétuel.	Boulic, Nicolas, —
Charuel, secr ^{re} -archiviste.	Le Guen, Jean, —
Réveillère, —	Le Tessier Delaunay, membre adjoint.
	Gérodias, —

Société d'agriculture de Châteaulin.

MM.	MM.
Baron de Bastard, sous-préfet, président.	Halléguen, secrétaire.
Marzin, vice-président.	Le Breton, secrétaire.
	Le Bas, trésorier.

Société d'agriculture de Morlaix.

MM.	Comte de Tromelin (O. *), député,	} présid. honorairs.
	Comte de Callac (*), sous-préfet de Morlaix,	
	H. Querret (*),	} vice-présidents.
	Comte de Guernisac, président.	
	De Ploësquellec,	
	Soubigou,	
	Andrieux,	} secrétaires.
	De Guerdavid,	
	De Grainville,	
	Vicomte de Champagny,	
	Homon, trésorier.	

Société d'agriculture de Quimperlé.

MM.	MM.
Le sous-préfet, président.	Du Quilio, aîné, vice-prés.
Leclerc de Fresne, vice-président.	Dumoutier, secrétaire.
	De Mauduit, trésorier.

Présidents des Comices agricoles.*Arrondissement de Quimper*

MM.	MM.
Plogastel-St-Germain, le comte de Carné (*).	Pont-Croix, Hignard (*).
Plogonnec, Du Frétay, Aimé	Pont-l'abbé, Toulemon.

Arrondissement de Brest.

MM.	MM.
Daoulas, Goubin Cyriaque.	Plahennec, de Kermenguy
Lannilis, De Mézer.	Ploudalmézeau, Guillard.
Landerneau, Cloarec.	Ploudiry, Boucher.
Lesneven, Perrot.	St-Renan, Mével (*).

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Gourdin.	Huelgoat, MM. Collobert.
Châteauneuf, L. de Kerjégu *	Pleyben, L. Le Breton
Le Faou, de Pompery.	

Arrondissement de Morlaix.

MM.	MM.
Landivisiau et Sizun, Prigent.	Plouzévédé, De Kermenguy.
Lanmeur, Guillou.	St-Pol-de-Léon, de Kerhorre
Plouescat, Félix.	St-Thégonnec, Bernard-Breton *
Plouigneau, Jamin.	

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec.	MM. F. de Kerjégu (*), président.
	Chardon, vice-président.

Ferme-école de Trévarez.

La Ferme-École de Trévarez, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par arrêté ministériel du 22 décembre 1847, et placée sous la direction de M. Louis de Kerjégu, co-propriétaire du domaine.

Cet établissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maitres ruraux, en un mot des agents éclairés propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, dix nouveaux élèves sont admis; le temps complet d'études et de séjour à l'école est de trois ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrant doivent être âgés de 16 ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-École.

MM.	MM.
L. de Kerjégu *, directeur	Th. de Pompery, président
L'abbé Jégou, vic. général.	du comice du Faou.
Olive, profes. d'agriculture	Fagon, maire de Milizac.
Lacoste *, conseil. général	Soubigou, adjoint au maire
N***.	de Saint-Thégonnec.

Externat agricole du Lézardeau.**PRÈS QUIMPERLÉ.****Programme des Cours.**

S. Exc. M. le Ministre de l'Agriculture a créé, par décision du 25 mai 1859, un Externat agricole au Lézardeau, près Quimperlé, sur la propriété de M. le comte du Couëdic, où sont enseignés les éléments de la science agricole. Déjà, trois professeurs ont été nommés pour faire des Cours qui seront publics.

Les Elèves des Ecoles communales de Quimperlé

suivent les Cours faits à l'Externat agricole du Lézardeau.

Cet enseignement comprend :

1° L'Agriculture théorique et pratique, la Botanique fourragère;

2° L'Horticulture;

3° L'Irrigation;

4° Un cours de Zootechnie fait par un professeur vétérinaire, comprenant les éléments d'Anatomie et de Physiologie animale, d'Hygiène et de Médecine des animaux,

Ces leçons sont données par quatre Professeurs, dont les Cours ont lieu aux jours et heures indiqués ci-dessous :

LE MERCREDI, } Cours d'Agriculture et
de midi 1/2 à une heure 1/2 } de Botanique,

LE SAMEDI, } Cours d'Horticulture et
aux mêmes heures. } d'Irrigation.

Tous les quinze jours, le Cours de Zootechnie et de Botanique suit immédiatement le Cours d'Horticulture.

ÉCOLE DES LIKÈS A QUIMPER.

Chaire Théorique et Pratique d'Agriculture annexée à cette école.

M. OLIVE, professeur d'agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la ferme d'expérience annexée à l'école des Likès.

MM. Guyot *, conseiller général, président.

Halna du Frétay, conseiller général.

Perrotin, conseiller d'arrondissement.

De Leissègues-Rozaven *, propriétaire.

Frospier Le Guay, conseiller de préfecture.

Comte de Carné *, président du comice de

Plogastel-Saint-Germain.

Toulemont, président du comice de Pont-l'Abbé.

Commissions de Statistique.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des 43 cantons du département.

Voici les noms des Présidents et Secrétaires de chacune de ces Commissions :

Arrondissement de Quimper.

Briec, MM. Salaün, juge de paix, président;
Guéguen, secrétaire.
Concarneau, De Malherbe, juge de paix, président.
Morel, maire de Lanriec, secrétaire.
Douarnenez, Halna du Frétay, conseil. génér., présid.
Le Breton et Guichoux, secrétaires.
Fouesnant, Perrotin, juge de paix président;
Parquer, maire de Fouesnant, et Lesneven, maire de Pleuven, secrétaires.
Plogastel-St-G. De Bois-Boissel, juge de paix, présid.
De Carné *, conseil. général, et Viers, maire de Pemeurit, secrétaires.
Pont-Croix, Hignard *, conseiller général, maire de Pont-Croix, président;
Le Roux, curé, et N..., secrétaires.
Pont-l'Abbé, Pascal, maire de Plomeur, président.
N..., secrétaire.
Quimper, Porquier *, maire de Quimper, présid.
Nouët, juge de paix, vice-président.
Ch. Rabot, chef de division à la Préfecture, secrétaire.
Rospenden, Donval, juge de paix, président.
Kervarec, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

Brest, MM. Bizet (O. *), maire de Brest, président.
Pidoux *, juge de paix, secrétaire.
Daoulas, Fouillard, juge de paix, président.
N..., secrétaire.
Landerneau, Prigent, juge de paix, président.
Kerzéan vétérinaire, secrétaire.

Lannilis, MM. Billaud, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.
Lesneven, Vaumousse, juge de paix, président.
 — Parant, secrétaire.
Ouessant, Jaouen, juge de paix, président.
 — Malgorn, instituteur, secrétaire.
Plabennec, Moal, maire de Plabennec, président.
 — Morvan, secrétaire.
Ploudalmézeau, Carot, juge de paix, président.
 — Ollivier, greffier, secrétaire.
Ploudiry, Babo, juge de paix, président.
 — Berthelot, instituteur, secrétaire.
Saint-Renan, Mével *, maire de St-Renan, présid.
 — N..., secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, MM. le baron de Bastard, sous-préfet, président,
 Marzin et Tourbiez, secrétaires.
Carhaix, De Léseleuc, juge de paix, président.
 — Le Moine, secrétaire.
Châteauneuf, Séré, juge de paix, président;
Crozon, Alexandre, juge de paix, président.
 — Taburet, secrétaire.
Le Faou, Gourmelon, juge de paix, président.
 — Charuel, secrétaire.
Huelgoat, Fégean, juge de paix, président.
 — Toullec et Ollivier, secrétaires.
Pleyben, Le Taro, juge de paix, président.
 — Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau, MM. N..., président; Lazennec instituteur,
 — secrétaire.
Lanmeur, Guillou, juge de paix, président.
 — Le Yaouanc, notaire, secrétaire.
Morlaix, Frébourg *, maire de Morlaix, présid.
 — Eléouët *, médecin-vétérin., secrét.
Plouesat, de Plöesquellec, juge de paix, présid.
 — Dein, maire de Plounévez, secrétaire.

Plouigneau, MM. Jamin, juge de paix, président.
 — Roger, médecin, secrétaire.
Plouzévédé, Lacaze, juge de paix, président.
 — Tanguy, notaire, et de Kermenguy,
 — propriétaire, secrétaires.
St-Pol-de-L., de Kerhorre, maire de St-Pol, présid.
 — Le Hir, secrétaire.
St-Thégonnec, Berriet, curé de St-Thégon., présid.
 — De Penguin, juge de paix, secrét.
Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — Briat, percepteur, secrétaire.
Taulé, Quéinec, juge de paix, président.
 — Floch, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
Bannalec, Le Tirant, juge de paix, président.
 — De Saint-Georges, propriétaire, secrét.
Pont-Aven, Kersulec, maire de Pont-Aven, présid.
 — N..., secrétaire.
Quimperlé, Bréart de Boisanger, maire, président.
 — Poirrier de Noisseville, propriétaire, et
 — De Mauduit, propriétaire, secrétaires.
Scaër, Duffleit, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.

Maras.

DÉPÔT IMPÉRIAL D'ÉTALONS D'HENNEBONT.

Directeur, M. DRIEU (*).
 Agent spécial, M. Lagrange-Labaudie.

Stations existant dans le Finistère.

Carhaix. — Quimper. — Le Folgoët. — Le Faou. —
 Morlaix. — Lanmeur. — Saint-Pol-de-Léon. — Plou-
 escat. — Plouguin. — Saint-Renan. — Melgven.

COMMISSIONS HIPPIQUES DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper.

- MM. Le Guay, Prosper, propriétaire à Ergué-Gabéric.
Olive, professeur d'agriculture, à Quimper.
Richard, médecin-vétérinaire, à Quimper.
Briot de la Mallerie, *, président du comice de Quimper.

Arrondissement de Brest.

- MM. Monjarret de Kerjégu *, président de la Société d'agriculture.
Kerzéan, vétérinaire à Landerneau.
De Miniac, propriétaire à Saint-Renan.
Sotholin, maire de Guipavas.
De Kermenguy, maire de Lanarvily.

Arrondissement de Châteaulin.

- MM. Marzin, maire de Port-Launay.
De Pompery, Henry, propriétaire à Rosnoën.
Milin, propriétaire à Châteaulin.
Le Jollec, maire de Gouezec.
Le Breton, maire à Châteaulin.

Arrondissement de Morlaix.

- MM. Jégou du Laz, Paul, propriét. à St-Pol-de-Léon.
Pelletier, ancien officier de cavalerie.
A. Alexandre, propriétaire à Morlaix.
Silliau, agriculteur à Lanmeur.
Eléouet, (*), vétérinaire à Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

- MM. De Saint-Georges, propriétaire à Melgven.
Du Quilio, Victor, propriétaire à Quimperlé.
Binet, vétérinaire à Quimperlé.
Bréart de Boisanger, maire de Quimperlé.
Allard, maître de poste à Quimperlé.
L'Homme, lieuten. de Gendarmerie à Quimperlé.

Société hippique de St-Pol-de-Léon.

- MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
L'Inspecteur des Haras pour l'arrondissement de l'Ouest, président de droit.
Le Sous-Préfet de Morlaix, vice-présid. honoraire.
Damesme, propriétaire,
De Kerhorre, maire de St-Pol-de-L, vice-présid.
De Kermenguy, vice-président.
Paul Jégou du Laz, secrétaire.
N***, trésorier.

COURSES DE CHEVAUX.

HIPPODROME DE CUZON PRÈS QUIMPER,

Commission.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| MM. Le préfet président. | MM. Le Bris-Durest, se- |
| Porquier (*), vice-présid. | crétaire. |
| Briot *, président du | Joubert, notaire, tré- |
| comice de Quimper, vice-présid. | sorier. |

Société vétérinaire du Département

A MORLAIX.

- MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
Le Sous-Préfet de Brest, vice-président honoraire.
Le Sous-Préfet de Morlaix, —
Kerzéan, président pour le Finistère.
Boiven, — pour les Côtes-du-Nord.
Eléouet (*), secrétaire perpétuel.
Le Goff, secrétaire-trésorier pour les Côtes-du-Nord.
Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Landerneau	MM. Binet, à Quimperlé.
Eléouet (*), à Morlaix.	Cros, à Saint-Renan.
Morel, père, —	Bergot, à Lannilis.
Morel, fils, —	Tanguy, à Carhaix.
Richard, à Quimper.	

Chambre et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. Ed. Pesron (*), présid.	MM. Chabance.
Kerros (*), aîné.	Heuzé, fils.
Le Pontois, aîné.	Dubreuil.
De Kerjégu (*), F.	Mer.
Tissier (*).	

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Vallée, père, président	MM. V. Alexandre.
Ch. Homon (*), vice-président.	Daniellou.
Boscher, trésorier.	A. Tilly.
Frébourg (*).	Ed. Corbière (*).
	V. Braouézec.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. Porquier, Ed. (*), présid.	MM. Bolloré, juge suppl.
Govin, juge.	Le Hars, Yves, —
Delahubaudière, —	Bernard, greffier.
Le Bléis, —	

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. Kerros (*), président.	MM. N..., juge-suppl.
F. de Kerjégu (*) juge.	Vacheron, —
Pesron (*).	Le Febvre, —
Le Pontois. —	Le Pivain, —
Le Tessier de Lau-	Lorléach, —
nay, (*), juge.	Monteaud, greffier.

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Homon Ch. (*), présid.	MM. Cariolet, juge-suppl.
Sanquer, Ch. juge.	Chaperon, —
Le Gac de Lansalut, —	Braouézec, —
Croissant. —	Le Hir, —
Duval, fils. —	Lansard, greffier.

Commissaires-Priseurs.

Quimper, MM. Pastol.	Brest, MM. Brichet.
Brest, Le Bozec.	Morlaix, Sevrain.
— Lemonnier.	

Service des Poids et Mesures.

VÉRIFICATEURS D'ARRORDISSEMENT.

Quimper, M. Perrot.	Châteaulin, MM. Cotten.
Brest, M. Théven de Gué-	Morlaix. Binet.
lérain.	Quimperlé, A. Guillou

Agents de change et Courtiers.

Brest, MM. Dierce,	} agents de change.
— Petit de Granville,	
— Duval-Tranquardière	
— Brindejonc-Tréglodé	
— Fenoux,	} courtiers maritimes.
— Aumaitre,	
— Castagné,	
— Laurent,	
Landerneau, Pollet,	} courtiers de commerce.
Morlaix, Lardet,	
— Boscher,	
— P. Riou,	
— S. Fichou,	
— Y. Coat.	
Douarnenez, Le Guillou-Penanros, id.	

Consuls et Agents Consulaires

DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

Angleterre. — Brest, sir Anthony Perrier, consul de S. M. Britannique et agent des Lloyds pour les départements du Finistère, Morbihan et Côtes-du-Nord.

Vice-consuls et Sous-Agents des Lloyds.

Brest, MM. Ed. Pesron *. | Lorient, MM. C. Vallée.
Morlaix, M. Boscher. | St-Brieuc, H. Augier.

Vice-consuls et Agents consulaires.

Belgique. — A Brest, M. de Kerjégu, *.
Bésil. — Brest, Kerros *, v.-cons. pour le Finistère.
Danemark. — Brest, Kerros *, id., pour l'arrondiss.
Espagne. — Brest, Halligon, v.-consul pour l'arrondissement. — Morlaix, A. Andrieux, id., id.
Russie. — A Brest, Kerros *. — Morlaix, N...
Prusse. — Brest, Kerros *, v.-cons. p. le départem.
États-Unis d'Amérique. — Brest, Kerros *, agent pour l'arrondissement. — Morlaix, N...
Turquie. — Brest, Le Fèvre, fils.
Hanovre. — Brest, Kerros *. — Morlaix, N...
Pays-Bas. — Brest, Pesron *, cons. p. le départem.
Sardaigne. — Brest, de Kerjégu *.
Hollande. — Brest, Pesron *.
Portugal. — Brest, H. Guilhem, vice-consul pour l'arrondissement. — Morlaix, N..., id., id.
Autriche. — Brest, de Kerjégu *, consul.
Suède et Norvège. — Brest, Kerros *, consul pour l'arrondissement. — Morlaix, A. Andrieux. — Quimper, Frochen. — Landerneau, Radiguet.
Pays-Bas. — Brest, Pesron *. — Audierne et l'île de Seins, Delécluse-Trévoédal.
Hambourg, Brême, Lubeck. — A Brest, Kerros *, consul. — A Morlaix, Victor Alexandre.
Mecklembourg-Schwérin. — Brest, Le Pontois aîné, consul.
Agents consulaires. — Morlaix, Boscher, Marin. — Quimper, Ed. Porquier *. — Audierne, Delécluse.

PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS

INDUSTRIELS ET MANUFACTURIERS DU DÉPARTEMENT.

Arrondissement de Quimper.

Fabrique de papiers de M. Le Marié, à Odet, commune d'Ergué-Gabéric, près Quimper.
Tannerie de M. Dyrmont, à Quimper.
Manufacture de poterie, faïence et grès, de MM. J. et A. Delahubaudière, à Quimper.
Manufacture de poterie, faïence et grès, de MM. Porquier, frères, à Quimper.
Manufacture de poterie, faïence et grès, de M. Tanqueray, à Quimper.
Minoterie de M. Charuel, à Quimper.
Fabrique de féculles et sirops de féculles de M. Louis Paisant, fils, à Pont-L'abbé.
Féculerie et minoterie de M. Le Bléis, fils, à Pt-l'Abbé.

Arrondissement de Brest.

Société linière du Finistère, à Landerneau.

Cette société, formée de la fusion de trois maisons, fut fondée en 1846. Son industrie se compose : 1° de l'amélioration de la culture des lins dans le département; 2° leur teillage; 3° de la filature des lins et étoupes; 4° du blanchiment des fils; et 5° du tissage des toiles pour les besoins de la marine, de la guerre et du commerce.

Fabrique de produits chimiques et plus spécialement extraction des produits contenus dans les soudes brutes de warech, de M. Tissier (*), aîné, au Conquet.

Fabrique de bougies stéariques, de MM. Belhommert, frères, à Landerneau.

Fabrique d'équipements militaires, tannerie, corroierie, etc., de M. Vacheron, à Landerneau.

Fabrique, de chapeaux de toiles vernis, de M. Sanquer, à Landerneau.

Fabrique de produits chimiques, de M. Caroff à Porzall en Ploudalmézeau.

Usine à gas de M. Roberdeau, à Lambézellec.

Etablissement de bains, de M. Billand, à Lambézellec.

Tannerie de M. Le Jeune, à Kerinou, à Lambézellec.

Minoterie de M. Huyot, à la Forest, près de Landerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Mines de plomb de Huelgoat et de Poullaouen, occupant ensemble 650 ouvriers environ.

Carrières d'ardoises. Près de la moitié des communes de l'arrondissement de Châteaulin possèdent des carrières ardoisières. Celles bordant le canal de Nantes à Brest, en remontant vers Carhaix, en sont sillonnées. 400 ouvriers environ vivent et font vivre leurs familles de cette industrie.

Arrondissement de Morlaix.

Fabrique de papiers de MM. Andrieux, Vallée, père, fils et compagnie, à Morlaix.

Manufacture de papiers peints, de M. Mairat à Morlaix.

Minoterie de M. Desborde, à Penzès.

Arrondissement de Quimperlé.

Fabrique de papiers de M. A. de Mauduit, au Hilliguet, près Quimperlé.

Minoterie de MM. Maillet, à Quimperlé.

— de Le Diberder, —

Tannerie de Marsille-Guillotaux, —

— de Le Fol, —

Minoterie de David, à Pont-Aven.

Papier mécanique de M. Faugeyroux, à Scaër.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens
et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

Arrondissement de Brest.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Barbanson, à Lesneven.	Le Do, à Lambézellec.
Bergot, —	Le Hir, à Ploudalmézeau.
Blanchard, à Brest.	Lemarchand, à Landerneau.
Caradec, Louis, —	Le Moine, à Kerlouan.
Caradec, Th., —	Louays du Verger, Brest.
Carof, —	Marcia, à Brest.
Danguy des Déserts, à Landerneau.	Miriel, à Lambézellec.
Daniel, à Brest.	Morvan, à Lannilis.
De Lézeleuc, à Brest.	Panaget, à Brest.
Dellioux de Savignac, à Landerneau.	Payen, —
Halléguen, à Gouesnou.	Penquer, —
Lairan, à Guipavas.	Rolland, —
Le Breton, à Brest.	Taburet, à St-Renan.
Le Briéro, à Plogastel-D.	Testard, à Brest.
	Vaucel, à Lambézellec.
	Voisin, à Brest.

OFFICIERS DE SANTÉ.

Boulard, à St-Pierre-Quilbignon.	Massé, au Conquet.
Cariou, à Guipavas.	Morel, à Lanildut.
Delatre, à Brest.	Nétienne, à Lannilis.
Fontaine, —	Paris, à Lambézellec.
Guérin, à Saint-Renan.	Pierret, à Brest.
Marion, à Lesneven.	Salsac, à Lannilis.

PHARMACIENS.

Auger, à Brest.	Floc'h, à Brest.
Béjaud, —	Gerfaux, —
Bionard, —	Glou-Villeneuve, à Landerneau.
Crouan, —	

SUITE DES PHARMACIENS.

MM.	MM.
Houitte, à Brest.	Plainfossé, à Lesneven.
Hubert, —	Podevin, à Brest.
Lair, —	Provost, —
Le Gléau, —	Reyneau, —
Le Poix, —	Rolland, —
Michel, —	Tanguy, à Landerneau.
Nicolle, —	

SAGES-FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Affichard, à Brest.	Le Gall, à Brest.
Vve Barré, à Plounéour-Trez.	Vve Léon, à Lambézellec.
Bothorel, à Landerneau.	Martin, à Lannilis.
Vve Collioux, à Lesneven.	Mével, à Brest.
Copillet, à Brest.	Miniou, à Ouessant.
Coze, —	Moign, à Lambézellec.
Dezille, à Guipavas.	Perusquet, à Brest.
Vve Posse, à Bourg-Blanc.	Pinard, —
Gerbier, à Ploudalmézeau.	Poullaouec, —
Goliot, Marie-Louise, à Brest.	Poulmarc'h, à Daoulas.
Golliot, Augustine, —	Quéré, à Lambézellec.
Grosjean, à Guipavas.	Raimondi, à Brest.
Guionceau, à Brest.	Roussel, à St-Pierre-Quilbig.
Lagousse, —	Rubion, à Plouguerneau.
Lampion, à Ouessant.	Salaun, à Brest.
Le Faou, à Irvillac.	Thépaut, à Ploudalmézeau.

Arrondissement de Châteaulin.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Alavoine, à Poullaouen,	Breton, (Le) Ch. à Pleyben
Banéat, à Carhaix-	Clopet, à Châteaulin.
Bavay, à Landévennec.	Guillet, au Faou.
Bernard, Alfred, à Carhaix.	Halléguen, à Châteaulin.
Bernard, Em., à Châteauneuf.	Lacauchie, à Port-Launay
Bolloc'h, (Le) à Carhaix.	Louboutin, à Crozon.
Bretton, (le) Jules, à Châteaulin.	

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Bavay, à Crozon.	David, à Châteauneuf.
Buors, à Pleyben.	

PHARMACIENS.

M. Charlopin, à Carhaix.	M. Péréault, à Châteaulin.
--------------------------	----------------------------

SAGES FEMMES.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Bannier, à Crozon.	Prigent, à Huelgoat.
Dressé, au Faou.	Rolland, à Châteaulin.
V ^e Le Bail, à Carhaix,	Quémener, à Crozon.
Louarn, à Landévennec.	V ^e Vaillant, au Faou.
Mercier, à Carhaix.	

Arrondissement de Morlaix.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.	MM.
Barrazer-Lannurien, à Morlaix.	Geffroy, à Morlaix.
Boscher, —	Guillou, à St-Pol-de-Léon.
Cabon de Mésormel, à Plouescat.	Lattil, à Morlaix.
Cozanet, à Landivisiau.	Lehir, —
Delannégrie, à Morlaix.	Lestir, —
Déniel, à Landivisiau,	Lozac'h, à Plourin.
Denis, à Roscoff.	Mazurie-Pennance'h, à Morlaix.
Duguesne, à Morlaix.	Richer de Forges, —
Dyèvre, —	Vigéant de la Carduchère, —

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.	MM.
Folgalvez, à Lanmeur.	Rideau, à Plouescat,
Landouar, à Guerlesquin.	Roger, à Plouigneau,
Le Moine, à Plouescat.	

PHARMACIEN.

MM.	MM.
Resnier, à St-Pol-de-Léon.	Le Fèvre, à Morlaix.
Danet, à Morlaix.	Le Hir, —
Déniel, à Landivisiau.	Mahé, à St-Pol-de-Léon.
Guégau, à Morlaix.	Moult, (Le) à Morlaix.

SAGES FEMMES.

MM^{mes}.

Veuve Bléas, à Roscoff.
Bohic, à St-Pol-de-Léon.
Boudet, à Sizun.
Charles, à Cléder.
Collet, à Plouénan.
Déniel, à Plouménévent.
Fustec, à Guerlesquin.
Gaubert, à Plouigneau.
Guédon, à Morlaix.
Hervéou, à Pleybert-Christ.
Le Lons, à St-Thégonnec.

MM^{mes}.

L'Hérec, à Taulé.
Loussaud, à Morlaix.
Mével, à Commana.
Mocaër, à Plouvorn.
Morel, à Morlaix.
Nicolas, à Taulé.
Péran, à Ile de Batz,
Picard, à Morlaix.
Salaün, à Landivisiau.
Tournier, à Plouescat.
Turbot, à Plouénan.

Arrondissement de Quimper

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.

Bolloré, à Quimper.
Breton (le), à Douarnenez.
Caër (le), à Quimper.
Chauvel, —
Dahirel, à Douarnenez.
Fatou, à Quimper.
Gestin, —
Guéguen, à Pont-l'Abbé.

MM.

Guillou (le), à Concarneau.
Kernilis, à Pont-l'Abbé.
Lallour, à Quimper.
Leclerc, à Pont-l'Abbé.
Louarn, à Audierne.
Mouton, à Quimper.
Verdier, à Rosporden.

M. Boyer, officier de santé, à Audierne.

PHARMACIENS.

MM.

Bohan, à Pont-l'Abbé.
Boyé, à Douarnenez.
Bris (le), à Quimper.
Chantepie, —

MM.

Deschennes, à Pont-Croix.
Fatou, à Quimper.
Fautrel, —
Romieux, —

SAGES FEMMES.

MM^{mes}.

V^e Chacun, à Concarneau.
Garin, à Pleuven.

MM^{mes}.

Le Fé, à Trégunc.
Le Gall, à Quimper.

Arrondissement de Quimperlé.

DOCTEURS EN MÉDECINE.

MM.

Beaugendre, à Quimperlé.
Bijon, à Quimperlé.
Le Louédec, à Quimperlé.

OFFICIERS DE SANTÉ.

MM.

Martin, à Quimperlé.
Prévost, Clohars-Carnoët.
Salaun, à Bannalec.
Quilliou, à Pont-Aven.

Pharmacien, M. Droniou, à Quimperlé.

SAGES-FEMMES.

Mesd. Kerforn, à Quimperlé, Le Manchec, à Pont-Aven, Nestour, à Quimperlé.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Quimper, MM. Gestin, *.

—	de Brest,	Daniel.
—	de Châteaulin,	Le Bretton.
—	de Morlaix,	Pennanech.
—	de Quimperlé,	Beaugendre, *.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur-médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-méd. à Lambézellec.
3	Brest (côté de Recouvrance), St-Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur-médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irvillac, Hôpital-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy.	GUHLET, doct.-médecin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Panastère (en Plougastel).	BRIÉRO, doct. méd. à Plougastel-Daoulas.
6	Dirinon, Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Urbain, Saint-Thonan, Trémaouézan.	LEMARCHAND, doct.-médecin à Landerneau.
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe (en Guipavas).	CARIOU, officier de santé à Guipavas.
8	Guisseny, Kériher (en Guisseny), Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach (en Plouguerneau).	NÉTIENNE, officier de santé à Lannilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Ploudaniel), Plouider, Pont-du-Châtel (en Plouider), Plounéour-Trez, St-Méen, Trégarantec.	LE MOINE, docteur-médecin à Kerlouan.

Numéros des circonscriptions	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant.	Le chirurgien de la marine détaché à Ouessant.
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipronvel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Brévalaire, Plabennec, Kéribien, (en Plabennec), Plouvien, Tardic (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalan, (en Plouvien).	MARION, officier de santé à Lesneven
12	Lampol-Ploudalméz., Landunvez, Ploudalmézeau, Porsal (en Ploudalméz.), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), St-Pabu, Trégolnou, Kéraoutret (en Plouguin).	NÉTIENNE, officier de santé, à Lannilis.
13	Bréles, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Porspoder, Laher (en Porspoder).	LE GALL, docteur-médecin à Ploudalmézeau.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Théhou, Plouider, Tréflévenez, Loc-Eguiner.	LEMARCHAND, docteur-médecin à Landerneau.
15	Le Conquet, Lanrivaroé, Loc-Maria Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier-Lambert (en Ploumoguier), Lampol-Plouarzel, Plougonvelin, Plouzane, Trinité (en Plouzane), St-Renan, Trébabu.	GUÉRIN, officier de santé, à Saint-Renan.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plouguer, Plounévezel, Spézet.	BERNARD, doct.-méd. à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, St-Coulitz, Dinéault, St-Ségal, Cast, St-Nic, Ploëven, Plomodiern, Port-Lau-	LE BRETON, doct.-médecin, à Châteaulin.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidence des offic. vaccinateurs.
	nay, Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Kergoat (en Quéménéven), Pt-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	LE BRETON, méd. à Châteaulin.
18	Châteauneuf, Collorec, Le Quillou (en Collorec), Landelau, Plonévez-du-Faou, St-Herbot (en Plonévez-du-Faou).	BERNARD, doct.- médecin à Châteauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
20	"	"
21	Camaret, Roscanvel, Landévennec, Lanvéoc (en Crozon), Talagroas (en Crozon).	BAVAY, officier de santé à Crozon.
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Crozon, St-Hernot (en Crozon), St-Fiacre (en Crozon).	LOUBOUTIN, doct.- médec. à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur- médec. au Faou.
24	Poullaouen, St-Tugdrec (en Poullaouen), Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrig.), Berrien, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poullaouen).	ALAVOINE, doct.- médecin, à Poullaouen.
25	Pleyben, Lannédern, Brasparts, St-Rivoal (en Brasparts), Botmeur (en Brasparts), Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pleyben), Pont-Keryau (en Pleyben).	LE BRETON, doc- teur-médecin à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Gouézec, Lothey.	BUONS, officier de santé à Pleyben.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garlan, Ploujean, Saint-Martin-des-Champs.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix
28	Penzés (en Taulé), Taulé, Henvic, Sainte-Seve, Guiclan.	LEHIR, doct.-méd. à Morlaix.
28 bis	Carantec, Locquéholé, St-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoc'h.	DE LA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix-Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner (en Plounéour-Ménez), Le Rellec (en Plounéour-Ménez), Pleibert-Christ, Kéravésen (en Pleibert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleibert-Christ).	DE LANNÉGRIE, docteur-médecin à Morlaix.
30	Saint-Pol-de-Léon, Ile-de-Batz, Roscoff.	LE GUILLOU, Louis, doct.-méd. à Saint-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mespaul.	Idem.
32	Guimilliau, S-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	LANDOUAR, méd. à Guerlesquin.
33	Landivisiau, Plougourvest, Saint-Servais, Bodilis, Plounéventer, Saint-Derrien (en Plounéventer).	COZANET, doct.-m. à Landivisiau.
34	Locquirec, Guimaec, Plouégat-Guerrand, Lanmeur.	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Plougonven, Guerles-	Idem.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	quin, Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), Ste-Eutrope (en Plougoven).	ROGER, chirurgien à Plouigneau.
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lochrist, Lanhouarneau, Tréfleze.	LE MOINE, médecin à Plouescat.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouénan, Trézilidé.	RIDEAU, médecin à Plouescat.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kérancloarec (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Pluguffan, Penhars, Plomelin.	GESTIN (*), doct.-méd. à Quimper.
39	Brie, Landudal (en Brie), Landrévarzec (en Brie), Langolen, Croix-de-St-André (en Ergué-Gab.) Chapelle de Ste-Cécile (en Brie), Village de Kerdrain (en Brie), Village de Sulvintin (en Brie), Village de Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Village de Lostanguillec (en Ergué-Gabéric).	LALLOUR, docteur-méd. à Quimper.
40	St-Evarzec, Pleuven, Gouesnach, Clohars - Fouesnant, Perguet, Bénodet (en Perguet).	LALLOUR, LE CAER, méd. à Quimper.
41	Plonéis, Guengat, Plogonnet, St-Albin (en Plogonnet).	LE CAER, docteur-méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	LE BRETON, doct.-m. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Pouldergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	DAHIREL, docteur-médecin à Douarnenez.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
44	Concarneau, Lanrice, Beuzec-Cong, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GUILLOU, doct.-m. à Concarneau.
45	Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Cléden-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Ile-de-Seins.	BOYÉ, officier de santé à Audierne.
46	Pont-Croix, Guilers, Plozévet, Mahalon, Plouhinec, Meilars.	BOYÉ, officier de santé à Audierne.
46 bis	Plogastel-St-Germain, St-Germain en Plogastel, Lababan (en Pouldreuzic), Landudec, Pouldreuzic, Plovan, Peumeurit et Trégat.	N...
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, St-Ivy.	VERDIER, docteur-médecin, à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Loctudy, Penmarch, Ile-Tudy, Plobannalec, Combrit, Saint Jean-Trolimon.	GESTIN (*), doct.-méd. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Trefflagat, Tréguncneec, Plonéour.	GESTIN (*), doct.-méd. à Quimper.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, St-Thurien, Scaër, Bannalec.	BEAUGENDRE (*), doct.-méd. à Quimperlé.
51	Quimperlé, Arzano, Guilligomarch, Rédéné.	LE LOUËDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd., à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Ricc.	PRÉVOST, docteur-méd. à Clohars-Carnoët.
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Melgven.	QUILLIOU, officier de santé, à Pont-Aven.

ADMINISTRATION SANITAIRE

DU FINISTÈRE.

DIRECTION (1).

M. MIRIEL, directeur de la santé. | M. BARELLIER, agent sanitaire, receveur.

Service actif des ports du littoral.

Agents sanitaires.

MM. Pellé, à Argenton.	MM.
Hervé, à Audierne.	Le Guen, à Laber-Benoist.
Bellanger, à Bénodet.	Pichon, à Laberildut.
Burel, à Camaret.	Le Borgne, à Laberwrach.
L'hôtelier, Concarneau.	Cueff, à Locquénolé.
Egret, au Conquet.	Frison, Antoine, à Melou.
Frison, Louis, à Douélan.	Niger, à Paimpoul.
Mériadec, à Dourduff.	Furcy, à Penmarch.
Brézel, à Douarnenez.	Couture, à Plouescat.
Quéré, à Guilvinec.	Le Rumeur, à Pontusval.
Le Bars, à l'Île de Batz.	Hardy, à Portsall.
Le Gall, à l'Île Tudy.	Petel, à Roscoff.

En outre du service sanitaire actif, il y a dans le Finistère deux Conseils, qui sont consultés chaque fois qu'une circonstance relative à la santé publique exige que le Directeur de la santé en provoque la convocation.

(1) Les bureaux de la Direction du Service sanitaire sont situés à Brest, rue d'Aiguillon, n° 20.

Le lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toutes les nations sans exception.

Conseil sanitaire de Brest.

Membres de droit.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Le Préfet maritime.
Le Directeur de la santé.	Le major-général de la marine.
Le Maire de Brest.	Le Président du Conseil de santé.
Le Général commandant la subdivision.	Le Directeur des Douanes.

Membres élus pour trois ans.

MM. N..., membre du Conseil municipal.
Kerros, *, memb. de la Chambre de commerce.
N..., membre du Conseil d'hygiène publique.

Conseil sanitaire de Camaret.

Membres de droit.

Le maire, président.	L'Aide-Commissaire de la marine.
Le Lieutenant des douanes.	

Membres élus pour trois ans.

M. Provost, membre du Conseil municipal.	MM. Dorso, négociant. Bavay, doct.-médecin.
--	--

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Conseil départemental.

MM.	MM.
Gestin *, médecin de l'hospice civil et des épidém.	Guyot, *, vice-présid. de la commission administrative de l'hospice civil.
Lallour, médecin.	Nouët, jugé de paix.
Bolloré, médecin.	Aumaitre, *, ingénieur en chef.
Le Caër, médecin.	Bigot, *, architecte du département.
Fatou, médecin.	Ch. Rabot, chef de division à la Préfecture.
Bourassin, chimiste.	
Bolloch, pharmacien.	
Richard, méd.-vétérinaire.	

Conseils d'arrondissements.

Brest.

MM.	MM.
Le maire de Brest.	H. Crouan, pharmacien.
Le sous-intendant militaire	Ronin memb. de la comm.
Le président de la soc. méd.	administrat de l'hospice.
Plagne, pharmacien.	Podevin, pharmacien.
Duverger, docteur en méd.	Kerzéan, vétérinaire, à
Salaün-Penquer, médecin.	Landerneau.

Châteaulin.

MM.	MM.
Le maire de Châteaulin.	Tourbiez (*), conducteur
Prigent, curé.	principal des ponts et
Lacoste (*), conseil. gén.	chaussées.
Le Bretton, médecin.	N***.
Guillet, médecin.	

Morlaix.

MM.	MM.
Le Sous-Préfet, président.	Danet, pharmacien.
Le maire de Morlaix.	Le Hir, —
Lehir, médecin.	Guégan, —
Barazer-Lannurien, médecin.	Eléouet (*), méd.-vétérin.
Mazurié-Pennanech, —	Vallée, présid. de la cham.
De Lacarduchère, —	bre de commerce.
Geffroy, —	Cazin, membre du bureau
	de bienfaisance.

Quimperlé.

MM.	MM.
Le maire de Quimperlé.	Chanceaulme, propriétaire
Du Couédic (*), député.	Poirrier de Noiseville, pro-
Beaugendre (*), médecin.	priétaire.
Le Louédec, —	Prévost, officier de santé.
	Droniou, pharmacien.

ÉTABLISSEMENTS DES ALIÉNÉS.

DU FINISTÈRE.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des aliénés, et à la médication spéciale des maladies du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les aliénées que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la maison Saint-Athanase, ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des hommes, placés volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux beaux établissements de même nature.

L'asile de Quimper possède un enclos de dix hectares dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'asile Saint-Athanase se compose de :

MM.	Le docteur Baume, directeur, médecin en chef.
	L'abbé Tabourdet, aumônier.
	Lesbros, étudiant en médecine, élève-interne.
	Billon, économe, premier agent de surveillance.
	Le Coq (Théodore), receveur.
	Berry, secrétaire de la Direction.
	Moreau, employé de l'Économat.
	Rignon, infirmier-major.

La commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

MM.	L'abbé Sauveur (*), vicaire-général, président.
	De Carné (*), conseiller général, secrétaire.
	Lozac'h, vice-président du tribunal.

MM. Colomb, conseiller de préfecture.

De Rozaven (*), comm. de l'inscription maritime.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative composée comme suit :

MM. Frébourg (*), maire de Morlaix, président.

Daniellou, père, propriétaire.

Ch. Homon (*), négociant.

Bienvenue, conseiller général.

Le Gonidec, propriétaire.

Kermerchou de Kerautem, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTOIS, directeur des prisons départementales.

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE.

Arrondissement de Quimper.

MM. PORQUIER *, maire; GUYOT *, conseil. génér.;
LALLOUR, père, conseiller municipal; LAPLAGE, avoué.

Arrondissement de Brest.

MM. BIZET (O. *), maire; CONSEIL (*), député;
PIDOUX (*), juge de paix; TESTARD DU COSQUER (*),
curé des Carmes; DECAMP, négociant; DUVAL (*),
2^e chirurgien en chef de la marine; LE JEUNE, avoué.

Arrondissement de Châteaulin.

MM. RÉVAULT, propriétaire; N..., N...

Arrondissement de Morlaix.

MM. KERAMANACH (*), curé; DESLOGES, propriétaire;
KERVERN, fils, avocat.

Arrondissement de Quimperlé.

MM. BRÉART DE BOISANGER, maire; ABYVEN.

Nota. — MM. les Procureurs impériaux et MM. les présidents des tribunaux de première instance sont membres de droit desdites commissions dans chaque arrondissement.

Communes du Département où il existe des Hospices.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Lanerneau, Lesneven, Plourin et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Enfants assistés.

INSPECTION.

M. PALUD, inspecteur départemental, à Quimper.

Communes du Département où il existe des Bureaux de bienfaisance.

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Lanerneau, Lesneven, Ploudalmézeau et Plouguerneau.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin et Crozon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Plouigneau, Taulé et Sizun.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

SOCIÉTÉS

De Secours Mutuels approuvés.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

MM. J. de Jacquot du Bois-Rouvray, président.
Ch. Rabot, secrétaire.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Ansquer, président. | M. Bigot (*), secrétaire.

Société des Médecins du Département.

M. Gestin, président. | M. Lallour, secrétaire.

DOUARNENEZ.

Société des Travailleurs.

M. Le Breton, président. | N***, secrétaire.

BREST.

Société de Recouvrance.

M. E. Chapelle, président. | M. Le Gall, secrétaire.

Société des Instituteurs et Institutrices.

M. A^o Perron, président. | M. Eugène Vilazel, secrét.

Société de Saint-François Xavier.

M. Martin, président. | M. Laborie, secrétaire.

LAMBÉZELLE.

Société de Saint-François Xavier.

M. Le Tessier de Launay, président. | N***, secrétaire.

MORLAIX.

Société amicale d'Emulation et de Prévoyance.

M. Goube, président. | M. Caro, secrétaire.

Société fraternelle des jeunes ouvriers de Morlaix.

M. Le Breton, président. | M. Troadec, secrétaire.

Société de Notre-Dame de Bon-Secours.

M^{me} Barazer-Lannurien, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de Saint-François Xavier.

MM. Peyron, président. | N***, secrétaire.

Indépendamment des Sociétés de secours mutuels *approuvées*, dont il est question ci-dessus, il existe encore une Société *libre* à Landerneau et à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne

Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé et Saint-Pol-de-Léon.

Journaux et Feuilles périodiques du Département.

L'Impartial, à Quimper. | *L'Océan*, à Brest.

L'Armoricaïn, à Brest. | *Le Bas-Breton*, à Châteaulin

JOURNAUX NON CAUTIONNÉS.

Le Quimpérois, à Quimper | *Le Journal de Morlaix.*

L'Echo de Morlaix. | *Le Publicateur*, à Quimperlé.

Tous ces journaux, l'*Océan* excepté, sont désignés pour recevoir les annonces judiciaires en 1860.

Le prix du tarif des insertions, par ligne de 38 à 40 lettres, en caractère *petit romain*, est fixé à *vingt* centimes pour les arrondissements de Brest, Quimper et Châteaulin, et à *quinze* centimes pour les autres arrondissements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à *partic* de l'exemplaire certifié et légalisé.

Époque de la tenue des Foires

légalement établies.

DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE.

Nota. — Les foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gardées sont renvoyées au lendemain.

Arrondissement de Quimper.

AUDIERNE, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

BEUZEC-CAP-SIZUN, le lundi des Rogations.

BRIEC, le premier lundi des mois de mars, avril, juin, septembre, octobre et novembre.

COMFORT, le 15 mai, le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

CONCARNEAU, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novembre.

DOUARNENEZ, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

LA FORÊT (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

LABABAN, le 31 mars de chaque année.

PLOGASTEL-ST-GERMAIN, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de St-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

PLONEIS, le mardi de la Pentecôte.

PLONÉOUR, le 13 de chaque mois.

PLOVAN, le troisième lundi de septembre.

PLOZÉVET, le 4 avril, le lundi de la Trinité.

PONT-CROIX, le troisième jeudi de chaque mois.

PONT-L'ABBÉ, le premier jeudi de chaque mois.

POULDAVID, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

QUIMPER, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre, le 15 avril et le 2 mai.

ROSPORDEN, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril, le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août; le jeudi après le 14 septembre, le 18 octobre, le premier jeudi de novembre, le 6 décembre.

TREGUENEC, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest.

BRÈLES, le 26 novembre.

BREST, le premier lundi de chaque mois.

LE CONQUET, le 10 mai, le 23 septembre.

DAOULAS, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

FOLGOET, le 5 mars, le 29 août, le 9 septembre.

GOUESNOU, la veille de l'Ascension, le 25 octobre.

GOULVEN, le 25 avril, le 1^{er} juillet.

GUIPAVAS, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

HANVEC, le 22 juillet.

IRVILLAC, les 8 février, mars, août et novembre.

LAMBÉZELLE, le lundi qui précède la Quinquagésime et le lundi après le 10 août.

LA MARTYRE, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*).

LANDERNEAU, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.

LANDUNVEZ, le 22 décembre.

LANNILIS, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

LESNEVEN, dernier lundi de chaque mois; 25 juillet.

PLOUDALMÉZEAU, le 1^{er} mai, le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.

PLOUGASTEL-DAOULAS, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

PLOUGUERNEAU, le samedi de Pâques, le samedi de la Pentecôte, le samedi précédant le dernier dimanche de juillet, le 31 octobre, le 24 décembre.

LA ROCHE, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

SAINT-ÉLOI, le lendemain de la Saint-Jean, de juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.

SAINT-RENAN, le second samedi de janvier; le premier samedi de mai; le troisième mercredi de juin, juillet, septembre et novembre.

Arrondissement de Châteaulin.

BRASPARTS, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

SAINT-RIVOAL, le lundi après la Trinité, le mardi après le 21 novembre.

CARHAIX, les 31 mars, 30 juin, 2 novembre (*dure huit jours*). Les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

CAST, le lundi après le deuxième dimanche de mai, le lundi après le deuxième dimanche de juillet.

CHATEAULIN, le premier jeudi, des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*), le 23 novembre.

CHATEAUNEUF, les 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 11 juin, 20 août, 14 octobre et 11 novembre.

CORAY, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octob. et 29 novembre.

CROZON, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 11 août, 28 septembre et 9 décembre.

LANVÉOC, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension, le jeudi après la St-Michel, le 11 novembre.

LE FAOU, les 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre.

LA FEUILLÉE, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre, décembre; le 2 mai, le 23 juin et le 14 septembre.

HUELGOAT, le lendemain de la Purification, le premier jeudi de Carême, le lendemain de la fête de la

Vierge, le jour de la St-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre et le lendemain de l'Annonciation.

LANDELEAU, les 30 avril, 22 juin, 22 juillet, 29 septembre
LOCRONAN, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint-Michel; le premier mardi de novembre.

LOQUEFFRET, le lundi avant le 26 juillet.

PLEYBEN, les 25 février, 29 mars, 1^{er} août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

PLMODIERN, le 19 mai.

MÉNEZHOM, le 17 juin, le 16 août et le 9 septembre.

PLONÉVEZ-DU-FAOU, le 12 mai, le vendredi après le dimanche de la Trinité, le 25 août et le 6 décembre.

POULLAOUEN, le 9 mai, le lundi qui suit le premier dimanche de juillet, le lundi qui précède la Quinquagésime.

QUÉMÉNÉVEN, le lundi des Rameaux, le 2 juillet et le 29 août.

SCRIGNAC, les 24 février, 11 juin, 1^{er} août; le premier mardi d'octobre, le 21 décembre; le mercredi de Pâques.

Arrondissement de Morlaix.

CLÉDER, le 28 janvier, le 18 novembre.

COMMANA, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

GUERLESQUIN, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.

GUICLAN, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

GUIMILIAU, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

LANDIVISIAU, la foire Saint-Mathieu, les 15 et 22 septembre et le deuxième mercredi de chaque mois.

LANHOUARNEAU, le 15 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet, le 25 août.

LANNEUR, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

LOCHRIST, le 14 septembre (*dure deux jours*).

MORLAIX, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; le 15 octobre dite Foire-Haute (*huit jours*), le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*2 jours*).

PENZES, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

POUÉGAT-GUERRAND, 22 juillet.

POUESCAT, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre; le premier samedi du mois de décembre.

POUÉZOC'H, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 27 décembre.

POUGONVEN, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

POUIGNEAU, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

POUNÉOUR-MÉNEZ, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Relec, même commune, les 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

POUNÉVEZ-LOCHRIST, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.

LE PONTTHOU, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

SAINT-POL-DE-LÉON, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

SAINT-THÉOGONNEC, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

SIBIRIL, le 28 octobre, le 6 décembre, le 27 décembre.

SIZUN, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

BANNALEC, les 17 janvier, 6 avril, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

PONT-AVEN, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet et septembre, le mardi avant la Toussaint, le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême, le mardi avant la St.-Michel, le 1^{er} déc. et le mardi avant Noël.

QUIMPERLÉ, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

SCAER, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 24 août, premier octobre et 23 novembre.

Marchés principaux du Finistère.

Quimper, le Mercredi et le Samedi.	Saint-Renan, le Samedi.
Pont-l'Abbé, le Jeudi.	Châteaulin, le Jeudi.
Pont-Croix, le Jeudi.	Carhaix, le Samedi.
Brest, le Lundi et le Vendredi.	Morlaix, le Samedi.
Landerneau, le Samedi.	Landivisiau, le Mercredi.
Lesneven, le Lundi.	Saint-Pol-de-Léon, le Mardi.
	Quimperlé, le Vendredi.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

A

Agents de change et courtiers.	133
Aliénés. — Etablissements publics	151
Architectes.	92
Archives départementales. — Commission.	18
Assistance judiciaire (bureau d').	64
Aumôniers de la marine flottante.	60
— des communautés religieuses.	60
Avocats.	64
Avoués.	64

B

Bureaux de bienfaisance.	153
----------------------------------	-----

C

Cadastre.	94
Caisses d'épargne	155
Canal de Nantes à Brest.	88
Chambres d'agriculture.	121
— de commerce.	132
Chemins de Fer	85
Chemins vicinaux (Service des)	89
— de grande communication	90
— d'intérêt commun.	91
Clergé paroissial des chefs-lieux d'arrondissement.	59
Comices agricoles.	123
Commissaires-priseurs.	133
Commissaires de police	73
Commissions hippiques	130
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance.	64
Conseil général d'agriculture.	121
Conseil général du département.	19

TABLE DES MATIÈRES.

Conseils d'arrondissement.	21
Consuls et Agents consulaires.	134
Contributions directes (Service des).	94
— indirectes (Service des).	104
Courses de chevaux.	131
Cours théorique et pratique d'agriculture.	123
Culte protestant.	62
Curés et Desservants.	25

D

Département du Finistère (Notice sur le).	3
Dépêches (Transport des).	140
Députés au Corps Législatif.	8
Douanes et Contributions indirectes (Administrat. des).	101

E

Empire français.	1
Enfants assistés. — Inspection.	153
Enregistrement et Domaines (Service de l').	92
Etablissements industriels et manufacturiers.	135
Evêques qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Quimper.	56
Externat agricole du Lézardeau.	125

F

Ferme-École de Trévarez.	125
Foires et Marchés principaux du Finistère.	156
Forêts (Administration des).	112

G

Gendarmerie.	118
----------------------	-----

H

Haras. — Personnel et Stations.	129
Hospices.	153
Huissiers.	65
Hygiène publique (Conseils d').	149

I

Instruction publique. — Conseil départemental.	74
— Inspecteur d'académie.	74

TABLE DES MATIÈRES.

Instruction primaire. — Commission pour l'examen des aspirants et aspirantes au brevet de capacité.	78
Instruction primaire. — Délégués cantonaux.	78
— École normale.	77
— Inspecteurs des Écoles.	77
— Instituteurs.	25
Instruction second ^e . — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité.	74
Instruction second ^e . — Lycées et Collèges.	75

J

Journaux et feuilles périodiques du Département.	153
Juges de paix.	63

L

Louveterie.	112
---------------------	-----

M

Maires et adjoints.	24
Manufacture des Tabacs, à Morlaix.	107
Médecins du département.	137
Médecins des épidémies.	141
— Vaccinateurs.	142
— Vétérinaires.	132
Ministres Secrétares d'État.	2

N

Notaires.	65
-------------------	----

O

Officiers de santé.	137
Ordre Ecclesiastique.	56
— Judiciaire.	63
Organisation maritime.	113
— militaire.	116

P

Percepteurs.	96
Phares.	87
Pharmaciens.	137
Poids et Mesures (Service des).	133
Ponts et Chaussées (Service des).	84

TABLE DES MATIERES.

Postes (Administration des).	108
— (Bureaux des).	25
Préfecture (Conseil de).	8
— (Bureaux de la).	9
Prefets qui se sont succédé dans le département.	7
Prisons. — Directeurs. — Commissions de surveillance.	152
Puissances étrangères.	1

R

Recette générale.	96
Recettes particulières.	96
Recettes spéciales.	100
Routes Impériales et Départementales.	86

S

Sages femmes.	138
Santé publique. — Commissions sanitaires.	148
Séminaire diocésain.	58
— de Pont-Croix.	58
Sénateurs appartenant au département.	8
Sociétés et Comices agricoles.	123
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon	131
Sociétés de Secours mutuels.	154
Société vétérinaire du département.	134
Sous-Préfectures.	31
Statistique. — Commissions.	127

T

Télégraphie	111
Trésor public.	100
Tribunaux civils.	63
Tribunaux de commerce.	132

V

Vaccine	142
-------------------	-----

Quimper. — Lion Alph., imp. de la Préfecture, et Cie.

